



Rapport Synthétique

Enquête Agricole de Conjoncture (EAC) 2023-2024

Bamako. Décembre. 2025



Table des matières	
Liste des tableaux et graphique	4
Note aux lecteurs.....	7
Résultats clés.....	8
Introduction.....	11
Méthodologie.....	12
Sigle et abréviation.....	15
1. Caractéristiques des Exploitations Agricoles	17
1.1. Structure et caractéristiques de la population des exploitations agricoles familiales.....	17
1.2. Caractéristiques des exploitations agricoles	20
1.2.1. Répartition et taille des exploitations	20
1.2.2. Sexe et milieu de résidence des chefs d'exploitation	22
1.2.3. Situation matrimoniale des chefs d'exploitation agricole familiale	23
1.2.4. Niveau d'instruction des chefs d'exploitation agricole familiale	24
1.3. Activités économiques des chefs d'exploitation agricole familiale	25
1.4. Typologie des exploitations agricoles selon la taille de l'exploitation	27
2. Les facteurs de production des exploitations agricoles familiales	30
2.1. Parcelles des exploitations agricoles	30
2.2. Accès des exploitations agricoles à l'eau : Irrigation des parcelles	33
2.3. Accès au crédit agricole et aux services financiers.....	34
2.4. Accès à l'information agricole et aux services d'extensions	36
2.5. Utilisation des intrants agricoles.....	38
3. Productions Végétales	41
3.1. Pratique de la production des végétaux par les exploitations agricoles familiales	41
3.2. Réalisations de superficies et productions des céréales.....	45
3.3. Production des légumineuses	49
3.4. Production des oléagineux.....	50
3.5. Rendement des céréales, légumineuses et oléagineux	50
3.6. Situation des stocks détenus par les exploitants (estimation des stocks des greniers)	51
4. Production animale	54
4.1. Pratique de l'élevage et espèces animales possédées.....	54
4.2. Productions animales et alimentation du bétail	55
4.3. Effectif du cheptel (bétail, volaille)	55
4.4. Situation de l'abattage (individuel, collectif)	57
4.5. Productions avicoles	58
5. Productions halieutiques des exploitations agricoles	62
5.1. Pratique de la pêche par les exploitations agricoles familiales	62
5.2. Fréquence des captures, quantités capturées et destination des captures	63
5.3. Revenu issue de la vente et utilisations.....	65

6. Aperçu sur les méthodes de production et l'environnement des exploitation agricoles familiales au Mali	68
6.1. Pratique des exploitations	68
6.2. Chocs subis par les exploitations agricoles familiales	70
6.4. Production et gestion des déchets	74
Gestion, traitement et évacuation des eaux usées	78
6.5. Production et gestion du fumier	80
6.6. Production et utilisation des sous-produits	84
Recommandations	88
Recommandations pour la CPS/SDR	88
Recommandations aux décideurs politiques	89
Synthèse des principaux résultats et points à surveiller	92
Récapitulation des principaux résultats	92
Points à surveiller à l'avenir	92
Conclusion générale	93
Liens connexes	95
Citation requise	95

Liste des tableaux et graphique

Liste des tableaux

Tableau 0-1: Répartition régionale de l'échantillon et du taux de couverture	14
Tableau 1-1: Répartition des membres (+6 ans) selon le niveau d'instruction par région (%)	19
Tableau 1-2: Répartition des membres (+6 ans) sachant écrire une phrase simple dans une langue quelconque par région (%).....	20
Tableau 1-3: Répartition des exploitations agricoles suivant les régions	21
Tableau 1-4: Taille (en Hectares) des exploitations agricoles par région.....	22
Tableau 1-5: Répartition des exploitations agricoles selon la situation matrimoniale du chef d'exploitation.	23
Tableau 1-6: Répartition des exploitations agricoles selon le niveau d'instruction du chef d'exploitation, par région.	25
Tableau 1-7: Répartition des exploitations agricoles selon l'activité principale du chef d'exploitation. .	26
Tableau 1-8: Répartition des exploitations agricoles individuelles par statut juridique.....	27
Tableau 1-9: répartition des exploitations et des superficies selon les classes de superficies	28
Tableau 2-1: Répartition des parcelles des exploitations selon le mode de propriété par Région (%) .	33
Tableau 2-2: Proportion des exploitations ayant accès aux services par principale type de service et par région.....	38
Tableau 2-3: Pourcentage des superficies couvert par des engrais par type d'engrais et par région ..	39
Tableau 3-1: Proportion des exploitations agricoles familiales pratiquant la production végétale	41
Tableau 3-2: Répartition du nombre des parcelles selon la méthode de culture (pure/associé)	42
Tableau 3-3: Répartition des exploitations agricoles familiale selon l'évolution des superficie (%)	43
Tableau 3-4: Répartition des superficies des parcelles selon les cultures par région (%).....	45
Tableau 3-5: superficie total cultivée par culture par région (en Ha).....	46
Tableau 3-6: Production céréalière (tonne) par type d'exploitation et par région	47
Tableau 3-7: Production céréalière (tonne) par type d'exploitation et par culture	47
Tableau 3-8: Quantité de la production céréalière par type de culture et par région (en tonne) dans les Exploitations Traditionnelles.	48
Tableau 3-9: Production Céréalière dans les Offices et agences (saison +contre saison).....	48
Tableau 3-10: Superficie et production des légumineuses	49
Tableau 3-11: Superficie et production d'oléagineux	50
Tableau 3-12: Rendement par culture de 2019 à 2023 (Kg/Ha)	51
Tableau 3-13: Proportion (%) des exploitations détentrices de stocks et quantité totale et moyenne des stocks, par région et par groupe de produits.....	52
Tableau 4-1: Proportion des exploitations par espèce élevé et par région (%)	55
Tableau 4-2: Effectif du bétail par espèce et par région (tête)	56
Tableau 4-3: Effectif de la volaille par espèce et par région	57
Tableau 4-4: Répartition de la quantité totale de viande issue des abattages individuels et Collectifs (tonne).....	58
Tableau 4-5: répartition des exploitations selon la ponte des volailles par région	59
Tableau 4-6: Répartition des exploitations, selon la vaccination par espèces et par région (%)	60
Tableau 5-1: Répartition des exploitations agricoles familiales ayant pratiqué la Pêche selon les régions	62
Tableau 5-2: Répartition des pêcheurs selon la fréquence des captures (%)	63
Tableau 5-3: Répartition de la quantité capturée selon la destination par région	65
Tableau 5-4: Montant total et moyen des ventes issues de la pêche	65
Tableau 6-1: Proportion des exploitations agricoles familiales par type de pratique et par région	69
Tableau 6-2: Proportion des exploitations par type de choc subi au cours des 12 derniers mois et par région (%).....	71
Tableau 6-3: Proportion des Exploitation ayant subi un choc par type de de choc et par type de conséquence humaines(%)	72

Tableau 6-4: Proportion des exploitations ayant subi un choc par type de choc et par type d'impact physique(%)	72
Tableau 6-5: Proportion des exploitations ayant subi un choc par type de choc et par type de répercussion économique du choc (%).....	73
Tableau 6-6: Proportions des exploitations ayant subi un choc par type choc et par type de mécanisme de protection contre le choc(%)	74
Tableau 6-7: Effectif et proportion des exploitations ayant produits des déchets, par région	75
Tableau 6-8: Proportion des exploitations par type de déchets produits au cours des 12 derniers mois et par région	77
Tableau 6-9: Proportion des exploitations ayant produits des déchets par type de gestion des déchets et par région	78
Tableau 6-10: Proportion des exploitations ayant produits des déchets par méthode de gestion des eaux usées et par région.....	79
Tableau 6-11: Proportion des exploitations selon la part des eaux usées déversées dans l'environnement par région.....	80
Tableau 6-12: Exploitations ayant produit du fumier, par région.....	81
Tableau 6-13: Proportion des exploitations par type d'utilisation du fumier produit (%).....	82
Tableau 6-14: Proportion des exploitations ayant produit du fumier par système de gestion du fumier et par région (%).....	84
Tableau 6-15: Proportion des exploitations par type de sous-produits obtenus au cours de la campagne 2023/2024, par région (%).....	85
Tableau 6-16: Proportion des exploitations par type d'utilisation des sous-produit (%).....	86

Liste des graphiques

Figure 1-1: Pyramide des âges de la population agricole	17
Figure 1-2: Répartition de la population agricole selon les régions	17
Figure 1-3: Pourcentage des membres des exploitations agricoles ayant une activité agricole par région	18
Figure 1-4: Répartition des membres (+6 ans) selon le niveau d'instruction	19
Figure 1-5: Proportion des membres (+6ans) sachant écrire une phrase simple dans une langue quelconque selon le Sexe	19
Figure 1-6: Répartition des exploitations agricoles familiales selon le sexe du chef d'exploitation	22
Figure 1-7: Répartition des exploitations agricoles familiales selon le milieu de résidence.....	22
Figure 1-8: Répartition des membres selon la Situation Matrimoniale.....	23
Figure 1-9: Répartition des exploitations selon le niveau d'instruction du chef d'exploitation (%)	24
Figure 1-10: Répartition des exploitations agricoles selon l'activité principale du chef d'exploitation (%)	26
Figure 1-11: Répartition des exploitations agricoles selon l'activité secondaire du chef d'exploitation (%)	26
Figure 2-1: Répartition des parcelles suivant les régions (1000 parcelles).....	31
Figure 2-2: Répartition des superficies des parcelles selon les régions (1000 Ha)	31
Figure 2-3: Superficie moyenne des parcelles par région (Ha).....	31
Figure 2-4: Répartition des responsables de parcelles selon le sexe, par région	32
Figure 2-5: Proportion des parcelles irriguées par région	34
Figure 2-6: Proportion des superficies irriguées par région	34
Figure 2-7: Proportion des membres âgés de 15 ans ou plus ayant contracté un crédit agricole (%)..	35
Figure 2-8: Proportion des membres âgés de 15 ans ou plus ayant un compte épargne (%)	35
Figure 2-9: Proportion des membres âgés de 15 ans ou plus ayant un numéro de téléphone avec un compte mobile money (%)	35
Figure 2-10: Proportion des exploitations ayant accès à l'information par type d'information.....	36
Figure 2-11: Proportion des exploitations ayant accès aux services par type de service	37
Figure 2-12:Proportion des exploitations ayant accès aux services suivant le niveau de satisfaction, par type de service.....	37
Figure 2-13: Pourcentage des superficies couvert par des engrais par type d'engrais.....	39

Figure 3-1: Répartition des superficies des parcelles selon la culture principale	44
Figure 3-2: Répartition des superficies des céréales suivant les cultures	46
Figure 4-1: Proportion des exploitations ayant vaccinées le bétail par espèce	60
Figure 5-1: Pratique de Pêche par les exploitations agricoles familiales	62
Figure 5-2: Proportion des membres des exploitations selon leur activité de pêche	62
Figure 5-3: Proportion des pêcheurs des exploitations agricoles familiales par espèce capturée	64
Figure 5-4: Répartition des pêcheurs des exploitations agricoles familiales selon la destination de la production	64
Figure 5-5: Proportion des pêcheurs par utilisation du revenu issue de la pêche	66
Figure 6-1: Proportion des exploitations agricoles familiales par type de pratique	69
Figure 6-2: Proportion des exploitations par type de chocs subis au cours des 12 derniers mois	70
Figure 6-3: Proportion des exploitations ayant produit des déchets par type de déchets produits au cours des 12 derniers mois	76
Figure 6-4: Proportion des exploitations ayant produit du fumier	82
Figure 6-5: Proportion des exploitations ayant produit du fumier par type d'utilisation (%)	82
Figure 6-6: Proportion des exploitations ayant produit du fumier par méthode de gestion du fumier (%)	83
Figure 6-7: Proportion des exploitations par type de sous-produits obtenus au cours de la campagne 2023/2024 (%)	85

Note aux lecteurs

Ce rapport couvre les informations agricoles, en particulier la production, relative aux **exploitations agricoles familiales au Mali**. Les exploitations agricoles ne relevant pas du secteur des ménages, y compris celles appartenant aux entreprises, aux associations ou aux institutions gouvernementales ne sont pas concernées car elles ne sont pas couvertes par l'enquête Agricole de Conjointure. Le rapport de campagne par contre, inclue les exploitations modernes.

- **À noter que ce rapport n'intègre pas les données de production du coton issues de la présente enquête.** En effet, la Compagnie Malienne pour le Développement du Textile (CMDT) est l'organisme officiellement mandaté pour la collecte, la gestion et la diffusion des données relatives à cette culture. Elle assure également l'encadrement technique des producteurs de coton. Par ailleurs, les dispositifs techniques de l'enquête, notamment les carrés de rendement, sont exclusivement mis en place dans les parcelles exploitées par les exploitations agricoles familiales. Or, les parcelles de coton concernées par ces opérations représentent à peine 0,2 % de l'ensemble des parcelles enquêtées, ce qui ne permet pas de produire des résultats représentatifs pour la production Cotonnière.
- **Concernant les éleveurs « purs » et Nomades, leurs activités ne sont pas couvertes par la présente enquête.** Celle-ci se concentre uniquement sur l'élevage pratiqué au sein des exploitations agricoles familiales. Les données collectées portent ainsi sur les effectifs de bétail détenus directement par les ménages agricoles. De ce fait, les unités ou exploitations d'élevage spécialisées opérant indépendamment des ménages agricoles communément appelées éleveurs « purs » et Nomades ne sont pas prises en compte dans le dispositif d'enquête.
- **De la même manière, les pêcheurs « purs » ne sont pas couverts par cette enquête.** Les données relatives à la pêche sont généralement produites par la Direction Nationale de la Pêche, qui centralise les informations issues du secteur halieutique. Dans le cadre de la présente enquête, seules les activités de pêche de capture exercées dans les exploitations agricoles familiales ont été considérées. Les pêcheurs dont l'activité s'exerce en dehors de ce cadre, dits pêcheurs « purs », ne sont donc pas inclus dans le champ de collecte.
- La liste des étiquettes utilisées pour apporter des précisions sur les estimations :

Etiquette	Signification
[n]	Non disponible
[s]	Nombre insuffisant d'observations pour établir des estimations fiables (moins de 30 observations)
[-]	Zéro observation pour établir une estimation
[x]	Non applicable
0	Vrai zéro ou valeur arrondie à zéro
[u]	Fiabilité faible à cause d'un coefficient de variation > 33% pour les variables quantitatives ou une erreur standard > 17,5% pour les variable qualitatives

Résultats clés



Population Agricole

La population agricole est majoritairement jeune, avec plus de 50 % des hommes et 45 % des femmes âgés de moins de 15 ans. Malgré la légère prédominance des hommes dans la population totale (51,7%), les femmes sont davantage représentées dans la tranche active des 20 à 39 ans.

77 % des membres des exploitations agricoles familiales âgés de plus de 6 ans ont des activités agricoles.

Les chefs d'exploitation s'activent principalement dans l'agriculture (77,8 %) et 67% pratiquent l'élevage comme activité secondaire



Superficies cultivées

Les superficies cultivées lors de la campagne 2023/2024 s'élèvent à environ 7,45 millions d'hectares, dont 90% en culture pure et 10% en culture associée.

La région de Ségou enregistre les superficies les plus importantes (20,04%) suivi de loin par Koulikoro (10,95%), Bandiagara (9,73%), Dioila (8,37%), Koutiala (8,25%) et Bougouni (8,14%).

62,4 % des exploitations estiment que leurs superficies sont restées identiques, contre 17,6 % qui déclarent une augmentation, et 20 % qui signalent une diminution.

- **Typologie selon la taille**

Les grandes exploitations familiales (7 ha et plus) représentent 22% des exploitations agricoles familiales et concentrent 64% des superficies agricoles utilisées.



Fertilisants

44% des superficies cultivées ont été couvertes d'engrais organiques, 1,6% d'engrais organiques industriels, et 33% d'engrais minéraux.



Irrigation

Au niveau national, seules 8,8% des parcelles agricoles des exploitations familiales sont irriguées, correspondant à 5,3% des superficies agricoles des exploitations familiales.

L'irrigation est relativement beaucoup plus intensifiée dans les régions de Tombouctou, Mopti et Gao où respectivement 81,10%, 60,57% et 44,47% des superficies des parcelles sont irriguées.



Accès au crédit agricole et service financiers

L'accès au crédit et aux services financiers reste limité pour les exploitations agricoles familiales. Seulement 3,8 % des membres de plus de 15 ans ont contracté un crédit agricole, surtout à Kayes (11,65 %) et Kita (10,81 %). En matière d'épargne, la proportion nationale des membres des exploitations de 15 ans ou plus ayant un compte est de 2,8 %, mais atteint 10,71 % à Tombouctou, 9,79 % à Gao et 7,56 % à Sikasso. Par ailleurs, 38,41 % des membres âgés de 15 ans ou plus disposent d'un numéro de téléphone lié à un compte Mobile Money, avec des taux supérieurs à 50 % à Mopti (55 %), Kayes (54,11 %) et Gao (51,42 %), traduisant une disparité importante entre les régions.



Pratiques culturelles

Environ 1,95 million d'exploitations agricoles familiales pratiquent des activités culturelles représentant 88,30% des exploitations.

En termes de superficie, le mil reste la principale culture au niveau national, représentant plus du tiers des superficies cultivées en 2023/2024. Cependant, des spécialisations régionales marquées révèlent une prédominance du riz dans les régions Gao (98,16% des superficies) , Tombouctou (90,39%) et Mopti (56,53%).



Production agricole

La production céréalière est estimée à 8,84 millions de tonne dont 86% est réalisée par les exploitations agricoles traditionnelles.

Céréales : sur un total 8,84 millions de tonnes, le riz constitue près de 44 % de la production céréalière des exploitations familiales, suivi du mil (23%) , du maïs (21%), et du sorgho (11%). Le fonio, céréale traditionnelle, reste marginal avec une production de 17 120 tonnes.

Légumineuses : la production s'élève à 182 639 tonnes et provient principalement du niébé (94%).

Oléagineux : les cultures oléagineuses composées de l'arachide, du soja et du sésame enregistre une production de 534 474 tonnes avec une contribution majoritaire de l'arachide (485 259 tonnes) .



Elevage

L'élevage constitue une activité importante pour les exploitations agricoles familiales au Mali. Environ 67,9 % des chefs d'exploitation le pratiquent comme activité secondaire, tandis que 10,3 % l'exercent comme activité principale. Certaines régions comme Bandiagara (93 %) et Koutiala (90,4 %) affichent des taux très élevés de pratique de l'élevage en activité secondaire.



Production animale

La production totale de viande issue des abattages est estimée à 20 466 tonnes, et celle de lait à environ 56 449 000 litres, avec des disparités régionales marquées. La production avicole est aussi significative, bien que dominée par les poulets traditionnels. Le taux de vaccination du cheptel reste faible : seulement 18,4 % des exploitations ont vacciné leurs animaux, avec de grandes variations selon les espèces et les régions.



Production halieutique des pêcheurs des exploitations agricoles familiales

Une portion de 6% des exploitations agricoles familiales, principalement localisées dans certaines régions, se livre à des activités de pêche qui durent, en moyenne, 3 mois et génèrent en moyenne 70 000 FCFA par pêcheur et un revenu total de 2,5 milliards de FCFA pour les exploitations agricoles familiales ayant pratiqué la pêche durant la saison de pêche.



Spécial EAC 2023/24 : Zoom sur les Méthodes de Production et Environnement au Mali

• Production et gestion du fumier

Seules 29 % des exploitations agricoles familiales au Mali produisent du fumier, dont près de 70 % ces dernières l'utilisent comme engrais, tandis qu'une minorité s'en sert pour la construction, l'alimentation animale ou le vend. Le fumier est majoritairement stocké en tas (69 % des exploitations) ou dans des fosses (22 % des exploitations).

• Production et traitement des déchets

Deux tiers des exploitations familiales (67%) produisent des déchets.

Les emballages agricoles dominent les déchets produits par les exploitations familiales. La majorité des exploitations agricoles ayant produit des déchets (50,58%) négligent le traitement des déchets. Le brûlage domine (35,01% des exploitations ayant produit des déchets) malgré ses impacts environnementaux, avec des pratiques très régionales.

• Gestion et traitement des eaux usées

La gestion des eaux usées agricoles reste majoritairement basique, avec un fort recours au drainage naturel (43,92% des exploitations agricoles familiales ayant produit des déchets)

Le traitement des eaux usées progresse, mais près d'un tiers des exploitations rejettent encore une part importante sans traitement

• Sous-produits de culture et leurs utilisations

Les tiges de mil, sorgho et la paille de riz dominent les sous-produits agricoles obtenus par les exploitations agricoles familiales au Mali. Chaque région présente une spécialisation marquée selon les cultures locales.

Les sous-produits agricoles servent avant tout à nourrir le bétail, avec plus de 90 % de réutilisation pour certaines fanes et pailles. Leurs autres usages, notamment énergétiques ou commerciaux, restent très limités.

• Chocs subis par les exploitations agricoles

Sécheresse (subie par 10,7% des exploitations) et hausse des prix alimentaires (subi par 8,7% des exploitations) : principaux chocs pour les exploitations agricoles maliennes. Impact marqué dans les régions de Gao, Bandiagara et Sikasso.

Récoltes et bétail durement touchés par sécheresse, inondations et maladies.

Inondations et sécheresse, prix élevé des denrées ou faible disponibilité alimentaire provoquent des pertes majeures de revenus pour les exploitations.

Le crédit officiel domine comme bouclier contre les chocs économiques et sanitaires. L'assurance et le financement pour les aléas climatiques restent très limités

Introduction

L'Enquête Agricole de Conjoncture (EAC) a été mise en place dans les années 1980 afin de fournir des informations détaillées et actualisées sur les productions agricoles et les caractéristiques des exploitations familiales. Elle constitue un dispositif essentiel de suivi et d'analyse conjoncturelle du secteur rural. Ce dispositif repose sur une méthodologie harmonisée, adoptée par les 17 pays membres du Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS). Ainsi, l'EAC s'impose comme un outil scientifique rigoureux pour la mesure des productions agricoles dans l'espace sahélien.

Sur le plan institutionnel, la mise en œuvre de l'enquête est assurée par la Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Développement Rural (CPS/SDR), en étroite collaboration avec la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA), la Direction Nationale des Productions et des Industries Animales (DNPIA), la Direction Nationale de la Pêche, ainsi que leurs services régionaux déconcentrés. L'Institut National de la Statistique (INSTAT) apporte un appui technique à toutes les étapes du processus. Pour l'année 2023, l'EAC a bénéficié d'un financement de la Banque Mondiale à travers le projet PHASAOC.

Le présent rapport présente les résultats de l'enquête agro-sylvo-pastorale 2023. Il s'inscrit dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du plan triennal de campagne agricole consolidé et harmonisé, et vise à assurer une diffusion régulière de l'information agricole à tous les niveaux. Il s'adresse en particulier aux instances nationales de prise de décision, au CILSS, aux organisations sous-régionales et aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Ce rapport est consacré à l'analyse des résultats de l'enquête Agricole de Conjoncture, en mettant en lumière les caractéristiques des exploitations agricoles ainsi que leurs productions végétales, animales, halieutiques et aquacoles. Il permet la collecte de données spécifiques à une campagne agricole. Elle fournit des informations portant sur :

- les superficies cultivées par spéculation,
- les rendements,
- les intrants agricoles (semences, engrais, équipements),
- les stocks paysans,
- les caractéristiques démographiques des exploitations,
- le cheptel,
- et l'utilisation des produits agricoles.

Méthodologie

En 2023, l'enquête Agricole de Conjoncture a couvert toutes les régions excepté le District de Bamako où l'activité agricole est peu pratiquée et la région de Kidal pour la non-disponibilité de données par suite de raisons d'insécurité. Sa mise en œuvre a été assurée par l'ensemble des structures habituellement impliquées dans l'EAC.

L'enquête agricole de conjoncture est une enquête par sondage en grappes à deux degrés pour la majorité des modules de collecte. L'échantillon du premier degré est formé de Le RGPH est la base de sondage de la collecte des données pour disposer des informations plus précises sur le comportement des individus dans leur univers d'occupation dont le découpage prend en compte la dénomination internationale de zone de dénombrement (ZD) ou section d'énumération (SE).

Dans le cadre de sa mise en œuvre, le dispositif suit un échantillon de plus de 8000 exploitations agricoles. L'augmentation de la taille de l'échantillon d'exploitations agricoles à enquêter a permis de réduire considérablement les écarts qui existaient entre les exploitations de même physionomie sur le plan agricole et d'améliorer la fiabilité/représentativité des données collectées.

Dans la répartition de l'échantillon, une plus grande importance a été accordée aux régions qui regorgent de plus d'exploitations agricoles et dont le potentiel agricole est significatif.

Le plan de sondage à 2 degrés a été utilisé pour la sélection de l'échantillon avec comme unités de tirage les SE et les exploitations agricoles (unités d'observation) :

- 1er degré : tirage des Sections d'Énumération (SE) proportionnellement à la taille c'est-à-dire, le nombre de S.E par région a été déterminé en fonction de l'importance relative de chaque région en ménages agricoles ;
- 2° degré : tirage aléatoire simple de 10 exploitations dans chaque SE tirée.

Le tirage des SE est fait par des experts en échantillonnage et celui des exploitations par les agents chargés de la collecte sur le terrain, formés à cet effet. Pour ce faire, les SE tirées sont numérotées de façon continue de 1 à n nommées **grappe**. Dans chaque grappe, l'agent enquêteur procède au dénombrement des exploitations agricoles pour ensuite en tirer un nombre de dix (10) exploitations agricoles, taille cible de l'échantillon d'une grappe, auprès desquelles les questionnaires de l'enquête sont administrés.

La collecte est faite en deux passages. Un premier passage qui a lieu de juillet à septembre permet de disposer des informations sur les prévisions des récoltes et les niveaux des stocks exploitants et un second passage (octobre à janvier) concernant tous les autres modules (récolte des carrés, cheptel, intrants, équipements etc...) permet d'obtenir les résultats définitifs de la campagne. Au cours de ces passages, les activités suivantes sont réalisées :

- (i) le dénombrement des exploitations dans les SE échantillons et le tirage des exploitations échantillons ;

- (ii) la collecte des données sur les caractéristiques socio-démographiques des exploitations agricoles sélectionnées ;
- (iii) le recensement de toutes les parcelles (y comprises celles des femmes et enfants) avec la mesure de leurs superficies ;
- (iv) le tirage des parcelles échantillon et installation des carrés de rendement dans les parcelles sélectionnées ; et
- (v) le renseignement de tous les autres modules (récolte des carrés, cheptel, intrants, équipements etc...).

Ainsi, après recensement de toutes les parcelles des exploitations échantillons de la SE, une parcelle sur trois est choisie au hasard par type de culture et par type d'association de cultures pour y placer un carré de rendement. Ceci constitue l'échantillon d'observation des rendements des cultures. Pour l'estimation des récoltes, la démarche méthodologique adoptée a consisté à appliquer aux superficies emblavées, mesurées à l'aide des GPS, les rendements obtenus à travers les carrés de rendements.

La collecte a été effectuée à l'aide des applications sur tablettes. Des programmes de contrôle établis ont permis de capter les valeurs atypiques sur les superficies et les productions qui ont été vérifiées en faisant des rapprochements avec les autres variables connexes, notamment la production de la campagne précédente, l'appréciation de l'état de culture, la comparaison avec les rendements potentiels de la zone en question, le rapport entre la superficie et la population de l'exploitation, les observations particulières portées par l'enquêteur sur le questionnaire, etc.

Le traitement est effectué par SPSS, les tableaux sont consolidés dans Excel.

Pour estimer la production totale de la campagne, les résultats de l'Enquête Agricole de Conjoncture (EAC), qui portent sur les exploitations agricoles familiales du secteur traditionnel, doivent être complétés par les réalisations des offices et agences constituant le secteur moderne (production d'hivernage et de contre-saison de l'année n-1), ainsi que par celles issues de la contre-saison dans les zones relevant des Directions Régionales de l'Agriculture (DRA). Le présent rapport se limite toutefois à la production totale estimée auprès des ménages agricoles. Les résultats par région et pour l'ensemble du pays sont obtenus par agrégation des données par cercle.

❖ **Présentation et couverture de l'échantillon**

○ **Couverture des unités primaires et secondaires**

Le taux de couverture de l'échantillon au premier degré est de 79,4% et 58,3% au second passage.

Tableau 0-1: Répartition régionale de l'échantillon et du taux de couverture

Région	Passage 1	Passage 2	Ecart	% Ecart
Bandiagara	280	265	15	0,9%
Bougouni	409	320	89	5,3%
Dioila	350	350	0	0,0%
Douentza	70	70	0	0,0%
Gao	100	90	10	0,6%
Kayes	740	179	561	33,2%
Kita	270	80	190	11,2%
Koulikoro	923	894	29	1,7%
Koutiala	229	90	139	8,2%
Menaka	30	30	0	0,0%
Mopti	220	220	0	0,0%
Nara	60	30	30	1,8%
Nioro	250		250	14,8%
San	360	272	88	5,2%
Segou	935	838	97	5,7%
Sikasso	579	539	40	2,4%
Taoudenni	51		51	3,0%
Tombouctou	499	398	101	6,0%
Total	6355	4665	1690	

Sur les **740 SE** échantillon, **639 SE** ont pu être touchées, soit un taux de couverture de l'échantillon de **86%**. Le taux de couverture des unités secondaires (exploitations) est de **79,4%**.

❖ Limite de l'enquête

Cette campagne 2023, le processus de l'enquête a subi un retard par suite de problèmes de mobilisation des fonds alloués à l'EAC liés à la crise sécuritaire et économique qu'a connue le pays. Ainsi, le démarrage de l'enquête, qui habituellement se fait courant juillet, n'a été effectif qu'en octobre 2023 pour le premier passage et le second passage était entre le 14 décembre 2023 et le 31 mars 2024 ce qui par conséquent a impacté négativement le calendrier des opérations de collecte et de productions des résultats.

Aussi, l'insécurité persistante dans le pays n'a pas permis la couverture totale de l'échantillon et aussi a perturbé les opérations culturelles dans certaines zones de production.

Par ailleurs, l'EAC touche seulement les exploitations agricoles familiales et le second type d'exploitations agricoles que sont les entreprises agricoles selon la LOA, ne sont pas couvertes par l'enquête ce qui constitue aussi une limite de l'opération.

Sigle et abréviation

ADRS:	Agence de Développement Rural de la vallée du fleuve Sénégal
CILSS:	Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CMDT:	Compagnie Malienne pour le Développement du Textile
CPS/SDR:	Cellule de Planification et de Statistique du Secteur de Développement Rural
DNA:	Direction Nationale de l'Agriculture
DNPIA:	Direction Nationale des Productions et des Industries Animales
DRA:	Direction Régional de l'Agriculture
EAC:	Enquête Agricole de Conjoncture
GPS:	Global Positioning System
INSTAT:	Institut National de la Statistique
LOA:	Loi d'Orientation Agricole
ODRS:	Office de Développement Rural de Sélingué
OHVN:	Office de la Haute Vallée du Niger
ON:	Office du Niger
OPIB:	Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda
ORM:	Office Riz Mopti
ORS:	Office Riz Ségou
PHASAOC:	Projet d'Harmonisation et Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre
PTF:	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAU:	Superficie Agricole Utilisée
SE:	Section d'Enumération
SPSS:	Statistical Package for the Social Sciences
ZD:	Zone de Dénombrement

Caractéristiques et typologie des exploitations agricoles



1. Caractéristiques des Exploitations Agricoles

1.1. Structure et caractéristiques de la population des exploitations agricoles familiales

La population agricole est majoritairement jeune, avec plus de 50 % des hommes et 45 % des femmes âgés de moins de 15 ans. Malgré la légère prédominance des hommes dans la population total (51,7%), les femmes sont davantage représentées dans la tranche active des 20 à 39 ans.

La répartition des âges de la population agricole montre une structure très jeune : les populations de moins de 15 ans représentent 50,8 % des hommes et 45,8 % des femmes, ce qui traduit une forte natalité et l'implication précoce dans les activités agricoles. La population active, âgée de 15 à 64 ans, constitue environ 47,3 % chez les hommes et 52,3 % chez les femmes, avec une proportion féminine plus importante dans les tranches de 20 à 39 ans (22,7 % contre 21,5 % chez les hommes). Enfin, les personnes âgées de 65 ans et plus représentent une faible part de la population agricole : seulement 1,9 % chez les hommes et 1,4 % chez les femmes. Ces données soulignent l'importance de cibler les jeunes et les femmes dans les politiques agricoles pour renforcer la productivité et assurer la relève générationnelle.

Figure 1-1: Pyramide des âges de la population agricole

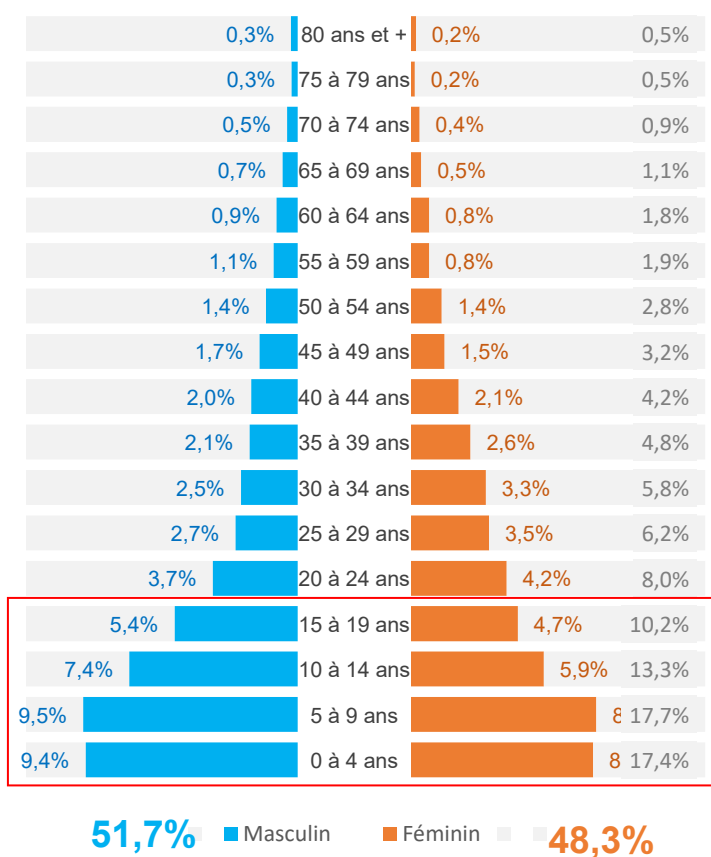
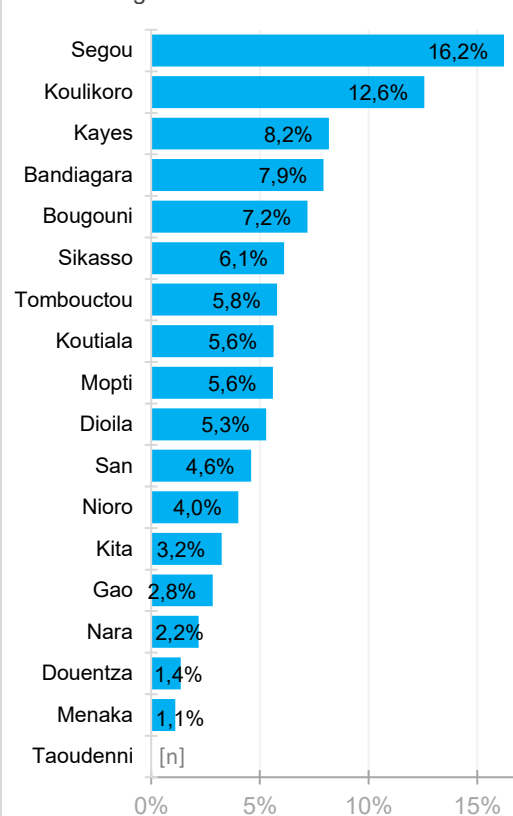


Figure 1-2: Répartition de la population agricole selon les régions



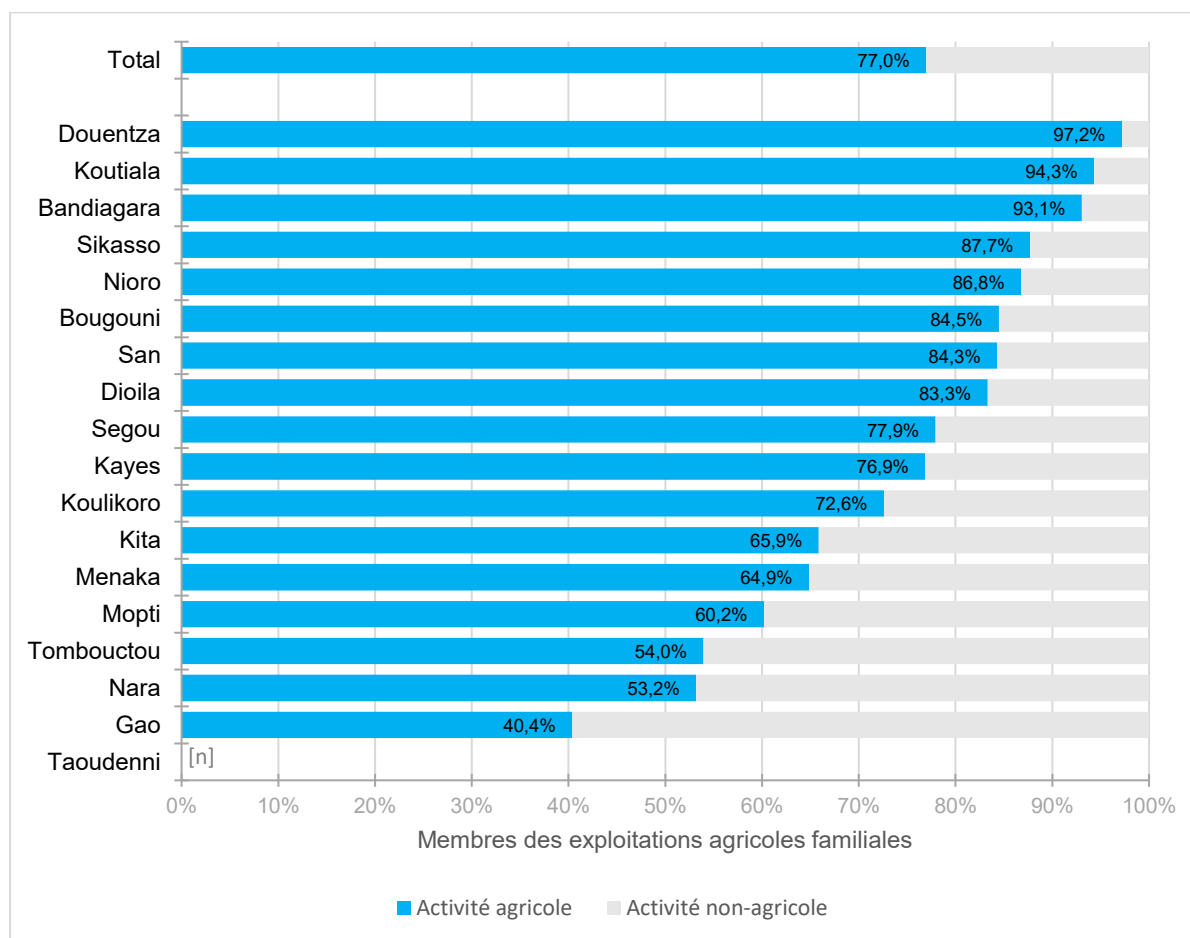
Source : CPS/SDR, EAC 2023

- **Activité agricole des membres des exploitations agricoles familiales**

Une forte mobilisation agricole des membres des exploitations, sauf dans certaines régions : si plus des trois quarts des membres participent aux activités agricoles à l'échelle nationale, ce taux chute à 40,4 % dans la région de Gao.

A l'échelle nationale, 77% des membres des exploitations agricoles familiales pratiquent une activité agricole. Cette tendance est beaucoup plus prononcée dans certaines régions, notamment Douentza (97,2%), Koutiala (94,3%) et Bandiagara (93,1%). La région de Gao se caractérise par le fait que moins de la moitié des membres des exploitations agricoles ont une activité agricole (40,4%)

Figure 1-3: Pourcentage des membres des exploitations agricoles ayant une activité agricole par région



Source : CPS/SDR, EAC 2023

- **Niveau d'instruction des membres des exploitations agricoles familiales**

À l'échelle nationale, 53,0 % des membres âgés de 6 ans ou plus ont atteint le niveau Fondamentale 1 (équivalent du primaire), tandis que 25,4 % ont atteint le niveau Fondamentale 2 (équivalent du collège). Seulement 9,0 % ont atteint le niveau secondaire et 1,9 % le supérieur, alors que 10,8 % n'ont aucun niveau scolaire.

Concernant l'alphabétisation, seulement 42,8 % des membres des exploitations agricoles âgés de 6 ans ou plus savent lire et écrire une phrase simple, avec une nette disparité entre les sexes : 50,0 % des hommes contre 35,4 % des femmes sont alphabétisés. Les taux les plus élevés d'alphabétisation globale sont observés dans les régions de Mopti (62,5 %), Gao (58,4 %) et

Nara (55,4 %), tandis que les taux les plus faibles sont enregistrés à Nioro (20,9 %) et San (28,6 %).

Figure 1-4: Répartition des membres (+6 ans) selon le niveau d'instruction

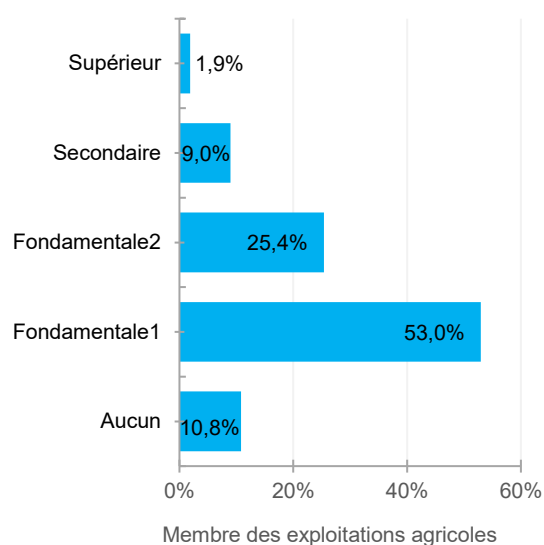
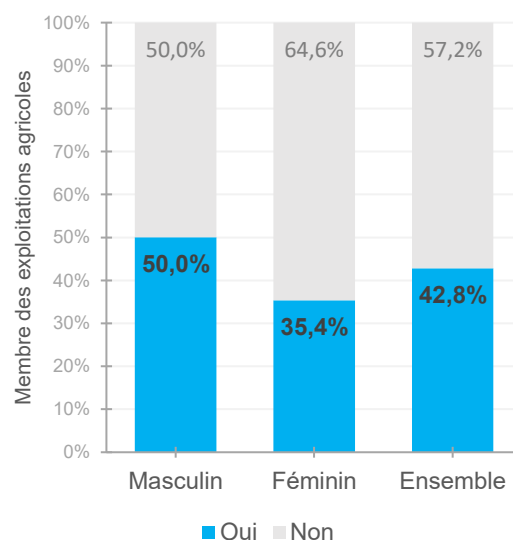


Figure 1-5: Proportion des membres (+6ans) sachant écrire une phrase simple dans une langue quelconque selon le Sexe



Source : CPS/SDR, EAC 2023

Tableau 1-1: Répartition des membres (+6 ans) selon le niveau d'instruction par région (%)

Région	Aucun	Fondamentale1	Fondamentale2	Secondaire	Supérieur
Kayes	15,5	50,0	25,7	7,4	1,3
Kita	7,2	58,7	20,2	10,1	3,8
Nioro	15,7	63,3	15,3	5,3	0,4
Koulikoro	6,0	55,0	25,2	10,9	2,8
Dioila	1,4	56,6	33,1	7,2	1,6
Nara	5,9	70,7	20,5	2,3	0,5
Sikasso	15,1	54,8	20,0	9,2	0,9
Bougouni	1,1	58,5	34,6	5,7	0,2
Koutiala	0,6	59,1	25,8	12,0	2,6
Segou	10,3	49,2	27,3	10,7	2,5
San	5,0	61,5	24,0	8,9	0,7
Mopti	18,2	48,2	22,4	9,0	2,2
Bandiagara	16,5	45,5	22,6	12,9	2,4
Douentza	33,6	46,8	15,5	3,2	0,8
Tombouctou	5,9	45,6	37,5	9,5	1,6
Gao	42,8	36,4	14,2	5,2	1,5
Taoudenni	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]
Menaka	2,5	91,7	5,7	0,0	0,0
Total	10,8	53,0	25,4	9,0	1,9

Source : CPS/SDR, EAC 2023

Tableau 1-2: Répartition des membres (+6 ans) sachant écrire une phrase simple dans une langue quelconque par région (%)

Région	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Kayes	57,4	42,6	40,6	59,4	48,9	51,1
Kita	55,4	44,6	40,8	59,2	48,4	51,6
Nioro	28,2	71,8	13,9	86,1	20,9	79,1
Koulikoro	53,2	46,8	37,4	62,6	45,4	54,6
Dioila	46,2	53,8	30,1	69,9	38,2	61,8
Nara	67,1	32,9	44,5	55,5	55,4	44,6
Sikasso	43,4	56,6	26,7	73,3	35,2	64,8
Bougouni	51,2	48,8	32,3	67,7	41,7	58,3
Koutiala	52,1	47,9	34,5	65,5	43,5	56,5
Segou	52,7	47,3	37,4	62,6	45,3	54,7
San	32,4	67,6	24,7	75,3	28,6	71,4
Mopti	69,8	30,2	54,8	45,2	62,5	37,5
Bandiagara	36,8	63,2	29,1	70,9	33,0	67,0
Douentza	44,7	55,3	27,5	72,5	36,5	63,5
Tombouctou	47,7	52,3	33,7	66,3	41,4	58,6
Gao	62,2	37,8	54,6	45,4	58,4	41,6
Taoudenni	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]
Menaka	52,8	47,2	53,0	47,0	52,9	47,1
Total	50,0	50,0	35,4	64,6	42,8	57,2

Source : CPS/SDR, EAC 2023

1.2. Caractéristiques des exploitations agricoles

1.2.1. Répartition et taille des exploitations

Avec 1 407 387 exploitations recensées au niveau national, Ségou (14,2 %) et Koulikoro (9,9 %) dominent l'activité agricole, tandis que certaines régions comme Taoudenni sont sous-représentées ou absentes des données, limitant l'exhaustivité de l'analyse.

Le total des exploitations agricoles est de 1 407 387, réparties sur les différentes régions. Ségou a la plus grande part avec 199 613 exploitations, soit 14,2% du total, indiquant une forte activité agricole. Koulikoro suit avec 139 989 exploitations, représentant 9,9% du total. Tombouctou et Bandiagara contribuent également de manière notable avec respectivement 136 101 exploitations (9,7%) et 117 687 (8,4%).

Douentza et Nara ont des parts très faibles, respectivement 1,6% et 1,8%, avec Nara ayant le plus petit nombre d'exploitations soit 24 631. Des régions comme Kayes, Sikasso, et Gao se situent dans la moyenne avec des parts autour de 5% à 8%.

Tableau 1-3: Répartition des exploitations agricoles suivant les régions

Région	Nombre	Pourcentage
Kayes	107 654	7,6%
Kita	46 165	3,3%
Nioro	56 159	4,0%
Koulikoro	139 989	9,9%
Dioila	64 930	4,6%
Nara	24 631	1,8%
Sikasso	80 995	5,8%
Bougouni	84 568	6,0%
Koutiala	70 615	5,0%
Segou	199 613	14,2%
San	65 449	4,7%
Mopti	75 792	5,4%
Bandiagara	117 687	8,4%
Douentza	22 249	1,6%
Tombouctou	136 101	9,7%
Gao	82 603	5,9%
Taoudenni	[n]	[n]
Menaka	[s]	[s]
Total	1 407 387	100,0%

Source : CPS/SDR, EAC 2023

- **Taille (en hectare) des exploitations agricoles familiales**

Forte disparité dans la taille des exploitations agricoles selon les régions : La taille moyenne varie de 0,66 ha à Tombouctou à 9,98 ha à Nara, avec une moyenne nationale de 5,29 ha, reflétant une hétérogénéité marquée du paysage agricole.

La taille moyenne des exploitations varie significativement entre les régions. Les régions de Nara (9,98 ha) et Dioila (9,60 ha) se distinguent par des exploitations de plus grande taille en moyenne, tandis que Tombouctou affiche la plus petite taille moyenne (0,66 ha). Bien que la taille minimale des exploitations varie peu, certaines régions, telles que Mopti (0,04 ha) et Bandiagara (0,01 ha), présentent des valeurs particulièrement basses. À Bandiagara, la taille maximale atteint 94,47 ha, ce qui pourrait indiquer la présence de très grandes exploitations. Les régions de Koulikoro et Ségou possèdent également des tailles maximales élevées, avec respectivement 44,06 ha et 46,06 ha. Aucune donnée n'est disponible pour la région de Taoudenni.

En somme, la taille moyenne des exploitations agricoles à travers toutes les régions combinées est de 5,29 ha, avec un écart type de 5,88, reflétant une diversité foncière notable dans la taille des exploitations à l'échelle nationale.

Tableau 1-4: Taille (en Hectares) des exploitations agricoles par région.

Région	Moyenne	Minimum	Maximum
Kayes	2,86	0,05	21,85
Kita	3,74	0,12	16,14
Nioro	4,06	0,25	31,42
Koulikoro	5,83	0,05	44,06
Dioila	9,60	0,70	42,55
Nara	9,98	1,40	30,33
Sikasso	6,50	0,21	35,90
Bougouni	7,18	0,06	31,55
Koutiala	8,70	0,27	33,44
Segou	7,48	0,09	46,06
San	6,52	0,25	41,61
Mopti	3,10	0,04	23,04
Bandiagara	6,16	0,01	94,47
Douentza	3,94	0,32	16,74
Tombouctou	0,66	0,14	2,98
Gao	[u]	0,31	27,85
Taoudenni	[n]	[n]	[n]
Ménaka	[s]	1,09	3,02
Total	5,29	0,01	94,47

Source : CPS/SDR, EAC 2023

1.2.2. Sexe et milieu de résidence des chefs d'exploitation

Une agriculture majoritairement rurale et fortement dominée par les hommes : Près de 82 % des exploitations agricoles sont situées en milieu rural, tandis que 95,8 % des chefs d'exploitations sont des hommes, révélant un double déséquilibre territorial et de genre.

Au Mali, la grande majorité des exploitations agricoles familiales sont localisées en milieu rural, représentant 81,9 % du total national, contre 18,1 % en milieu urbain. Certaines régions, telles que Dioïla, Nara, Bandiagara, Douentza, sont exclusivement rurales en termes d'exploitation agricole. À l'inverse, des zones comme Mopti, Gao et Ménaka présentent une répartition plus équilibrée, avec une part significative d'exploitations en milieu urbain, notamment à Ménaka où cette proportion atteint 68,4 %.

Par ailleurs, la structure de genre des chefs d'exploitations agricoles familiales reste fortement déséquilibrée. Les hommes représentent 95,8 % des chefs d'exploitations, tandis que les femmes ne constituent que 4,2 %, soulignant une faible représentation féminine dans la gestion des unités agricoles.

Figure 1-6: Répartition des exploitations agricoles familiales selon le sexe du chef d'exploitation

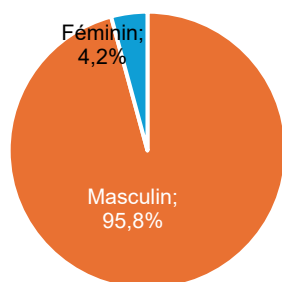
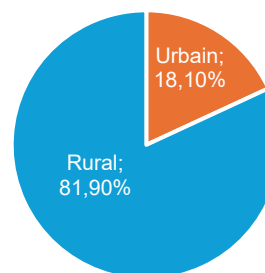


Figure 1-7: Répartition des exploitations agricoles familiales selon le milieu de résidence



Source : CPS/SDR, EAC 2023

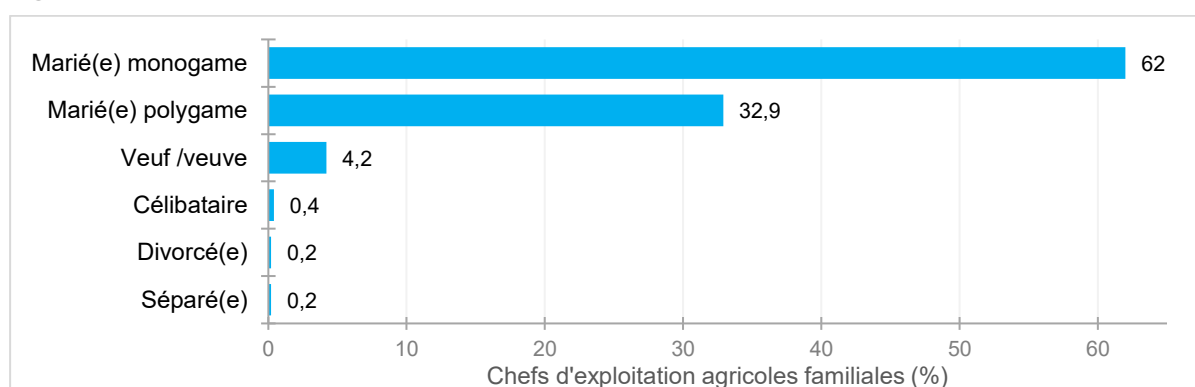
1.2.3. Situation matrimoniale des chefs d'exploitation agricole familiale

Mariage monogame majoritaire chez les chefs d'exploitations agricoles familiales, mais la polygamie prédomine dans certaines régions : La structure matrimoniale varie selon les zones, avec plus de 50 % de polygamie dans Kayes, Bougouni et Koutiala, contre seulement 32,9 % à l'échelle nationale.

À l'échelle nationale, la majorité des chefs d'exploitations agricoles familiales sont mariés en régime monogame, représentant plus de 50 % dans l'ensemble des régions sauf Kayes, Bougouni et Tombouctou. Le mariage polygame concerne environ 32 % des chefs d'exploitations, avec des proportions particulièrement élevées observées dans les régions de Kayes, Bougouni et Koutiala, où il dépasse 50 %.

Le taux de célibat parmi les chefs d'exploitations demeure très faible, représentant seulement 0,4 % au niveau national. Par ailleurs, 4,2 % des chefs d'exploitations sont veufs ou veuves, avec des proportions plus marquées dans les régions de Gao (7,9 %) et de Tombouctou (8,0 %).

Figure 1-8: Répartition des membres selon la Situation Matrimoniale



Source : CPS/SDR, EAC 2023

Tableau 1-5: Répartition des exploitations agricoles selon la situation matrimoniale du chef d'exploitation.

Région	Situation matrimoniale (%)					
	Célibataire	Marié(e) monogame	Marié(e) polygame	Séparé(e)	Divorcé(e)	Veuf /veuve
Kayes	0,2	43,5	51,4	0,0	0,1	4,8
Kita	0,2	55,1	41,9	0,0	0,0	2,8
Nioro	0,0	57,0	38,5	0,0	0,0	4,5
Koulikoro	0,5	55,8	40,6	0,2	0,2	2,7
Dioila	0,2	58,4	39,7	0,0	0,2	1,6
Nara	0,0	57,0	41,6	0,0	0,0	1,4
Sikasso	0,3	51,0	48,1	0,0	0,0	0,5
Bougouni	0,0	40,8	57,8	0,0	0,0	1,5
Koutiala	0,4	47,6	50,9	0,0	0,0	1,0
Segou	0,1	62,3	32,6	0,1	0,0	4,9
San	1,1	68,4	25,5	0,0	0,8	4,2
Mopti	0,5	71,1	21,1	0,3	0,0	7,0
Bandiagara	0,6	69,8	26,7	0,3	0,3	2,3
Douentza	2,3	74,3	22,5	0,0	0,0	0,9
Tombouctou	0,4	74,6	15,7	0,2	1,1	8,0
Gao	1,5	70,3	18,4	1,9	0,0	7,9
Taoudenni	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]
Menaka	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	0,4	62,0	32,9	0,2	0,2	4,2

Source : CPS/SDR, EAC 2023

1.2.4. Niveau d'instruction des chefs d'exploitation agricole familiale

Niveaux d'instruction variables selon les régions, avec un accès limité à l'éducation dans le centre et le nord du pays. Alors que 63 % des chefs d'exploitations ont atteint un niveau fondamental, près d'un sur cinq n'a jamais été scolarisé, avec des taux d'analphabétisme atteignant plus de 40 % à Mopti et prêt de 40% dans certaines régions.

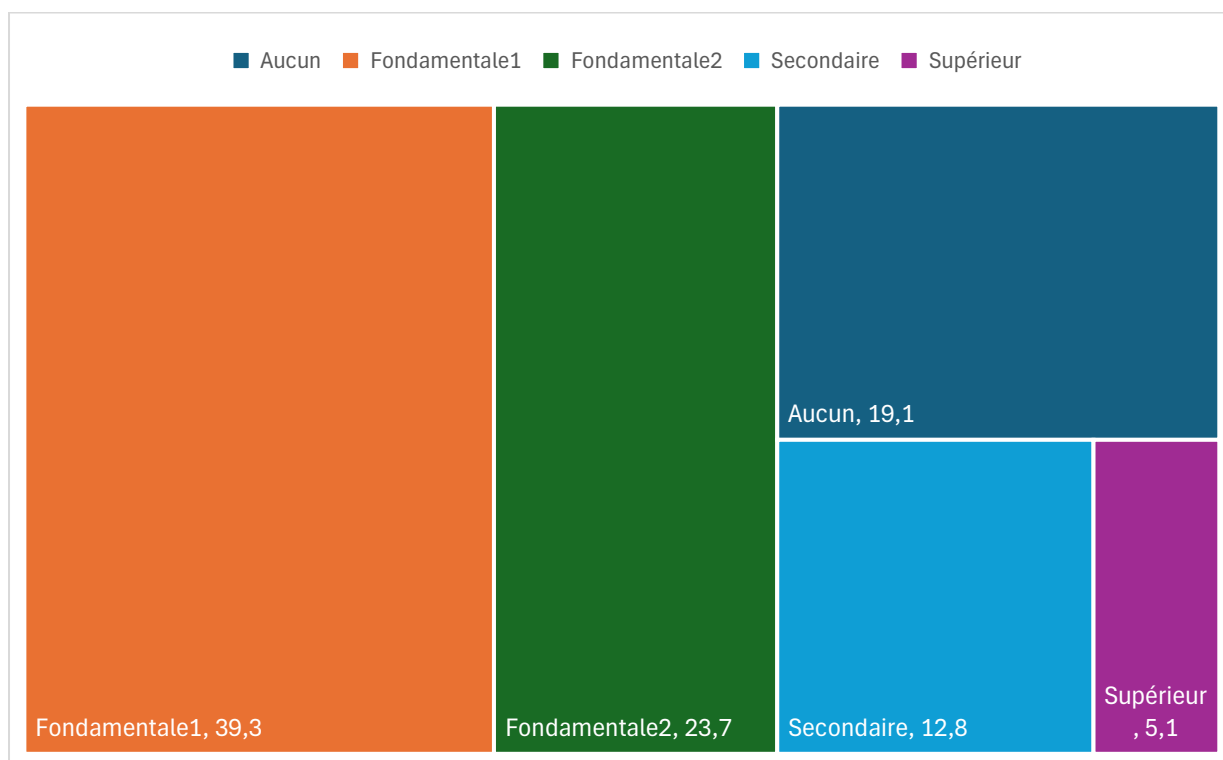
Au niveau national, 39,3 % des chefs d'exploitations agricoles familiales ont atteint le niveau d'instruction Fondamental 1, suivi du niveau Fondamental 2 (23,7 %). Cette hiérarchie des niveaux d'instruction se vérifie dans la plupart des régions, sauf à Kayes et Tombouctou, où le niveau Fondamental 2 est le plus répandu, ainsi qu'à Mopti et Bandiagara, où la majorité des chefs d'exploitations n'ont aucun niveau d'instruction.

Les personnes n'ayant jamais été scolarisées représentent 19,1 % des chefs d'exploitation à l'échelle nationale. Ce taux est particulièrement élevé dans certaines régions, notamment à Mopti (41,0 %), Douentza (39,8 %), Gao (38,6 %) et Bandiagara (37,7 %), traduisant des disparités importantes en matière de niveau d'instruction des chefs d'exploitation.

Par ailleurs, 12,8 % des chefs d'exploitation ont atteint le niveau secondaire. Les proportions les plus élevées sont observées dans les régions de Koulikoro (24,6 %), Kayes (18,7 %), Ségou (17,9 %) et Sikasso (17,3 %).

Enfin, 5,1 % des chefs d'exploitations disposent d'un niveau d'enseignement supérieur. Bien que marginal à l'échelle nationale, ce taux atteint 18,6 % dans la région de Kita et 10,0 % à Sikasso.

Figure 1-9: Répartition des exploitations selon le niveau d'instruction du chef d'exploitation (%)



Source : CPS/SDR, EAC 2023

Tableau 1-6: Répartition des exploitations agricoles selon le niveau d'instruction du chef d'exploitation, par région.

Région	Niveau d'instruction (%)				
	Aucun	Fondamentale1	Fondamentale2	Secondaire	Supérieur
Kayes	20,4	26,2	30,2	18,7	4,5
Kita	5,0	50,0	20,4	6,1	18,6
Nioro	9,6	63,4	20,8	6,2	0,0
Koulikoro	11,7	30,9	23,4	24,6	9,3
Dioila	14,0	50,2	28,1	3,0	4,7
Nara	4,1	83,0	8,7	4,1	0,0
Sikasso	12,5	32,4	27,9	17,3	10,0
Bougouni	2,7	44,0	37,4	13,3	2,7
Koutiala	0,0	64,5	28,0	7,5	0,0
Segou	15,7	32,6	28,4	17,9	5,5
San	17,1	51,6	23,3	6,2	1,9
Mopti	41,0	29,0	16,6	9,2	4,2
Bandiagara	37,7	27,0	16,1	11,4	7,8
Douentza	39,8	44,5	10,4	2,0	3,3
Tombouctou	9,3	33,2	40,7	15,2	1,6
Gao	38,6	42,1	5,5	6,6	7,3
Taoudenni	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]
Menaka	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0
Total	19,1	39,3	23,7	12,8	5,1

Source : CPS/SDR, EAC 2023

1.3. Activités économiques des chefs d'exploitation agricole familiale

L'agriculture reste l'activité principale dominante des chefs d'exploitations, avec l'élevage fortement pratiqué en activité secondaire.

L'agriculture constitue l'activité principale prédominante des chefs d'exploitation agricole familiale dans presque toutes les régions du pays. Les proportions les plus élevées sont observées à Koutiala (96,9 %) et Bandiagara (96,4 %). L'élevage représente également une activité principale significative, notamment dans la région de Mopti et Tombouctou où il concerne respectivement 25,5 % et 18,1% des chefs d'exploitation.

Les activités principales autres que l'agriculture et l'élevage restent marginales, mais atteignent des niveaux notables dans certaines régions comme Koulikoro (8,3 %), Mopti (8,8 %) et Ségou (3,8 %).

L'élevage est largement pratiqué comme activité secondaire, en particulier à Koutiala (90,4 %) et Bandiagara (93,0 %). En revanche, les régions de Mopti (43,7 %) et Gao (41,1 %) affichent les taux les plus faibles d'élevage comme activité secondaire des chefs d'exploitations, suggérant une plus grande diversification ou une orientation différente des activités.

Certaines régions présentent une proportion importante de chefs d'exploitation ne déclarant aucune activité secondaire, notamment Tombouctou (34,5 %) et Gao (35,2 %). Les autres types d'activités secondaires demeurent globalement faibles, avec un minimum observé à Ségou (5,3 %).

Figure 1-10: Répartition des exploitations agricoles selon l'activité principale du chef d'exploitation (%)

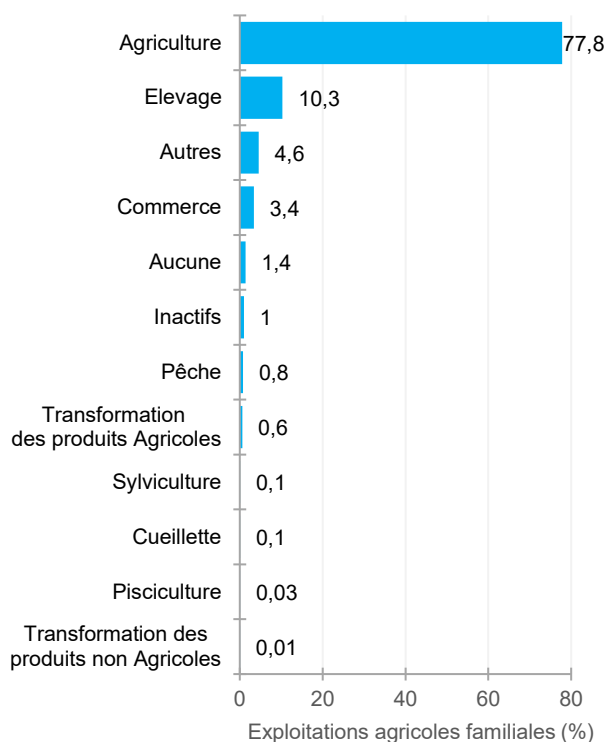
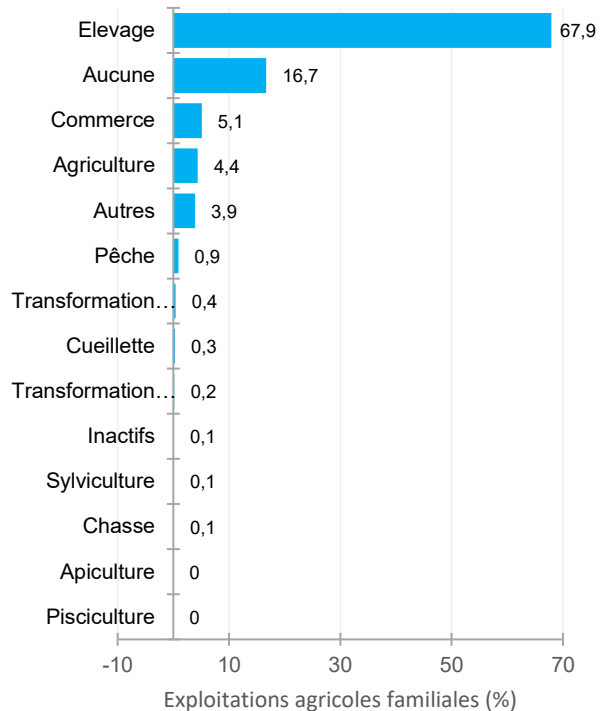


Figure 1-11: Répartition des exploitations agricoles selon l'activité secondaire du chef d'exploitation (%)



Source : CPS/SDR, EAC 2023

Tableau 1-7: Répartition des exploitations agricoles selon l'activité principale du chef d'exploitation.

Région	Activité principale			Activité secondaire		
	Agriculture	Elevage	Autres	Elevage	Aucune	Autres
Kayes	85,3	5,8	[s]	63,2	16,2	18,9
Kita	69,3	[s]	[s]	65,7	[s]	[s]
Nioro	91,1	[s]	[s]	81,6	[s]	[s]
Koulikoro	76,4	7,9	8,3	61,3	20,3	14,2
Dioila	86,2	[s]	[s]	82,3	[s]	[s]
Nara	71,4	[s]	[s]	77,5	[s]	[s]
Sikasso	89,4	7,8	[s]	83,8	[u]	[s]
Bougouni	90,1	[s]	[s]	81,2	[s]	[s]
Koutiala	96,9	[s]	[s]	90,4	[s]	[s]
Segou	76,1	7,9	3,8	74,6	11	5,3
San	91,5	[s]	[s]	67,7	[s]	[s]
Mopti	55,8	25,5	8,8	43,7	19,6	14,3
Bandiagara	96,4	[s]	[s]	93	[s]	[s]
Douentza	86,9	[s]	[s]	78,4	[s]	[s]
Tombouctou	66,5	18,1	[s]	53,6	34,5	[s]
Gao	57,2	[s]	[s]	41,1	35,2	[s]
Taoudenni	[n]	[n]	[s]	[n]	[n]	[s]
Menaka	[s]	[s]	[s]	66,7	33,3	[s]
Total	77,8	10,3	12,0	67,9	16,7	15,5

Source : CPS/SDR, EAC 2023

1.4. Typologie des exploitations agricoles selon la taille de l'exploitation¹

Une concentration foncière marquée au profit des grandes exploitations : Les exploitations de 7 hectares et plus, qui représentent moins d'un tiers des unités agricoles, concentrent près des deux tiers de la superficie agricole utilisée.

❖ **Profile des exploitations agricoles**

- Statut juridique

L'EAC ne couvrant que les exploitations traditionnelles, le statut juridique est par défaut celui de personne physique pour toutes les unités de l'enquête.

Étant donné les définitions des exploitations agricoles utilisées dans le pays, il est important d'identifier également les exploitations traditionnelles collectives et les exploitations modernes

- Exploitations traditionnelles individuelles : couvertes par l'EAC 2023.
- Exploitations traditionnelles collectives : couvertes par l'EAC 2023.
- Exploitations modernes : pas toutes couvertes par l'EAC 2023.

Tableau 1-8: Répartition des exploitations agricoles individuelles par statut juridique

Source	Statut	Personnes physiques	Groupement de personnes physiques	Personnes morales
EAC 2023	Exploitations traditionnelles individuelles	1 407 387	Inclus dans personnes physiques	Non couvertes par l'enquête

Source : CPS/SDR, EAC 2023

- Objectif de la production agricole

❖ **Taille de l'exploitation**

- Superficie agricole utilisée de l'exploitation agricole

La superficie agricole utilisée (SAU) est une variable de référence bien établie dans le secteur agricole. Bien que l'EAC se concentre sur les cultures pluviales, le premier passage inclut un recensement complet des parcelles agricoles, indépendamment du système de culture utilisé. La superficie de chaque parcelle est évaluée de deux manières

- Selon l'exploitant (en hectares)
- Selon les mesures GPS (en hectares)

Ces deux mesures permettent d'estimer la superficie totale mise en valeur en hectares. Pour cette méthodologie, la superficie mesurée a été privilégiée.

Une classification basée sur cinq catégories a été proposée et est présentée dans le tableau ci-dessous :

1. Superficie < 0,5 ha
2. $\geq 0,5$ et < 2 ha
3. ≥ 2 et < 4 ha
4. ≥ 4 et < 7 ha
5. Superficie ≥ 7 ha'

¹ : La typologie des exploitations agricoles va au-delà de la simple taille physique en termes de Superficie Agricole Utile (SAU). Elle inclut également d'autres méthodologies basées sur le profil de l'exploitation, la spécialisation et la diversification. Cependant, ces typologies n'ont pas pu être établies en raison du manque d'indicateurs nécessaires à leur calcul.

Tableau 1-9: répartition des exploitations et des superficies selon les classes de superficies

Classes de taille physique	Nombre d'exploitations		Superficie Agricole Utilisée	
	Nombre	%	Ha	%
Total	1 407 387	100,0%	7 448 530	100,0%
Moins de 0,5 ha	103 498	5,6%	30 592	0,4%
0,5 à 2 ha	378 915	22,8%	411 318	5,5%
2 à 4 ha	282 137	21,7%	809 125	10,9%
4 à 7 ha	264 172	22,1%	1 420 722	19,1%
7 ha et plus	378 664	27,8%	4 776 774	64,1%

Source : CPS/SDR, EAC 2023

La majorité des exploitations agricoles familiales, représentant moins d'un tiers des exploitations (27,8 %) appartiennent à la catégorie des grandes exploitations (7 hectares et plus), lesquelles concentrent 64,1 % de la superficie agricole utilisée (SAU), révélant une forte inégalité dans l'accès au foncier. Les exploitations de taille moyenne (4 à 7 hectares) représentent 22,1 % des unités agricoles et couvrent 19,1 % de la SAU, tandis que celles de 2 à 4 hectares constituent 21,7 % du total et occupent 10,9 % de la SAU.

Les petites exploitations de 0,5 à 2 hectares sont proportionnellement nombreuses (22,8 %) mais n'occupent que 5,5 % de la SAU. Les exploitations de très petite taille (moins de 0,5 hectare), bien que représentant 5,6 % des exploitations, n'en couvrent que 0,4 %, soulignant leur poids marginal en termes de surface exploitée.

Les facteurs de production agricole



2. Les facteurs de production des exploitations agricoles familiales

Toutes activités économiques, y compris agricoles, nécessitent des ressources ou facteurs (humains ou matériels) que sont les inputs utilisés dans le processus de production. Pour la production agricole, ces facteurs sont la terre, l'eau, les capacités en termes d'utilisation de la main-d'œuvre agricole et des intrants divers ainsi que des équipements agricoles. Cette section est consacrée à l'analyse, de l'accès à la terre et à l'eau, aux intrants et à la main d'œuvre, au crédit etc.

2.1. Parcelles des exploitations agricoles

- **Répartitions des parcelles agricoles**

Les régions agricoles du Mali présentent des contrastes marqués en nombre de parcelles et en superficie cultivée. Ségou domine en nombre de parcelles et concentration des superficies, suivi de Koulikoro et Bandiagara.

Les résultats de l'EAC 2023 révèlent une forte disparité régionale tant dans le nombre de parcelles exploitées que dans les superficies cultivées. Les régions de Ségou, Koulikoro, Dioïla, Bougouni et Koutiala enregistrent les plus grands nombres de parcelles, avec plus de 300 000 parcelles chacune, Ségou atteignant un sommet de 976 382 parcelles. À l'opposé, Ménaka, Douentza et Nara comptent beaucoup moins de parcelles, en dessous de 65 000. En ce qui concerne les superficies totales exploitées, Ségou reste en tête avec près de 1,5 million d'hectares, suivie de Koulikoro, Dioïla, Koutiala et Bougouni, toutes au-dessus de 600 000 hectares. Certaines régions comme Nara et Sikasso, malgré un nombre plus réduit de parcelles, se distinguent par des superficies moyennes relativement élevées, respectivement 3,9 ha et 2,1 ha par parcelle, tandis que Kayes et Tombouctou affichent les superficies moyennes les plus faibles, soit 0,7 ha et 0,5 ha. Ces écarts reflètent la diversité des structures agricoles du pays, entre régions à forte densité de petites exploitations et zones moins peuplées abritant des parcelles plus vastes.

Figure 2-1: Répartition des parcelles suivant les régions (1000 parcelles)

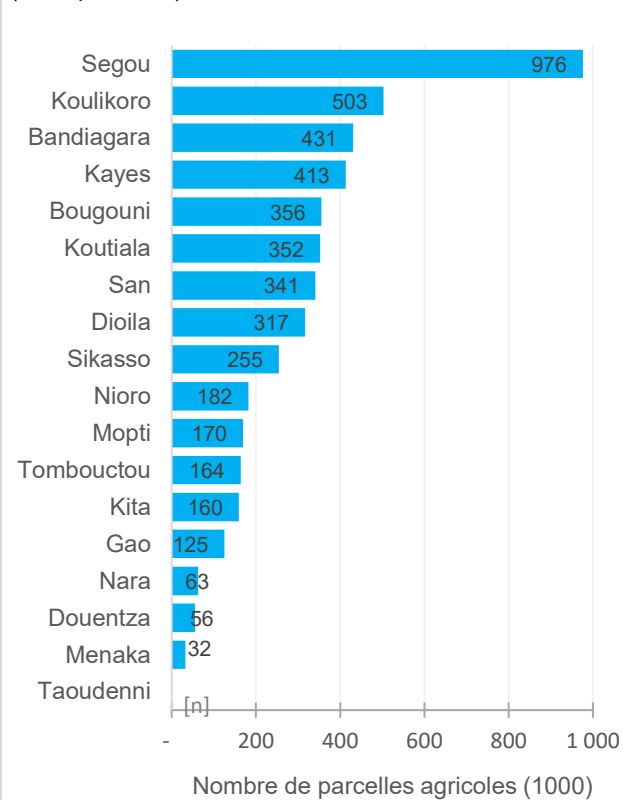
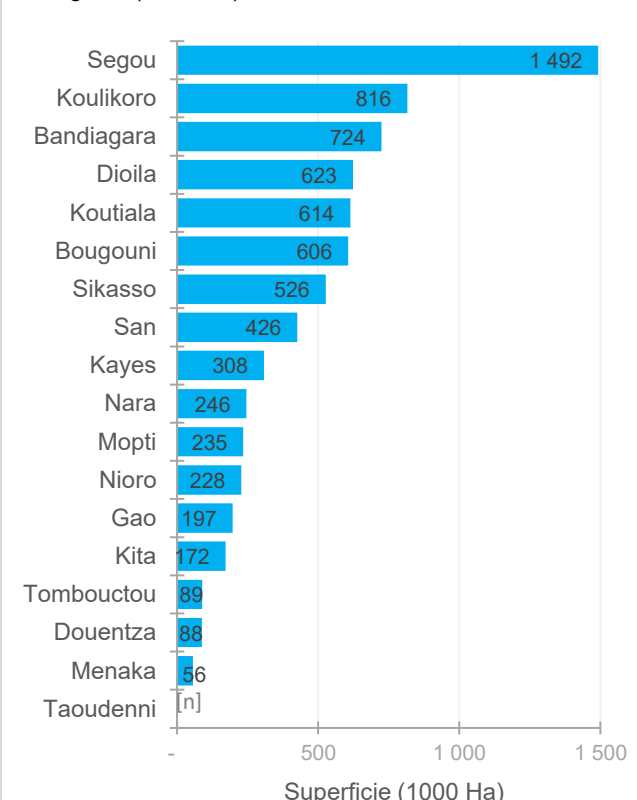
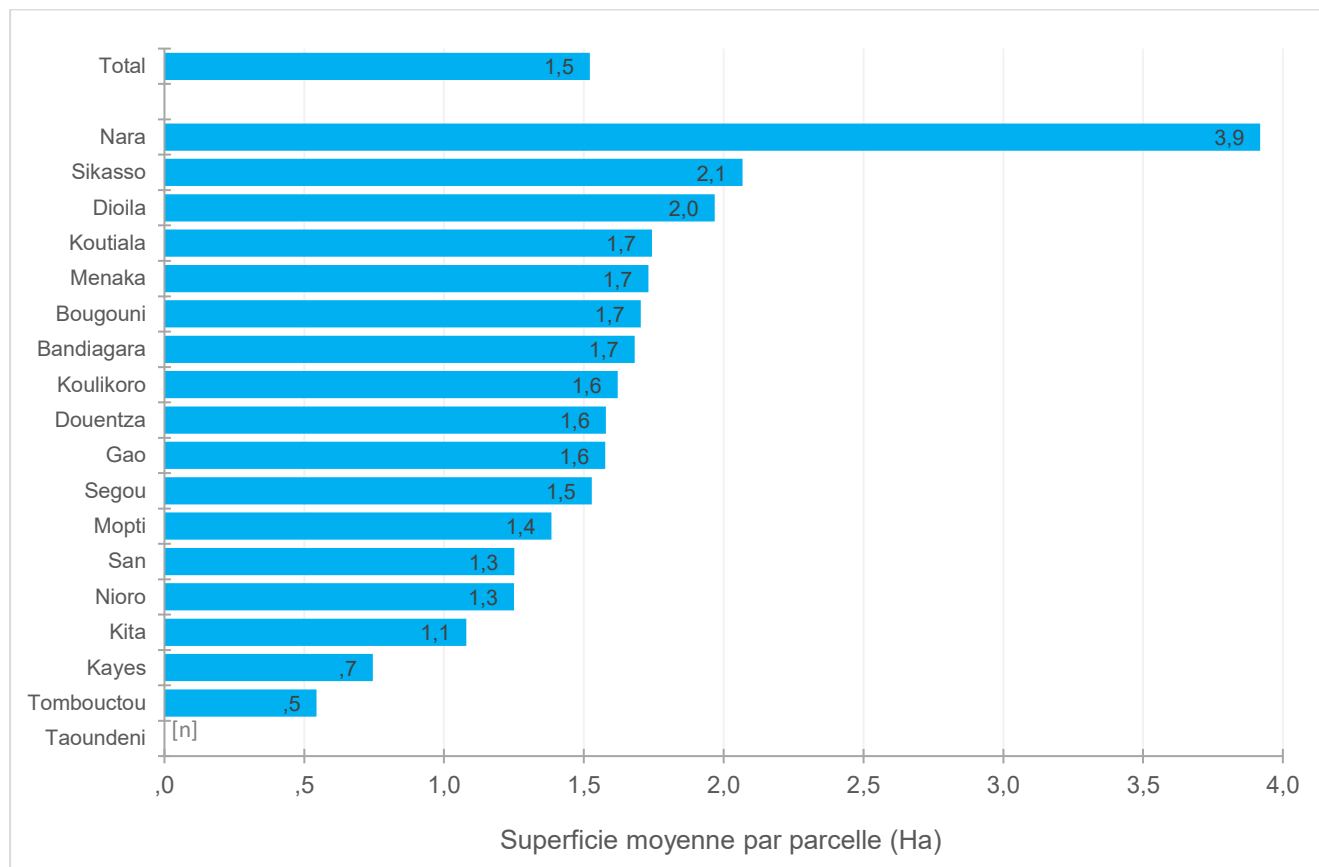


Figure 2-2: Répartition des superficies des parcelles selon les régions (1000 Ha)



Source : CPS/SDR, EAC 2023

Figure 2-3: Superficie moyenne des parcelles par région (Ha)



Source : CPS/SDR, EAC 2023

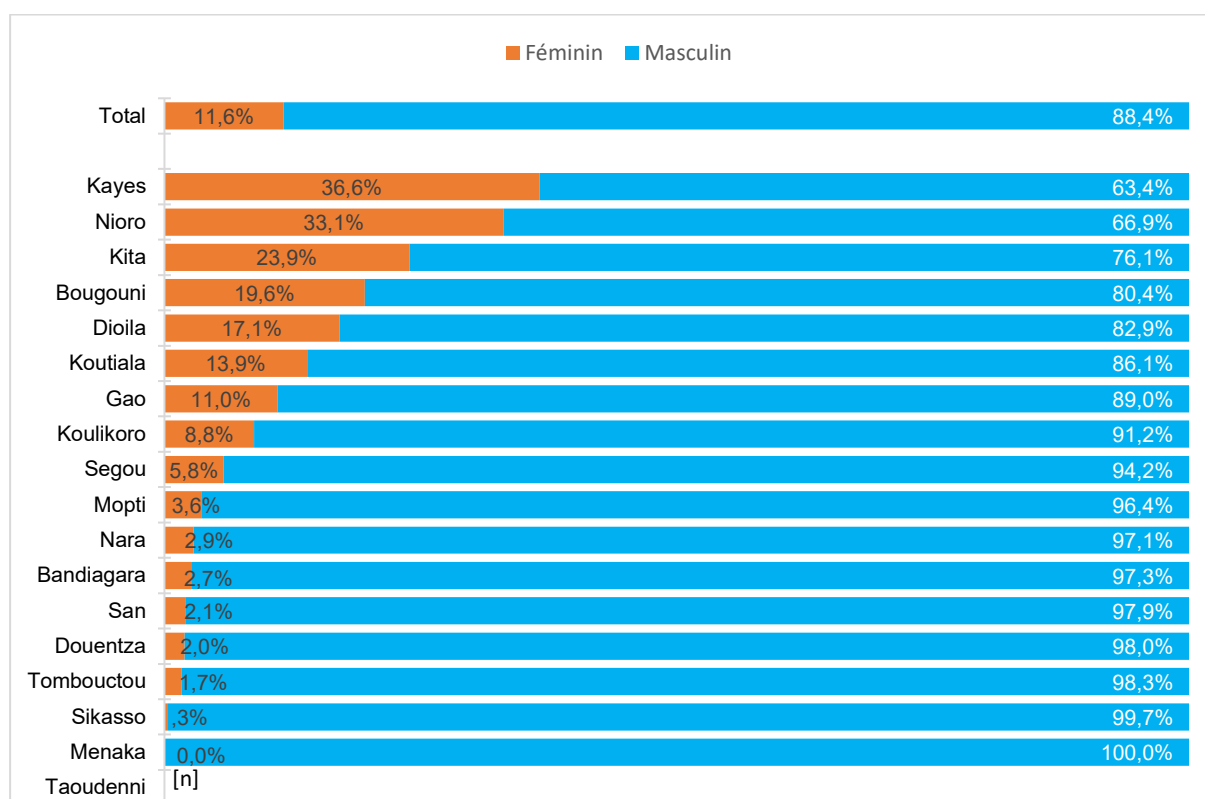
- **Répartitions des responsables de parcelles agricoles**

Forte domination masculine dans la gestion des terres agricoles : Seuls 11,6 % des responsables de parcelles sont des femmes au niveau national, avec de fortes disparités selon les régions.

À l'échelle nationale, la grande majorité des responsables de parcelles agricoles sont des hommes (88,4 %), contre seulement 11,6 % de femmes, ce qui révèle une forte prédominance masculine dans la gestion des terres.

Cependant, des disparités régionales importantes existent. Les proportions les plus élevées de femmes responsables sont observées à Kayes (36,6 %), Nioro (33,1 %) et Kita (23,9 %), suggérant une relative ouverture à la gestion foncière féminine dans ces zones. En revanche, certaines régions comme Sikasso (0,3 %) et Tombouctou (1,7 %) enregistrent une quasi-absence de femmes dans ce rôle, traduisant de fortes inégalités d'accès aux ressources foncières.

Figure 2-4: Répartition des responsables de parcelles selon le sexe, par région



Source : CPS/SDR, EAC 2023

- **Mode de propriété des parcelles agricoles**

La propriété informelle domine l'accès à la terre au Mali, malgré des dynamiques régionales contrastées : plus de 91 % des exploitations agricoles ne disposent d'aucun titre formel, avec des cas extrêmes à Koutiala et Dioïla, tandis que Ménaka et Gao amorcent des démarches de sécurisation foncière.

L'analyse de l'exploitation des parcelles révèle que la grande majorité des parcelles agricoles au Mali sont exploitées sans titre de propriété formel, représentant 91,2 % des cas au niveau national. Ce phénomène est particulièrement accentué dans des régions comme Koutiala (100 %), Dioïla (99,5 %) ou Bandiagara (99,5 %), illustrant une dépendance massive à la propriété

coutumière ou informelle. À l'inverse, Ménaka (36,8 %) et Gao (24,5 %) affichent les proportions les plus élevées de parcelles avec un titre de propriété formel, ce qui peut traduire une dynamique de sécurisation foncière plus avancée ou des politiques locales spécifiques.

Les modes d'accès alternatifs à la terre, bien que globalement marginaux, varient selon les régions. Le prêt gratuit concerne 2,8 % des cas au niveau national, mais atteint jusqu'à 11,5 % à Nioro et 10,5 % à Mopti, traduisant des pratiques d'entraide foncière entre familles ou communautés. La location (1,2 %) et le métayage (0,1 %) restent très limités, sauf à Mopti (16,6 % de location) et Tombouctou (2,2 % de location, 1,7 % de métayage, 1,4 % de gage), où la diversité des modes d'accès à la terre semble plus marquée. Cette hétérogénéité dans les statuts fonciers met en lumière des enjeux importants en matière de sécurisation foncière, d'accès équitable à la terre, et de planification du développement agricole.

Tableau 2-1: Répartition des parcelles des exploitations selon le mode de propriété par Région (%)

Région	Propriété avec titre	Propriété sans titre	Prêt gratuit	Location	Métayage	Gage	Autre
Kayes	14,8	82,0	3,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Kita	1,6	88,9	6,9	2,6	0,0	0,0	0,0
Nioro	0,8	87,7	11,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Koulikoro	1,3	94,9	2,5	0,7	0,0	0,0	0,6
Dioïla	0,2	99,5	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Nara	0,0	94,9	5,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Sikasso	0,3	96,5	3,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Bougouni	0,7	97,8	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Koutiala	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Segou	6,5	87,9	2,6	1,7	0,3	0,0	1,0
San	0,3	96,5	3,0	0,2	0,0	0,0	0,0
Mopti	5,5	67,1	10,5	16,6	0,3	0,0	0,0
Bandiagara	0,2	99,5	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Douentza	6,6	93,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tombouctou	12,7	79,6	2,4	2,2	1,7	1,4	0,0
Gao	24,5	75,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ménaka	36,8	63,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	4,4	91,2	2,8	1,2	0,1	0,1	0,3

Source : CPS/SDR, EAC 2023

2.2. Accès des exploitations agricoles à l'eau : Irrigation des parcelles

Une agriculture largement dépendante de la pluie, sauf dans quelques zones fluviales : plus de 91 % des parcelles ne sont pas irriguées, à l'exception de Gao, Tombouctou et Mopti, où l'irrigation est fortement présente grâce à la proximité du fleuve Niger.

L'agriculture au Mali repose majoritairement sur les systèmes pluviaux, avec 91,2 % des parcelles cultivées sans recours à l'irrigation. Plusieurs régions, dont Kayes, Kita, Nioro, Dioïla, Nara, Sikasso, Bougouni, Koutiala, Bandiagara, Douentza et Ménaka, ne recensent aucune parcelle irriguée, y compris dans des zones agricoles majeures comme Sikasso et Koutiala, pourtant reconnues pour leur potentiel productif.

À l'inverse, certaines régions se distinguent par une proportion élevée de parcelles irriguées. C'est notamment le cas de Gao (88,5 %), Tombouctou (79,0 %) et Mopti (63,8 %), où l'accès

au fleuve Niger et à des aménagements hydro-agricoles pourrait expliquer une plus grande utilisation de l'irrigation. D'autres régions, comme Ségou (7,6 %), Koulikoro (1,2 %) et San (0,8 %), présentent une présence marginale mais notable de parcelles irriguées.

Figure 2-5: Proportion des parcelles irriguées par région

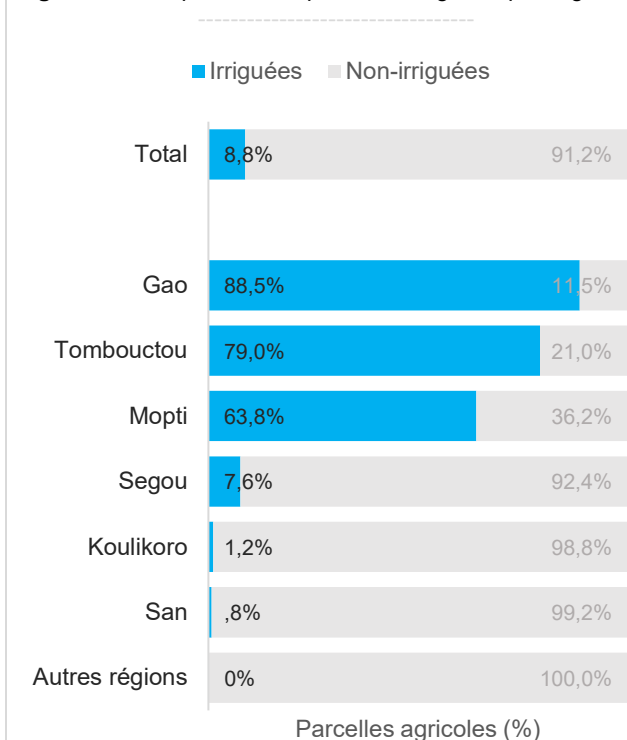
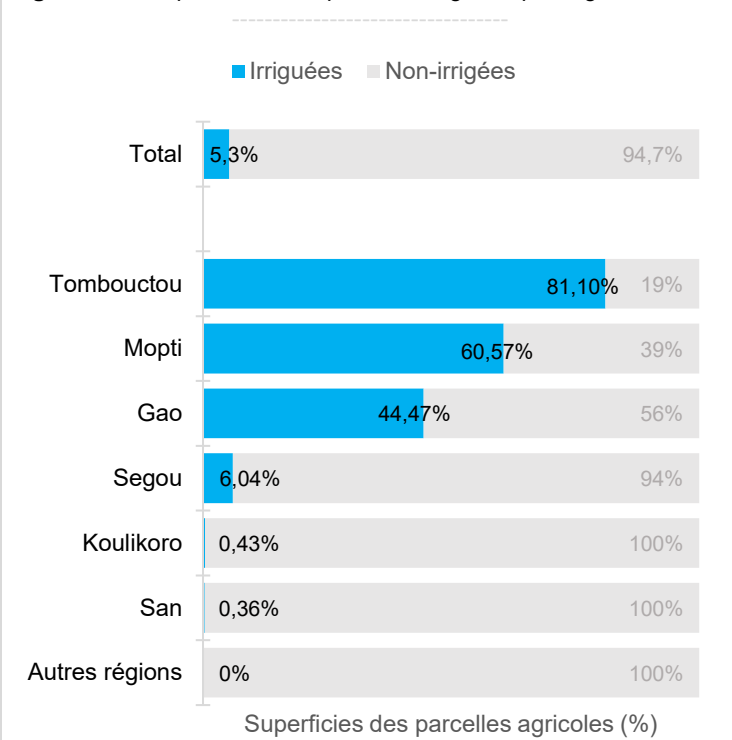


Figure 2-6: Proportion des superficies irriguées par région



Source : CPS/SDR, EAC 2023

2.3. Accès au crédit agricole et aux services financiers

L'accès au crédit et à l'épargne reste très faible chez les membres de 15 ans et plus, malgré quelques régions en avance. Le Mobile Money séduit davantage, avec des taux d'utilisation supérieurs à 50 % dans plusieurs régions.

Au Mali, la proportion de membres âgés de plus de 15 ans ayant contracté un crédit agricole est relativement faible, s'établissant à 3,8 % au niveau national. Toutefois, certaines zones affichent des taux nettement plus élevés, notamment la région de Kayes (11,65 %), suivie de Kita (10,81 %), Nioro (8,43 %) et Douentza (7,14 %). Dans les autres régions, cette proportion reste inférieure à 5 %.

En ce qui concerne l'épargne, seulement 2,8 % des membres de cette tranche d'âge en disposent à l'échelle nationale. Les régions du Nord se distinguent par des taux nettement supérieurs à la moyenne : Tombouctou (10,71 %), Gao (9,79 %), suivies de Sikasso (7,56 %) et Kita (6,26 %).

Figure 2-7: Proportion des membres âgés de 15 ans ou plus ayant contracté un crédit agricole (%)

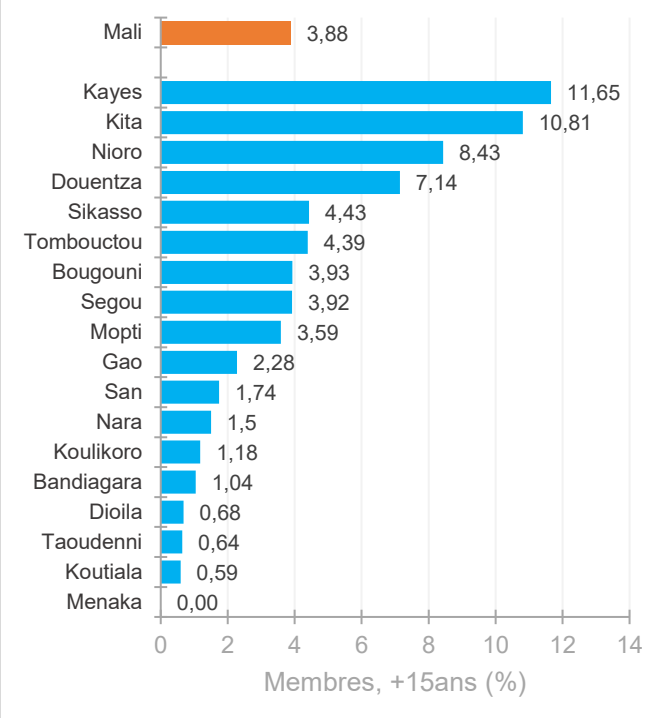
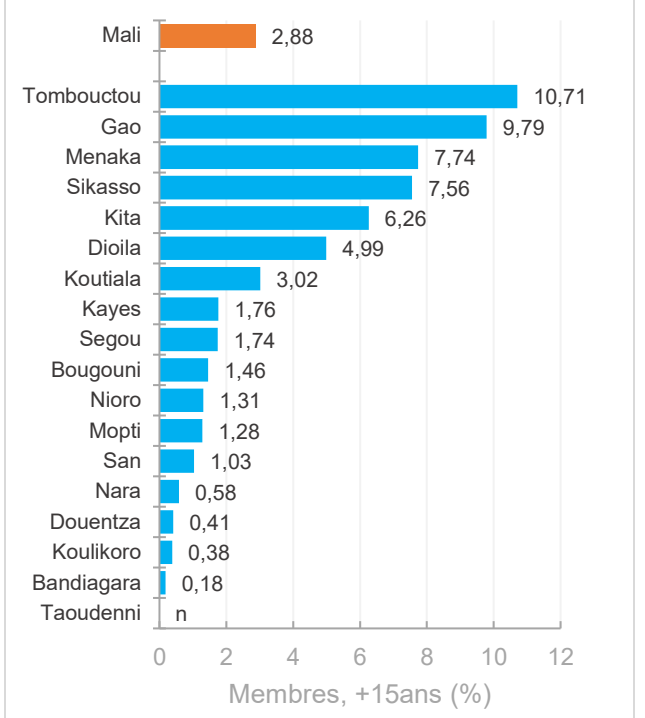


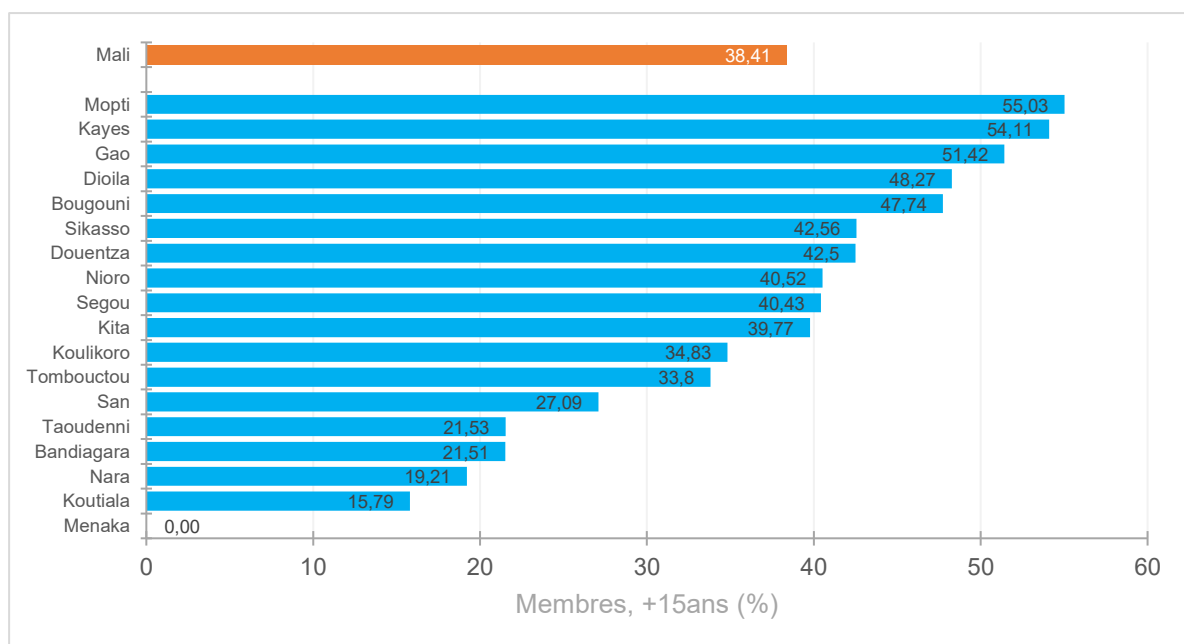
Figure 2-8: Proportion des membres âgés de 15 ans ou plus ayant un compte épargne (%)



Source : CPS/SDR, EAC 2023

Au niveau national, 38,41 % des membres âgés de 15 ans ou plus possèdent un numéro de téléphone associé à un compte Mobile Money. Cette proportion est nettement plus élevée dans certaines régions, notamment Mopti (55 %), Kayes (54,11 %) et Gao (51,42 %), qui dépassent toutes le seuil des 50 %. D'autres zones affichent également des taux relativement élevés, comme Dioïla (48,27 %), Bougouni (47,74 %), Sikasso (42,58 %), Douentza (42,5 %), Nioro (40,52 %), Ségou (40,43 %) et Kita (39,77 %), traduisant une adoption croissante des services financiers mobiles dans plusieurs parties du pays.

Figure 2-9: Proportion des membres âgés de 15 ans ou plus ayant un numéro de téléphone avec un compte mobile money (%)



Source : CPS/SDR, EAC 2023

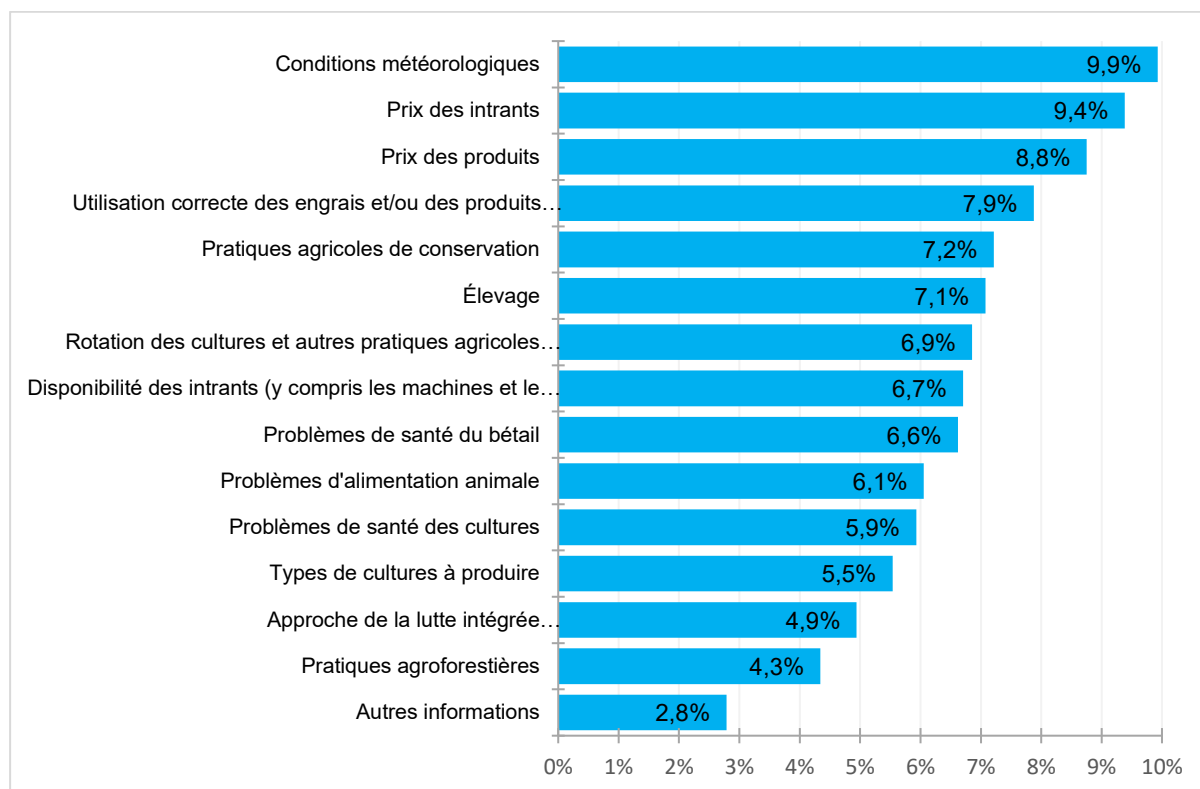
2.4. Accès à l'information agricole et aux services d'extensions

Un accès encore limité à l'information agricole, malgré une meilleure diffusion des données climatiques et de prix. Les exploitants accèdent davantage aux informations météo et de marché, mais les pratiques agroforestières et d'autres thématiques restent faiblement vulgarisées.

Les types d'informations les plus fréquemment accessibles aux exploitants agricoles sont les conditions météorologiques (9,9 %), les prix des intrants (9,4 %), les prix des produits (8,8 %), l'utilisation correcte des engrais et produits phytopharmaceutiques (7,9 %) et les pratiques agricoles de conservation (7,2 %). Ces thématiques, essentielles pour la prise de décision et l'amélioration des rendements, sont relativement mieux diffusées auprès des exploitants.

En revanche, certaines informations stratégiques restent peu accessibles. C'est le cas notamment des pratiques agroforestières (4,3 %) et d'un ensemble de thématiques regroupées sous "autres informations" (2,8 %), ce qui pourrait signaler un déficit de vulgarisation ciblée dans certaines zones. Certaines régions, telles que San, Bougouni, Koutiala et Douentza, se démarquent par des taux d'accès plus élevés sur plusieurs catégories, reflétant une meilleure couverture ou efficacité des dispositifs d'information agricole.

Figure 2-10: Proportion des exploitations ayant accès à l'information par type d'information



Source : CPS/SDR, EAC 2023

Des services de conseil agricole peu accessibles et inégalement répartis

Moins de 15 % des exploitations bénéficient des services publics de vulgarisation, et l'accès aux services vétérinaires reste particulièrement faible à l'échelle nationale.

L'analyse des proportions d'accès aux différents services de conseil et de vulgarisation agricole révèle une hétérogénéité significative entre les régions du Mali. Globalement, les exploitations ont un accès limité à ces services, avec des moyennes nationales faibles : 14,8 % pour les services gouvernementaux d'extension des cultures, 5,5 % pour les assistants vétérinaires ou

vétérinaires, 11,2 % pour les services de conseil public, et 8,4 % pour les services de conseil privé.

Certaines régions, comme Koutiala (68,48 %) et Sikasso (34,8 %), se démarquent nettement avec un accès largement supérieur à la moyenne nationale aux services de conseil en cultures. À l'inverse, des zones comme Dioïla (0,62 %), Kita (0,86 %), Douentza (0,71 %) ou Bandiagara (1,23 %) affichent des taux extrêmement faibles, montrant une inégalité criante dans la couverture et l'accès aux services d'appui agricole.

Les disparités sont également marquées en ce qui concerne l'assistance vétérinaire, avec des taux très élevés à Koutiala (23,75 %) et Sikasso (21,79 %) pour les services privés. Par ailleurs, l'accès aux services vétérinaires publics est lui aussi très inégalement réparti : Mopti, Tombouctou, et Gao bénéficient d'un niveau de couverture notable (plus de 15 %), alors que des zones comme Bougouni, San, Dioïla ou Bandiagara restent très en retrait.

Figure 2-11: Proportion des exploitations ayant accès aux services par type de service

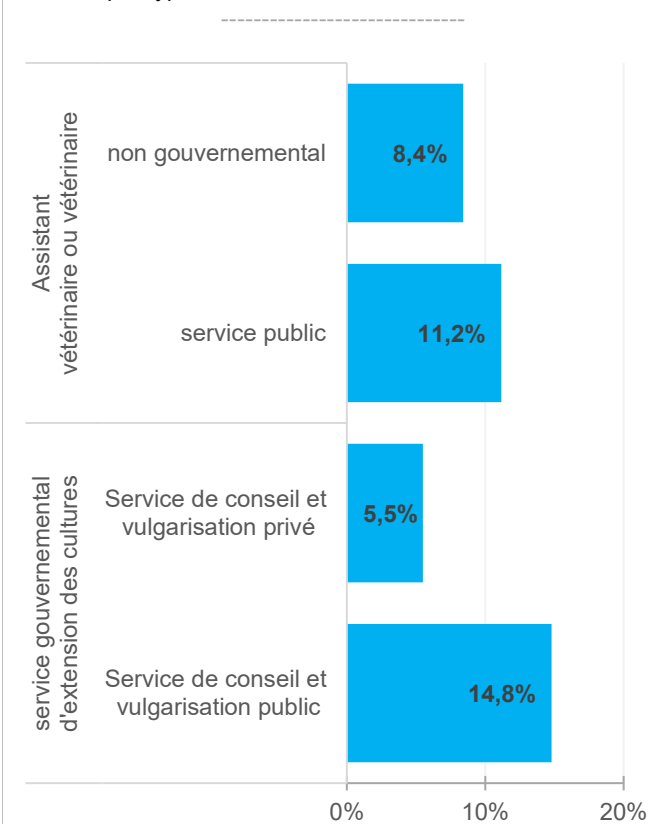
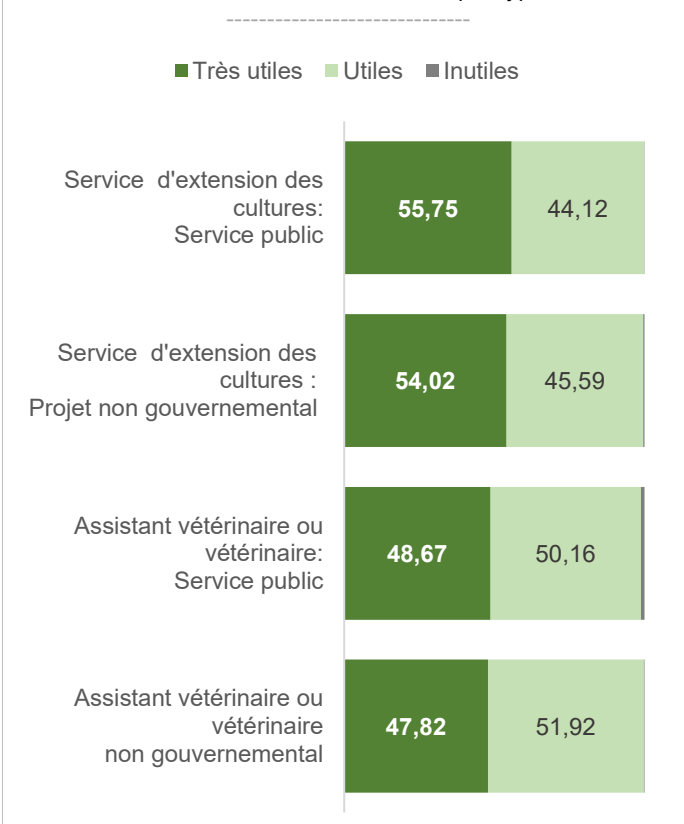


Figure 2-12: Proportion des exploitations ayant accès aux services suivant le niveau de satisfaction, par type de service



Source : CPS/SDR, EAC 2023

Tableau 2-2: Proportion des exploitations ayant accès aux services par principale type de service et par région

Région	Service d'extension des cultures (Service de conseil et vulgarisation)		Assistant vétérinaire ou vétérinaire	
	Public	Privé	Service public	Service non gouvernemental
Kayes	5,2	1,84	5,85	3,57
Kita	0,86	2,41	4,52	4,42
Koulikoro	7,27	0,43	7,42	7,4
Dioila	0,62	0,24	0,79	0,22
Nara	[s]	[s]	[s]	[s]
Sikasso	34,8	21,79	27,71	23,04
Bougouni	12,29	2,43	4,78	0,99
Koutiala	68,48	23,75	24,11	13,85
Segou	9,56	3,86	9,74	8,48
San	1,54	0	0,29	8,78
Mopti	21,81	6,31	26,99	13,97
Bandiagara	1,23	0,28	1,19	0,28
Douentza	0,71	0	0	0
Tombouctou	21,39	6,22	17,81	11,25
Gao	26,59	13,18	15,75	15,73
Menaka	5,87	0	0	0
Total	14,87	5,54	11,16	8,39

Source : CPS/SDR, EAC 2023

2.5. Utilisation des intrants agricoles

Les engrais organiques dominant, mais les engrais minéraux s'imposent dans les zones agricoles intensives

Alors que 44 % des surfaces cultivées utilisent des engrais organiques, l'usage des minéraux atteint plus de 80 % dans certaines régions comme Sikasso, contre seulement 1,6 % pour les engrais industriels.

Les données issues de l'EAC 2023 révèlent une adoption différenciée des engrais (organiques, industriels et minéraux) selon les régions. Sur un total de 7,39 millions d'hectares cultivés, environ 44,0 % des superficies sont couvertes par des engrais organiques, 1,6 % par des engrais organiques industriels, et 33,7 % par des engrais minéraux.

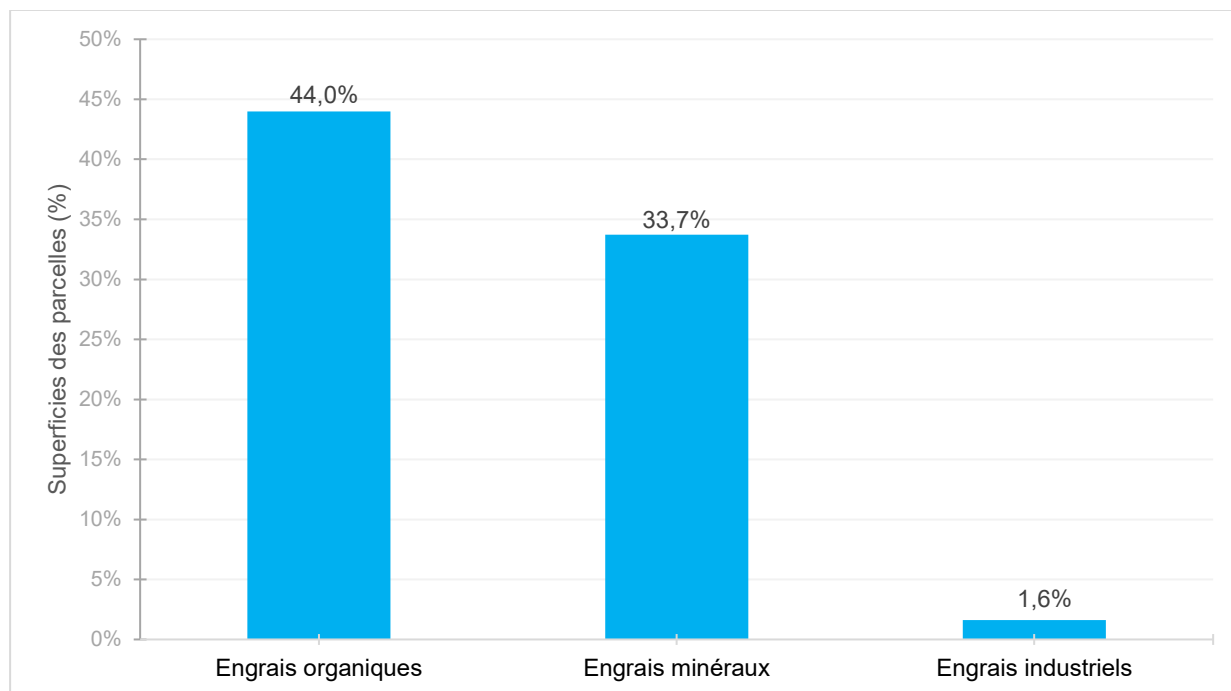
Les engrais organiques représentent la forme la plus utilisée à l'échelle nationale. Les régions de Bandiagara (66,1 %), Mopti (51,0 %), San (47,6 %), Sikasso (48,3 %), Dioila (47,9 %), et Koutiala (43,5 %) montrent des taux particulièrement élevés. Cela suggère une valorisation accrue des ressources locales (compost, fumier) dans ces zones agricoles. À l'inverse, Tombouctou (14,7 %) et Kita (16,3 %) enregistrent des taux faibles.

L'usage des engrais organiques industriels est très limité à l'échelle nationale (1,6 % seulement). Plusieurs régions n'ont pas déclaré de données exploitables, ce qui complique une évaluation précise. Cela pourrait refléter à la fois une indisponibilité des produits sur le marché, des coûts élevés, ou un manque de sensibilisation des producteurs.

Les engrais minéraux sont les deuxièmes plus utilisés après les organiques, avec une couverture nationale de 33,7 %. Les régions les plus utilisatrices sont Sikasso (81,2 %), Tombouctou (78,8

%), Bougouni (65,4 %) et Koutiala (61,4 %). Ces chiffres traduisent probablement une intensification de l'agriculture dans ces zones et un meilleur accès aux intrants agricoles, parfois soutenu par des politiques de subvention ou des programmes agricoles ciblés.

Figure 2-13: Pourcentage des superficies couvert par des engrais par type d'engrais



Source : CPS/SDR, EAC 2023

Tableau 2-3: Pourcentage des superficies couvert par des engrais par type d'engrais et par région

Région	Superficies cultivées (Ha)	Part des superficies couvertes par des-		
		Engrais organiques	Engrais industriels	Engrais minéraux
Kayes	305 666	20,5%	[u]	8,9%
Kita	170 864	16,3%	[s]	25,6%
Nioro	219 855	[u]	[s]	[s]
Koulikoro	812 691	32,5%	[s]	16,7%
Dioila	615 617	47,9%	[s]	43,8%
Nara	245 847	[u]	[-]	0,0%
Sikasso	523 195	48,3%	[s]	81,2%
Bougouni	603 408	[u]	[u]	65,4%
Koutiala	613 950	43,5%	[s]	61,4%
Segou	1 480 501	43,7%	[u]	30,2%
San	424 517	47,6%	[s]	26,3%
Mopti	220 809	51,0%	[u]	40,7%
Bandiagara	722 778	66,1%	[s]	[u]
Douentza	86 205	[u]	[s]	[s]
Tombouctou	89 099	14,7%	[s]	78,8%
Gao	197 018	[s]	[s]	[s]
Taoudenni	[n]	[n]	[n]	[n]
Menaka	55 718	[-]	[s]	[s]
Total	7 387 738	44,0%	1,6%	33,7%

Source : CPS/SDR, EAC 2023

Production végétale



3. Productions Végétales

3.1. Pratique de la production des végétaux par les exploitations agricoles familiales

La production végétale, pilier dominant des exploitations agricoles familiales au Mali

Avec 88,3 % des exploitations engagées, cette activité est particulièrement concentrée dans le Sud et le Centre, tandis que le Nord et la zone sahélienne restent en retrait.

Au Mali, les exploitations agricoles constituent l'unité de base de la production agricole. Elles sont en grande majorité de type familial et se caractérisent par leur taille démographique, les ressources productives dont elles disposent, ainsi que par la diversité des activités menées par les membres du ménage. Ces activités combinent généralement la production agricole, des activités non agricoles, et d'autres sources de revenus, reflétant la stratégie de diversification adoptée par les familles rurales pour assurer leur subsistance.

Au niveau national, 88,3 % des exploitations agricoles familiales pratiquent la production des végétaux, ce qui témoigne de la forte orientation agricole du pays. Les plus grands effectifs sont enregistrés à Ségou (272 704 exploitations) et Koulikoro (253 077 exploitations), bien que leurs taux de pratique soient inférieurs à 90 %, ce qui montre une forte densité agricole mais aussi une diversité des types d'exploitation. En revanche, des zones comme Koutiala, avec un effectif élevé (160 110) et 100 % de pratique, illustrent une spécialisation agricole très marquée. La production végétale est une activité dominante chez les exploitations agricoles familiales au Mali, bien que des disparités régionales importantes subsistent. Les régions du Sud et du Centre (Sikasso, Bougouni, Koutiala, etc.) montrent une forte orientation végétale, tandis que les régions du Nord et de la zone sahélienne (Gao, Tombouctou, Ménaka, etc.) accusent un retard relatif, en lien probable avec des contraintes climatiques et socio-économiques.

Tableau 3-1: Proportion des exploitations agricoles familiales pratiquant la production végétale

Région	Effectif	Proportion
Kayes	202 631	94,5%
Kita	86 894	83,3%
Nioro	105 872	98,1%
Koulikoro	253 077	82,9%
Dioïla	117 890	97,3%
Nara	44 588	79,9%
Sikasso	183 646	94,9%
Bougouni	191 690	98,5%
Koutiala	160 110	100,0%
Ségou	272 704	82,6%
San	90 653	94,7%
Mopti	73 105	73,0%
Bandiagara	25 505	97,7%
Douentza	13 444	100,0%
Tombouctou	55 255	67,6%
Gao	59 363	72,9%
Taoudenni	[n]	[n]
Ménaka	23 131	74,0%
Total	1 959 559	88,30%

Source : CPS/SDR, EAC 2023

Méthode de cultures

La culture pure domine largement les parcelles des exploitations agricoles familiales.

Près de 92 % des parcelles cultivées par ces exploitations sont en culture pure, sur un total de 7,45 millions d'hectares exploités.

Les exploitations agricoles familiales pratiquant la production végétale ont exploité environ 4,9 millions de parcelles couvrant environ 7,45 millions d'hectares. Les parcelles agricoles sont majoritairement exploitées en culture pure (91,9%) contre 8,1% en culture associée.

Tableau 3-2: Répartition du nombre des parcelles selon la méthode de culture (pure/associé)

Région	Méthode de culture			
	Culture pure		Association de cultures	
	Nombre (#)	%	Nombre (#)	%
Kayes	388 309	94,0%	24 567	6,0%
Kita	156 309	97,9%	3 377	2,1%
Nioro	163 324	89,6%	19 026	10,4%
Koulikoro	501 648	99,7%	1 578	,3%
Dioila	315 428	99,6%	1 328	,4%
Nara	60 349	96,2%	2 388	3,8%
Sikasso	254 093	99,7%	637	,3%
Bougouni	354 937	99,7%	892	,3%
Koutiala	328 408	93,3%	23 676	6,7%
Segou	891 100	91,3%	85 132	8,7%
San	255 458	74,9%	85 400	25,1%
Mopti	162 712	95,9%	6 871	4,1%
Bandiagara	318 212	73,9%	112 566	26,1%
Douentza	36 518	65,7%	19 028	34,3%
Tombouctou	152 298	92,9%	11 615	7,1%
Gao	124 947	100,0%	0	0,0%
Menaka	32 187	100,0%	0	0,0%
Total	4 496 238	91,9%	398 082	8,1%

Source : CPS/SDR, EAC 2023

• Evolution des superficies cultures

Une majorité d'exploitations perçoit une stabilité des superficies cultivées, mais des disparités régionales importantes subsistent : Le manque de main-d'œuvre et les difficultés d'approvisionnement en intrants sont les principales causes évoquées pour la diminution des surfaces.

Au niveau national, l'évolution des superficies montrent que 62,4 % des exploitations estiment que les superficies sont restées identique, contre 17,6 % qui déclarent une augmentation, et 20 % qui signalent une diminution. Cette répartition révèle une perception globalement stable, avec une part non négligeable de perceptions négatives.

Certaines régions se démarquent notamment, dans la région de Nara affiche la proportion la plus élevée d'augmentation (53,4 %), suivie de Koutiala (34,3 %) et Bougouni (31,8 %), suggérant une perception d'amélioration notable dans ces zones.

À l'inverse, Nioro (35,6 %) et Bougouni (33,4 %) présentent des taux élevés de diminution perçue, cependant dans les zones les plus stables comme Mopti (88,2 %), Gao (88,0 %) et Ségou (83,7 %), où la majorité déclare que la situation reste identique.

Certaines zones telles que Ménaka affichent un résultat particulier : aucune augmentation déclarée, mais près de la moitié (47,8 %) évoquent une diminution.

La principale raison de la diminution des superficies cultivées est le manque de main-d'œuvre, mentionné dans environ 35 % des cas, notamment dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Koutiala. Ce manque s'explique par l'exode rural, le vieillissement de la population agricole, et l'orientation vers d'autres secteurs plus rémunérateurs. Le manque d'engrais et de semences représente 25 % des cas, affectant particulièrement les zones de Sikasso, San et Koulikoro, en lien avec des difficultés d'approvisionnement, les coûts élevés ou la non-disponibilité des intrants. Les aléas climatiques, notamment la sécheresse, justifient environ 15 % des réductions de superficie, principalement dans les régions de Kayes, Sikasso et Bougouni. Le manque de terres cultivables concerne environ 10 % des cas, observé surtout à Mopti, San et Bandiagara, souvent en lien avec la pression foncière et les conflits d'accès au foncier. Enfin, l'insécurité constitue environ 10 % des réponses, en particulier dans les cercles de Mopti, Douentza et Bandiagara, où elle empêche l'accès à certaines zones de culture. Les autres raisons spécifiques (comme la maladie ou le désintérêt) représentent les 5 % restants.

Tableau 3-3: Répartition des exploitations agricoles familiale selon l'évolution des superficie (%)

Région	Augmentées	Identiques	Diminuées
Kayes	14,20	62,30	23,50
Kita	27,40	56,70	15,90
Nioro	8,00	56,40	35,60
Koulikoro	10,50	61,90	27,60
Dioila	16,10	69,00	14,90
Nara	53,40	46,60	0,00
Sikasso	30,10	56,60	13,30
Bougouni	31,80	34,80	33,40
Koutiala	34,30	53,60	12,10
Ségou	7,40	83,70	8,90
San	25,20	47,40	27,40
Mopti	5,20	88,20	6,60
Bandiagara	9,10	79,60	11,30
Douentza	9,50	76,40	14,10
Tombouctou	3,40	65,20	31,40
Gao	4,00	88,00	8,00
Taoudenni	[n]	[n]	[n]
Ménaka	0,00	52,20	47,80
Total	17,60	62,40	20,00

Source : CPS/SDR, EAC 2023

- **Culture pratiquée**

Le mil reste la principale culture au niveau national en termes de superficie, représentant plus du tiers des superficies cultivées en 2023/2024. Cependant, des spécialisations régionales marquées révèlent une prédominance du riz dans les Gao, Tombouctou et Mopti. Le maïs est relativement plus développé dans les régions du sud comme Sikasso et Bougouni

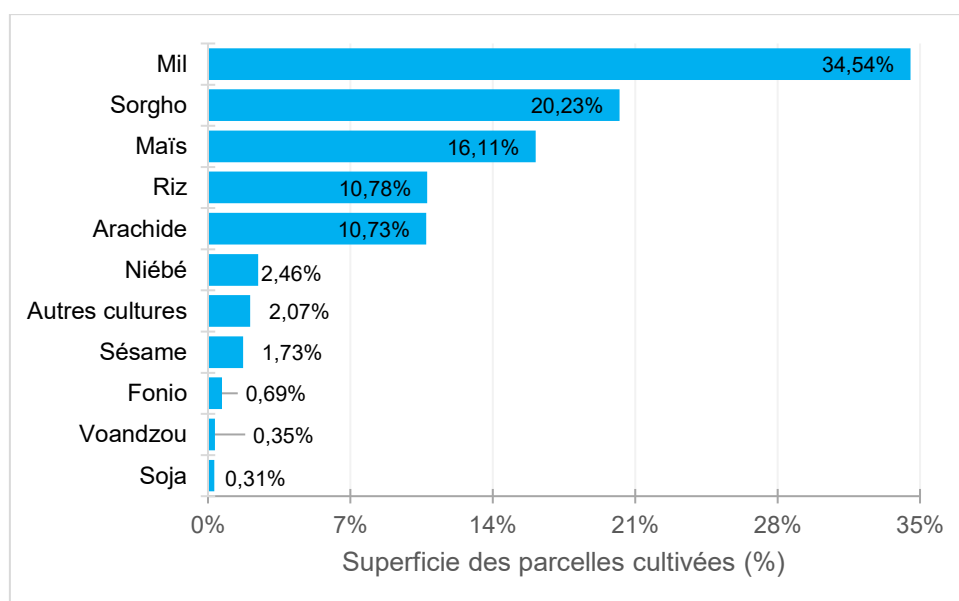
À l'échelle nationale, le mil constitue la culture la plus répandue en termes de superficie durant la campagne agricole 2023/2024, couvrant un peu plus d'un tiers des superficies totales cultivées (environ 34,54 %). Il est suivi du sorgho (20,23 %), du maïs (16,11 %) et du riz (10,78 %), ces quatre cultures représentant ensemble plus de 80 % des superficies emblavées, ce qui témoigne de leur importance dans les systèmes agricoles du pays.

Toutefois, cette tendance globale masque des disparités régionales notables qui mettent en évidence des spécialisations locales. Certaines régions se concentrent fortement sur une culture dominante, tandis que d'autres présentent une plus grande diversité culturelle. Le riz, par exemple, domine largement dans les régions sahéennes, couvrant la quasi-totalité des superficies cultivées à Gao (98,16 %), ainsi qu'une très large part à Tombouctou (90,39 %) et Mopti (56,53 %). Le mil reste prédominant dans des zones plus arides ou à tradition céréalière, notamment à Bandiagara (78,58 %), Ménaka (72,37 %) et Douentza (70,55 %).

Le maïs, culture pluviale adaptée aux zones plus humides, est relativement plus développé dans les régions du sud comme Sikasso (61,13 %) et Bougouni (45,50 %). Dans les autres régions, bien qu'une culture puisse dominer, la composition culturelle est généralement plus diversifiée, avec une répartition plus équilibrée entre plusieurs spéculations, notamment le mil, sorgho, le maïs ou encore l'arachide (Kayes, Kita, Nioro, Koulikoro) selon les conditions agroécologiques.

Cette répartition spatiale des cultures reflète à la fois les conditions climatiques, les préférences locales, les potentialités agricoles régionales, et les dynamiques de marché.

Figure 3-1: Répartition des superficies des parcelles selon la culture principale



Source : CPS/SDR, EAC 2023

Tableau 3-4: Répartition des superficies des parcelles selon les cultures par région (%)

Région	Culture principale sur la parcelle											Total
	Mil	Sorgho	Riz	Maïs	Fonio	Niébé	Voandzou	Arachide	Sésame	Soja	Autres cultures	
Kayes	2,40	23,91	2,66	29,35	0,70	4,84	0,00	35,29	0,54	0,00	0,30	100
Kita	7,89	35,42	1,39	18,78	0,15	1,10	0,00	31,42	0,78	0,00	3,07	100
Nioro	18,89	46,16	0,00	6,61	0,09	5,35	0,16	21,83	0,00	0,00	0,91	100
Koulikoro	20,95	34,51	3,70	15,70	0,09	3,46	0,00	15,27	4,06	0,01	2,25	100
Dioila	19,50	34,66	5,93	25,98	0,16	2,11	0,04	8,26	2,88	0,01	0,49	100
Nara	29,30	65,47	0,00	0,00	0,00	0,75	0,00	4,41	0,00	0,00	0,07	100
Sikasso	13,58	7,18	7,40	61,13	0,11	0,95	0,01	3,49	0,50	2,51	3,12	100
Bougouni	15,18	16,96	7,69	45,50	0,37	2,37	0,02	10,98	0,35	0,38	0,19	100
Koutiala	29,42	26,57	7,56	25,61	0,00	2,27	0,05	5,77	1,34	1,03	0,38	100
Segou	53,99	15,42	9,79	4,00	0,83	1,79	0,25	5,26	3,23	0,05	5,39	100
San	40,09	20,62	7,51	3,61	6,05	1,29	0,42	11,61	2,43	0,53	5,84	100
Mopti	25,42	10,41	56,53	0,00	0,00	4,59	0,00	3,05	0,00	0,00	0,00	100
Bandiagara	78,58	0,41	0,09	0,00	0,63	2,56	2,12	14,81	0,75	0,00	0,04	100
Douentza	70,55	22,36	0,43	0,00	0,00	3,05	0,00	3,02	0,49	0,00	0,11	100
Tombouctou	1,01	6,47	90,39	0,00	0,00	2,08	0,00	0,06	0,00	0,00	0,00	100
Gao	0,00	1,58	98,16	0,00	0,00	0,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100
Taoudenni	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]
Menaka	72,37	12,91	0,00	0,00	0,00	14,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100
Total	34,54	20,23	10,78	16,11	0,69	2,46	0,35	10,73	1,73	0,31	2,07	100

Source : CPS/SDR, EAC 2023

3.2. Réalisations de superficies et productions des céréales

- **Superficies réalisées par les exploitations agricoles familiales**

La production céréalière au Mali reflète une spécialisation régionale forte liée aux conditions

agroécologiques : Le mil et le sorgho dominent en zone sahélienne, tandis que le riz et le maïs sont concentrés respectivement dans les zones irriguées du Nord et le Sud du pays.

Les données sur les superficies emblavées en céréales au Mali révèlent une forte prédominance des cultures de mil, sorgho, riz et maïs, avec des variations importantes selon les régions. Le mil se distingue comme la céréale la plus largement cultivée, avec environ de 2,5 millions d’hectares emblavés à l’échelle nationale. Les plus fortes concentrations sont observées dans les régions de Ségou (814 221 ha), Bandiagara (667 883 ha), Koulikoro(170 201 ha),Koutiala(158 496 ha) et San (153 568 ha).

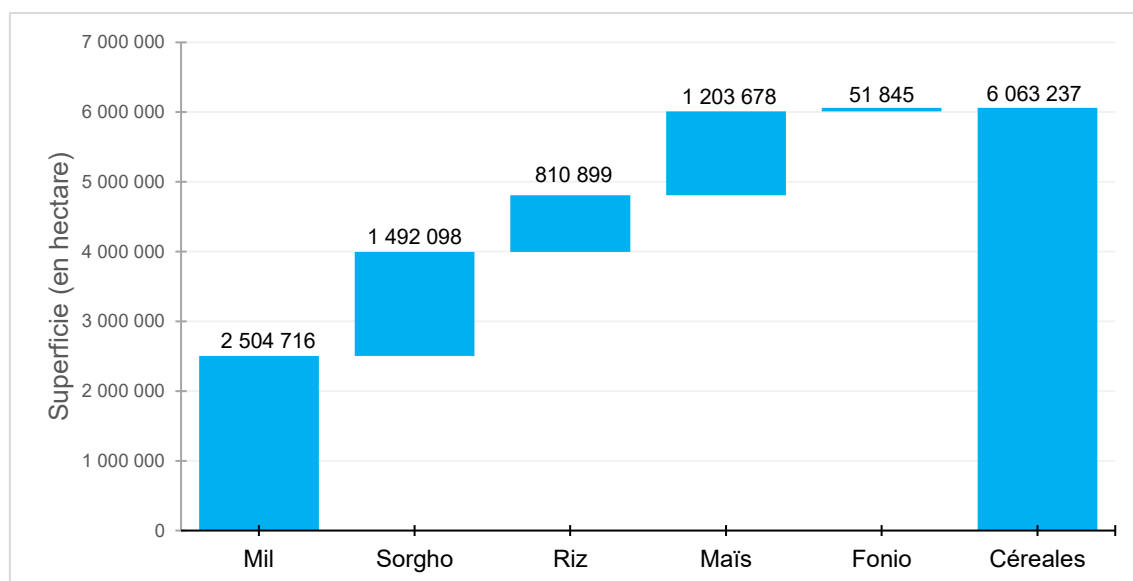
Le sorgho suit avec près de 1,5 million d’hectares, cultivé notamment à Koulikoro (277 907 ha) , Segou (230 760 ha) , Dioila (173 548 ha) et Koutiala (144 558 ha).

Le maïs totalise environ 1,2 million d’hectares, avec des superficies notables à Sikasso (306 636 ha), Bougouni (262 900 ha), Koutiala (137 608 ha) ,Dioila (129 671ha) et Koulikoro (126 746 ha) où les conditions agroécologiques sont favorables.

Le riz, avec un peu plus de 800 000 hectares, est fortement cultivé dans des zones spécifiques comme Gao (188 799 ha), Mopti (157 230 ha), Ségou (149 653 ha) , et Tombouctou (86 366 ha), confirmant sa place stratégique dans les zones à potentiel irrigable ou inondable.

Enfin, bien que moins cultivé, le fonio couvre environ de 51 845 hectares, concentré essentiellement dans les régions de San (25 895 ha).

Figure 3-2: Répartition des superficies des céréales suivant les cultures



Source : CPS/SDR, EAC 2023

Tableau 3-5: superficie totale cultivée par culture par région (en Ha)

Région	Mil	Sorgho	Riz	Maïs	Fonio	Céréales
Kayes	9 896	96 379	[s]	119 912	[s]	240 026
Kita	13 863	61 810	[s]	32 608	[s]	110 980
Nioro	[u]	86 932	[-]	12 948	[s]	136 275
Koulikoro	170 201	277 907	29 665	126 746	[s]	605 243
Dioila	97 234	173 548	29 693	129 671	[s]	430 947
Nara	[s]	143 892	[-]	[-]	[-]	209 131
Sikasso	69 002	36 171	37 261	306 636	[s]	449 619
Bougouni	88 087	98 556	44 446	262 900	[s]	496 134
Koutiala	158 496	144 558	[u]	137 608	[-]	481 796
Segou	814 221	230 760	149 653	60 814	[u]	1 268 020
San	153 568	78 005	32 109	13 832	25 895	303 409
Mopti	[u]	[s]	157 230	[-]	[-]	243 854
Bandiagara	667 883	[s]	[s]	[-]	[s]	679 856
Douentza	57 392	[u]	[s]	[-]	[-]	79 736
Tombouctou	[u]	[u]	86 366	[s]	[-]	91 724
Gao	[-]	[s]	[u]	[-]	[-]	[u]
Menaka	[s]	[s]	[-]	[-]	[-]	[s]
Total	2 504 716	1 492 098	810 899	1 203 678	51 845	6 063 237

Source : CPS/SDR, EAC 2023

• Production Céréalière .

La production céréalière est estimée à 8,84 millions de tonne dont 86% est réalisée par les exploitations agricoles traditionnelles.

Sur l'ensemble de la production céréales, le riz constitue près de 44 % de la production céréalière des exploitations, suivi du mil (23%), du maïs (21%), et du sorgho (11%). Le fonio, céréale traditionnelle, reste marginal avec une production de 17 120 tonnes.

Au niveau national, la production céréalière est estimée à 8 839 145 Tonnes dont 7 485 395 Tonne (86 %) provenant des exploitations agricoles traditionnelles et 1 254 549 Tonne (soit 14 % de la production céréalière) provenant des exploitations agricoles modernes constituées essentiellement des Offices, traduisant une forte dominance du système d'agriculture familiale. Sur le plan régional, les écarts sont marqués. Ségou se distingue nettement avec 2 565 942 tonne, dont 1 593 304 tonnes réalisées par les exploitations agricoles modernes, ce qui en fait la principale zone de production céréalière du pays. Elle est suivie par Gao (1 684 617 Tonne) , dont la production est entièrement réalisée par les exploitations agricoles traditionnelles, et Sikasso (785 812 tonne).

Tableau 3-6: Production céréalière (tonne) par type d'exploitation et par région

Région	Type d'exploitation agricoles		
	Modernes	Traditionnelles	Ensemble
Kayes	16 178	196 816	212 994
Kita	[n]	142 823	142 823
Nioro	[n]	[n]	[n]
Koulikoro	18 935	395 145	414 080
Dioila	[n]	485 350	485 350
Nara	[n]	[s]	[n]
Sikasso	22 919	762 893	785 812
Bougouni	[n]	640 499	640 499
Koutiala	[n]	402 321	402 321
Segou	972 638	1 593 304	2 565 942
San	[n]	317 190	317 190
Mopti	167 022	228 559	395 581
Bandiagara	[n]	262 743	262 743
Douentza	[n]	101 926	101 926
Tombouctou	56 858	275 209	332 067
Gao	[n]	1 684 617	1 684 617
Menaka	[n]	[s]	[n]
Mali	1 254 549	7 584 605	8 839 154

Source : CPS/SDR, EAC 2023

Tableau 3-7: Production céréalière (tonne) par type d'exploitation et par culture

Culture céréalière	Type d'exploitation agricoles		
	Exploitation traditionnelle	Exploitation moderne	Ensemble
Mil	2 010 893	0	2 010 893
Sorgho	989 231	8 788	998 019
Riz	2 712 458	1 195 993	3 908 451
Maïs	1 854 822	30 717	1 885 539
Blé	[n]	19 051	19 051
Fonio	17 120	0	17 120
Total céréale	7 584 605	1 254 549	8 839 154

Source : CPS/SDR, EAC 2023

Tableau 3-8: Quantité de la production céréalière par type de culture et par région (en tonne) dans les Exploitations Traditionnelles.

Région	Culture céréalière					Total céréales
	Mil	Sorgho	Riz	Maïs	Fonio	
Kayes	[s]	60 450	[s]	118 164	[s]	196 816
Kita	[s]	67 866	[s]	53 721	[-]	142 823
Nioro	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]
Koulikoro	100 067	166 482	36 287	92 100	[s]	395 145
Dioila	87 117	144 783	31 185	221 938	[s]	485 350
Nara	[s]	[s]	[-]	[-]	[-]	[s]
Sikasso	60 925	29 321	50 055	621 968	[s]	762 893
Bougouni	56 705	75 727	63 216	444 312	[s]	640 499
Koutiala	73 858	80 928	[s]	208 530	[-]	402 321
Segou	1 010 620	194 587	296 879	86 788	4 431	1 593 304
San	202 724	77 551	23 082	7 300	6 533	317 190
Mopti	15 228	[s]	209 081	[-]	[-]	228 559
Bandiagara	256 849	[s]	[s]	[-]	[s]	262 743
Douentza	64 632	36 467	[s]	[-]	[-]	101 926
Tombouctou	[s]	4 684	269 437	[-]	[-]	275 209
Gao	[-]	[s]	1 682 891	[-]	[-]	1 684 617
Menaka	[s]	[s]	[-]	[-]	[-]	[s]
Mali	2 010 893	989 231	2 712 458	1 854 822	17 120	7 584 605

Source : CPS/SDR, EAC 2023

- **Production agricole de contre-saison en 2023**

Tableau 3-9: Production Céréalière dans les Offices et agences (saison +contre saison)

Régions	Culture céréalière						Total céréale
	Mil	Sorgho	Riz	Maïs	blé	Fonio	
Kayes	-	6 537	5 053	4 588	-	-	16 178
Koulikoro	-	-	18 678	257	-	-	18 935
Sikasso	-	-	22 754	165	-	-	22 919
Ségou	-	-	972 638	-	-	-	972 638
Mopti	-	-	167 022	-	-	-	167 022
Tombouctou	-	2 251	9 849	25 707	19 051	-	56 858
Gao	-	-	-	-	-	-	-
Mali	-	8 788	1 195 993	30 717	19 051	-	1 254 549

L'analyse du tableau relatif à la production céréalière de contre-saison au Mali en 2023 met en évidence une production totale estimée à 1 254 549 tonnes, dominée par le riz, qui représente 1 195 993 tonnes, soit environ 95 % de la production totale. Les autres spéculations, notamment le maïs, le blé et le sorgho, contribuent de manière marginale au volume global.

La région de Ségou concentre l'essentiel de la production céréalière des exploitations modernes, avec un volume de 972 638 tonnes, correspondant à près de 78 % de la production. Cette prédominance confirme le rôle central de l'Office du Niger dans la production rizicole irriguée au Mali, aussi bien en saison qu'en contre-saison.

La région de Mopti occupe la deuxième position, avec une production de 167 022 tonnes, soit environ 13 % du total national. À l'instar de Ségou, la production y est quasi exclusivement

constituée de riz, ce qui souligne l'importance des systèmes irrigués et de maîtrise de l'eau dans cette zone.

La région de Tombouctou se distingue par une diversification relative des spéculations, avec une production totale de 56 858 tonnes, répartie entre le riz avec 9 849 tonnes, le maïs 25 707 tonnes et le blé 19 051 tonnes, ainsi qu'une contribution plus limitée en sorgho 2 251 tonnes. Cette configuration reflète une structure de production plus diversifiée comparativement aux autres régions.

Les régions de Sikasso avec 22 919 tonnes ; Koulikoro, 18 935 tonnes et Kayes 16 178 tonnes présentent des niveaux de production plus modestes. Leur contribution demeure relativement faible à l'échelle nationale, chacune représentant moins de 2 % de la production totale de contre-saison, avec une prédominance du riz et, dans une moindre mesure, du maïs.

Enfin, aucune production de contre-saison n'a été enregistrée dans la région de Gao au cours de l'année 2023.

3.3. Production des légumineuses

La production des cultures légumineuses des exploitations agricoles familiales s'élève à 182 639 tonnes avec 94% pour le niébé et 6% pour le voandzou.

Au niveau national, les superficies cultivées en légumineuses au Mali en 2024 s'élèvent à 324 254 hectares, pour une production estimée à 182 639 tonnes. Le niébé constitue de loin la principale légumineuse, représentant 299 537 hectares et 171 507 tonnes. Le voandzou occupe une place beaucoup plus réduite, avec 24 717 hectares et 11 133 tonnes, soit moins de 7 % de la superficie totale et environ 6 % de la production.

Tableau 3-10: Superficie et production des légumineuses

Région	Niébé		Voandzou		Total légumineuses	
	Superficie cultivée (Ha)	Production (Tonne)	Superficie cultivée (Ha)	Production (Tonne)	Superficie cultivée (Ha)	Production (Tonne)
Kayes	22 080	4 817	[-]	[-]	22 080	4 817
Kita	[u]	[s]	[-]	[-]	[u]	[s]
Nioro	13 383	[-]	[s]	[-]	13 703	[-]
Koulikoro	27 627	11 181	[s]	[s]	27 632	11 186
Dioila	10 582	4 251	[s]	[s]	10 768	4 309
Nara	[s]	[s]	[-]	[-]	[s]	[s]
Sikasso	4 835	2 106	[s]	[s]	4 884	2 147
Bougouni	13 432	8 395	[s]	[-]	13 546	8 395
Koutiala	17 679	[s]	[s]	[s]	17 953	[s]
Segou	46 660	32 543	3 848	4 691	50 508	37 235
San	34 474	3 686	1 818	[s]	36 292	4 405
Mopti	[s]	[s]	[-]	[-]	[s]	[s]
Bandiagara	[u]	89 093	18 092	5 274	[u]	94 368
Doventza	5 144	1 661	[s]	[s]	5 157	1 692
Tombouctou	[s]	[s]	[-]	[-]	[s]	[s]
Gao	[s]	[s]	[-]	[-]	[s]	[s]
Menaka	[s]	[s]	[-]	[-]	[s]	[s]
Total	299 537	171 507	24 717	11 133	324 254	182 639

Source : CPS/SDR, EAC 2023

3.4. Production des oléagineux

La production totale des oléagineux des exploitations agricoles familiales, constituées de l'arachide, du soja et du sésame d'élèvent à 534 474. Cette production reste principalement dominée par l'arachide (91%)

Au niveau national, les superficies cultivées en oléagineux au Mali en 2024 s'élèvent à 956 478 hectares, pour une production estimée à 534 474 tonnes. L'arachide domine largement cette catégorie, avec 802 335 hectares et 485 259 tonnes, représentant plus de 80 % de la superficie totale et plus de 90 % de la production. Le sésame occupe la deuxième place avec 130 614 hectares et 30 193 tonnes, tandis que le soja reste marginal avec seulement 23 529 hectares, et des données de production non disponibles au niveau national.

Tableau 3-11: Superficie et production d'oléagineux

Région	Arachide		Soja		Sésame		Total oléagineux	
	Superficie cultivée (Ha)	Production (Tonne)	Superficie cultivée (Ha)	Production (Tonne)	Superficie cultivée (Ha)	Production (Tonne)	Superficie cultivée (Ha)	Production (Tonne)
Kayes	144 966	120 088	[-]	[-]	[s]	[-]	147 710	120 088
Kita	55 451	50 042	[-]	[-]	[s]	[s]	56 894	50 277
Nioro	41 336	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	41 336	[-]
Koulikoro	122 987	71 211	[s]	[s]	33 094	6 727	156 143	77 945
Dioila	40 820	22 480	[s]	[s]	14 509	4 475	55 354	26 959
Nara	[s]	[s]	[-]	[-]	[-]	[-]	[s]	[s]
Sikasso	17 455	25 247	[u]	10 947	[s]	[s]	32 554	36 900
Bougouni	63 417	73 557	[s]	[s]	[s]	[s]	67 796	77 926
Koutiala	31 078	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	44 305	12 458
Segou	[u]	38 333	[s]	[s]	49 009	11 922	128 619	50 613
San	49 599	28 584	[s]	[s]	10 091	1 376	61 970	30 323
Mopti	[s]	[s]	[-]	[-]	[-]	[-]	[s]	[s]
Bandiagara	[u]	45 661	[-]	[-]	[s]	[s]	[u]	45 901
Douentza	[s]	[s]	[-]	[-]	[s]	[s]	[s]	[s]
Tombouctou	[s]	[s]	[-]	[-]	[-]	[-]	[s]	[s]
Gao	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]
Menaka	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]
Total	802 335	485 259	23 529	19 023	130 614	30 193	956 478	534 474

Source : CPS/SDR, EAC 2023

3.5. Rendement des céréales, légumineuses et oléagineux

La campagne agricole 2023 enregistre une baisse généralisée des rendements, particulièrement marquée pour le riz (-44%), le maïs (-34%) et le sésame (-37%). Le soja (+72%) et le voandzou (+47%) se distinguent toutefois par des progressions significatives

Les rendements agricoles de la campagne 2023 affichent une tendance générale à la baisse par rapport aux années précédente, avec des reculs particulièrement marqués pour le riz (-44%) par rapport à 2022, qui enregistre la plus forte régression en raison des difficultés rencontrées durant la saison, ainsi que pour le maïs (-34%). Le mil (-21%) et le sorgho (-24%) confirment la fragilité des céréales pluviales, tandis que le sésame subit une chute importante de 37%. Le niébé (-23%) et l'arachide (-13%) accusent également des baisses significatives, et le fonio

recule légèrement de 10%, restant néanmoins relativement stable par rapport aux autres cultures. En contraste avec cette tendance négative, deux cultures se distinguent par des performances remarquables : le voandzou, qui progresse de 47% pour atteindre 1008 kg/ha, et surtout le soja, dont le rendement bondit de 72%, faisant de ces deux spéculations les grands gagnants de la campagne 2023.

Tableau 3-12: Rendement par culture de 2019 à 2023 (Kg/Ha)

Culture	Rendement				
	2019	2020	2021	2022	2023
Mil	944	888	716	871	690
Sorgho	1 002	995	802	962	729
Riz	3 001	2 918	2 769	3 151	1 770
Mais	2 665	3 006	2 345	2 570	1 684
Fonio	671	644	621	750	678
Niébé	474	455	455	507	389
Arachide	815	779	779	924	807
Voandzou	672	484	484	684	1 008
Soja	615	714	714	681	1 171
Sésame	514	464	464	525	331

Source : CPS/SDR, EAC 2023 et annuaires statistiques 2019 à 2022

3.6. Situation des stocks détenus par les exploitants (estimation des stocks des greniers)

En 2023, les stocks agricoles au Mali sont dominés par les céréales (329 000 tonnes), suivis des oléagineux (64 000 tonnes) et des légumineuses (12 000 tonnes), avec des concentrations marquées dans les régions de Sikasso, Bougouni et Ségou.

En ce qui concerne les stocks céréaliers au niveau des exploitations agricoles, il est important de préciser que les données collectées lors de l'enquête en 2023 au premier passage concernent exclusivement les stocks de la campagne 2022. Ces stocks reflètent donc la disponibilité restante issue de la production de l'année agricole 2022.

Au niveau national, l'EAC 2023/2024 indique que les céréales constituent la principale catégorie de produits stockés au Mali. Sur 1 286 695 exploitations productrices de céréales, environ 16 % détiennent des stocks, représentant un volume total de 328 634 tonnes, soit en moyenne 1 554 kg par exploitation détentrice. Les oléagineux suivent, avec 545 705 exploitations productrices, dont 20 % conservent des stocks. Les quantités stockées atteignent 63 801 tonnes, pour une moyenne de 588 kg par exploitation détentrice. Enfin, les légumineuses sont moins présentes dans les stocks : sur 300 377 exploitations productrices, seulement 10 % conservent des réserves, pour un total de 12 179 tonnes, soit en moyenne 387 kg par exploitation détentrice.

À l'échelle régionale, les disparités sont marquées. Pour les céréales, les plus grands volumes stockés se retrouvent à Sikasso (97 780 tonnes pour 44 % des exploitations), Bougouni (69 804 tonnes pour 24 %), et Ségou (60 464 tonnes pour 24 %). À l'opposé, certaines zones comme Douentza ne déclarent aucun stock malgré plus de 27 000 exploitations productrices. Concernant les oléagineux, la région de Kayes se distingue avec 17 501 tonnes stockées (23 %

des exploitations), suivie de Koulikoro (10 512 tonnes, 21 %) et de Bougouni (7 436 tonnes, 27 %). Pour les légumineuses, les stocks sont plus importants à Ségou (8 357 tonnes, 20 % des exploitations), tandis que des régions comme Kita, San et Menaka présentent des volumes très limités ou non disponibles.

Tableau 3-13: Proportion (%) des exploitations détentrices de stocks et quantité totale et moyenne des stocks, par région et par groupe de produits

Région	Céréales				Oléagineux				Légumineuses			
	exploitations productrices	exploitations détentrices de stock (%)	Quantité des stocks		exploitations productrices	exploitations détentrices de stock (%)	Quantité des stocks		exploitations productrices	exploitations détentrices de stock (%)	Quantité des stocks	
			Total région (tonne)	Moyenne par exploitation détenteur			Total région (tonne)	Moyenne par exploitation détenteur			Total région (tonne)	Moyenne par exploitation détenteur
Kayes	102 251	10	7 769	[s]	90 280	23	17 501	838	28 412	3	40	[s]
Kita	54 942	8	3 430	[s]	45 479	22	14 029	1 434	4 689	[s]	[s]	[-]
Koulikoro	132 878	1	119	[s]	77 896	21	10 512	637	36 807	3	143	[s]
Dioila	64 441	18	5 780	499	42 848	20	767	87	16 045	35	362	[s]
Nara	12 866	[s]	[s]	[-]	10 292	[s]	[s]	[-]	5 146	[s]	[s]	[-]
Sikasso	77 439	44	97 780	2 842	26 206	34	6 031	675	7 299	20	1 200	[s]
Bougouni	81 827	24	69 804	3 570	48 088	27	7 436	578	20 904	7	416	[s]
Koutiala	70 615	26	17 483	[s]	24 464	17	985	[s]	8 795	[s]	[s]	[-]
Segou	199 257	24	60 464	1 249	89 955	18	4 161	252	65 821	20	8 357	645
San	46 200	10	9 992	[s]	29 913	14	1 773	[s]	24 926	3	126	[s]
Mopti	72 209	14	21 389	[s]	7 980	[s]	[s]	[s]	11 990	[s]	[s]	[-]
Bandiagara	106 287	1	627	[s]	43 398	11	419	[s]	41 863	5	523	[s]
Douentza	27 758	0	0	[-]	8 019	[s]	[s]	[s]	11 594	4	38	[s]
Tombouctou	133 741	25	26 436	782	887	[s]	[s]	[-]	6 222	[s]	[s]	[s]
Gao	79 506	15	7 287	[s]	0	[-]	[-]	[-]	2 158	[s]	[s]	[-]
Menaka	24 478	[s]	[s]	[s]	0	[-]	[-]	[-]	7 708	[s]	[s]	[s]
Total	1 286 695	16	328 634	1 554	545 705	20	63 801	588	300 377	10	12 179	387

Source : CPS/SDR, EAC 2023

Production et santé animales



4. Production animale

4.1. Pratique de l'élevage et espèces animales possédées

L'élevage est l'activité principale pour une exploitation sur dix au Mali, avec de fortes concentrations dans les zones sahéliennes. Les exploitations agricoles familiales au Mali élèvent majoritairement des poulets (76 %), suivis des ovins (33 %) et des bovins (29 %), avec des variations régionales marquées selon les espèces.

L'enquête Agricole de Conjoncture a permis de déterminer la répartition des exploitations selon l'activité principale montrant que 10,3 % des chefs d'exploitation au niveau national exercent l'élevage comme leur activité principale.

Au niveau national, les résultats de l'enquête Agricole de Conjoncture 2023 montrent que les espèces les plus répandues dans les exploitations sont la volaille, avec une prédominance marquée des poulets présents dans 76 % des exploitations, suivis des pintades (12 %), des pigeons (8 %), des canards et oies (3 %) et des dindons (1 %). Concernant le bétail, les ovins sont les plus courants, présents dans 33 % des exploitations, suivis des bovins (29 %) et des caprins (20 %). Les asins (16 %) sont également représentés, tandis que les équins (1 %) et les camelins (0,0 %) restent marginaux à l'échelle nationale.

Les données régionales montrent des contrastes notables. Les régions de Kayes et de Kita affichent des proportions particulièrement élevées d'exploitations avec des poulets (plus de 92 %), tandis que dans le Gao, la volaille est exclusivement représentée par les poulets (100 %). La présence des pintades est plus marquée à Koutiala (22 %), à San (17 %) et à Segou (14 %). Les pigeons sont davantage présents à Dioila (11 %), Segou (12 %) et Bandiagara (12 %).

Pour les espèces de bétail, les ovins dominent largement dans le Mopti (58 %), le Gao (50 %) et le Tombouctou (44 %). Les bovins sont plus fréquents à Sikasso (39 %) et à Kita (37 %), tandis que les caprins apparaissent fortement à Menaka (42 %). Enfin, certaines zones, comme Nara et San, présentent des proportions relativement élevées d'asins (25 % et 17 % respectivement).

Tableau 4-1: Proportion des exploitations par espèce élevée et par région (%)

Région	Bétail						Volaille				
	Bovins	Camelins	Caprins	Equins	Ovins	Asins	Dindons	Canards/Oies	Pigeons	Pintades	Poulets
Kayes	30	[-]	22	0	37	11	[-]	1	2	5	92
Kita	37	[-]	15	0	43	5	[-]	0	2	6	93
Nioro	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]
Koulikoro	28	[-]	28	0	26	18	1	3	7	10	80
Dioila	32	[-]	27	0	24	17	1	5	11	16	67
Nara	22	[-]	14	13	27	25	[-]	[-]	12	6	81
Sikasso	39	[-]	14	[s]	28	19	3	6	5	14	72
Bougouni	32	[-]	17	[s]	27	25	2	2	5	11	81
Koutiala	30	[-]	25	[s]	22	23	4	1	8	22	65
Segou	29	[-]	17	[s]	34	19	2	5	12	14	67
San	33	[-]	16	9	22	17	2	3	3	17	74
Mopti	29	[-]	13	[s]	58	[s]	[s]	2	13	4	81
Bandiagara	23	2	10	7	36	21	1	2	12	12	72
Douentza	30	[-]	24	[s]	30	17	[-]	[-]	3	10	86
Tombouctou	19	[-]	28	[s]	44	9	[s]	[s]	8	4	88
Gao	20	[-]	28	[s]	50	3	[s]	[s]	[s]	[s]	100
Taoudenni	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]
Menaka	25	6	42	2	26	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	1
Mali	29	0	20	1	33	16	1	3	8	12	76

Source : CPS/SDR, EAC 2023

4.2. Productions animales et alimentation du bétail

4.3. Effectif du cheptel (bétail, volaille)

Le Mali compte 25,4 millions de têtes de bétail en 2023, avec une forte dominance des bovins, ovins et caprins répartis selon les zones agroécologiques. Les espèces spécialisées comme les ânes, chevaux, porcs et camélidés présentent des répartitions géographiques ciblées, liées aux usages et conditions locales.

• Gros bétail

L'analyse des effectifs du bétail au Mali en 2023 révèle une population animale totale estimée à 25,42 millions de têtes, répartie sur l'ensemble du territoire national, à l'exception de certaines zones non couvertes comme Nioro et Taoudéni. Cette répartition témoigne de l'importance de l'élevage dans l'économie et les moyens d'existence des ménages agricoles maliens, tout en soulignant une forte spécialisation régionale par espèce.

Les bovins, avec un effectif de 9,05 millions, représentent le cheptel dominant. Ils sont particulièrement nombreux à Mopti (2,15 millions), Ségou (1,18 million), et Koulikoro (862 936). Ces régions combinent de vastes zones pastorales et des systèmes agro-pastoraux mixtes, favorisant le développement du cheptel bovin.

Les ovins occupent la seconde place avec 8,52 millions de têtes, concentrés principalement à Ségou (1,54 million), Mopti (1,12 million), Koulikoro (763 559) et Bandiagara (538 178). Ces régions se caractérisent par des systèmes extensifs, bien adaptés à la mobilité des petits ruminants.

Les caprins, bien adaptés aux zones semi-arides et sahéliennes, totalisent 6,85 millions de têtes, avec des effectifs significatifs à Koulikoro (909 080), Ségou (919 796), et Ménaka (810 025).

Cette forte concentration dans les régions sahéliennes témoigne de la résilience de cette espèce face aux conditions climatiques difficiles.

Les asins (ânes), utilisés pour la traction animale et le transport, atteignent 858 547 têtes, les plus grands effectifs étant localisés à Ségou (204 788), Koulikoro (120 202), et Bougouni (104 765).

Les équidés (chevaux), bien que moins nombreux (55 693 têtes), sont présents principalement à Bandiagara (18 815), Nara (15 439), et San (12 008), où ils jouent un rôle dans les activités agricoles et les transports locaux dans les exploitations.

Concernant les porcins, leur effectif reste marginal avec 38 839 têtes, concentrés à San (13 075), Bandiagara (12 188) et Koulikoro (8 411). Cette faible proportion s'explique par des considérations culturelles ou religieuses qui limitent leur élevage à certaines zones.

Les camélins comptent 31 208 têtes, avec des effectifs particulièrement concentrés à Ménaka (27 091) et Bandiagara (4 117). Cette répartition géographique est cohérente avec la vocation sahélienne de ces régions.

Tableau 4-2: Effectif du bétail par espèce et par région (tête)

Région	Bovins	Ovins	Caprins	Asins	Equins	Lapin	Camelins	Porcins	Total
Kayes	374 661	450 686	249 727	36 808	[-]	[-]	[-]	[-]	1 111 882
Kita	440 431	332 050	119 426	5 400	[-]	[-]	[-]	[-]	897 307
Nioro	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]
Koulikoro	862 936	763 559	909 080	120 202	962	[-]	[-]	8 411	2 665 150
Dioila	382 042	304 905	409 658	54 372	358	[-]	[-]	2 326	1 153 661
Nara	452 427	143 050	131 149	28 063	15 439	[-]	[-]	[-]	770 127
Sikasso	854 363	490 448	268 087	78 809	[-]	[-]	[-]	[-]	1 691 708
Bougouni	678 122	716 752	439 618	104 765	[-]	[-]	[-]	[-]	1 939 257
Koutiala	303 920	360 835	590 769	42 987	[-]	[-]	[-]	[-]	1 298 511
Segou	1 182 403	1 545 051	919 796	204 788	3 995	21 041	[-]	2 839	3 879 913
San	208 777	142 411	121 408	30 840	12 008	[-]	[-]	13 075	528 520
Mopti	2 153 796	1 123 366	815 034	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	4 092 196
Bandiagara	160 660	538 178	147 023	73 000	18 815	[-]	4 117	12 188	953 981
Douentza	385 028	279 259	240 458	36 135	[-]	[-]	[-]	[-]	940 881
Tombouctou	294 834	526 927	492 601	35 607	[-]	[-]	[-]	[-]	1 349 969
Gao	108 565	412 767	186 769	6 770	[-]	[-]	[-]	[-]	714 870
Taoudenni	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]
Menaka	207 427	385 640	810 025	[-]	4 116	[-]	27 091	[-]	1 434 300
Total	9 050 392	8 515 884	6 850 627	858 547	55 693	21 041	31 208	38 839	25 422 231

Source : CPS/SDR, EAC 2023

• Volaille

Le poulet domine l'aviculture malienne avec 76 % du cheptel, concentré principalement à Ségou et dans le sud du pays. Les pintades et pigeons complètent cette production, tandis que les autres espèces restent marginales et localisées.

Le cheptel avicole malien (22 312 649 têtes) se structure essentiellement autour du poulet (76 %), suivi des pintades (13,8 %) et des pigeons (8,2 %). Ségou concentre à lui seul près de 23 % de la volaille nationale, avec une forte production de poulets, pintades et pigeons. Sikasso, Koulikoro et Bougouni se situent juste derrière, avec plus de 2 millions de têtes chacun. Dans le Sahel (Gao, Ménaka), la volaille est exclusivement constituée de poulets. Les canards/oies, dindons et autres espèces ne représentent qu'une part très marginale (< 2 % chacun). Enfin,

certaines régions arides (Nioro, Taoudenni) n'enregistrent aucune exploitation avicole. Cette configuration reflète une aviculture centrée sur le poulet pour répondre à la demande intérieure, avec quelques zones de spécialisation pour la pintade et le pigeon, tandis que les filières plus petites (canards, dindons) restent localisées essentiellement à Ségou et Sikasso.

Tableau 4-3: Effectif de la volaille par espèce et par région

Région	Poulets	Pintades	Pigeons	Canards/ Oies	Dindons	Autres	Total
Kayes	576 639	31 370	16 682	[s]	[-]	[-]	628 805
Kita	334 990	17 393	4 910	[-]	[-]	[-]	357 292
Nioro	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]
Koulikoro	2 184 488	390 604	169 222	41 762	3 135	[-]	2 789 211
Dioila	996 773	279 231	145 820	45 036	6 269	481	1 473 611
Nara	207 659	38 597	49 855	[-]	[-]	[-]	296 110
Sikasso	2 413 972	291 391	80 242	53 933	19 571	[-]	2 859 109
Bougouni	2 248 176	258 796	43 453	12 753	9 167	[-]	2 572 346
Koutiala	771 824	309 672	128 370	2 312	8 223	[-]	1 220 400
Segou	3 113 554	1 016 587	719 336	166 509	47 483	[-]	5 063 469
San	536 919	201 390	54 354	13 830	4 619	[-]	811 112
Mopti	1 587 846	124 870	252 959	8 875	[-]	[-]	1 974 550
Bandiagara	1 026 562	67 083	108 686	10 971	1 862	2 460	1 217 624
Douentza	471 807	35 495	13 362	[s]	[-]	[-]	521 276
Tombouctou	240 497	9 226	32 968	[-]	[-]	[-]	282 691
Gao	153 795	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	153 795
Taoudenni	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]
Menaka	91 247	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	91 247
Total	16 956 750	3 071 703	1 820 219	360 707	100 329	2 941	22 312 649

Source : CPS/SDR, EAC 2023

4.4. Situation de l'abattage (individuel, collectif)

Les abattages individuels dominent la production de viande des exploitations agricoles au Mali, principalement pour les ovins, tandis que les bovins sont également abattus collectivement. Les régions de Ségou, Koulikoro et Sikasso concentrent l'essentiel de la production, révélant des inégalités d'accès aux infrastructures.

Au niveau national, les abattages individuels dominent très largement la production de viande avec 50 831,83 tonnes, contre 16 316,43 tonnes issues des abattages collectifs. Cela représente environ 76 % pour les abattages individuels et 24 % pour les collectifs, traduisant une préférence ou une accessibilité plus grande aux abattages informels ou familiaux.

Les espèces contribuent de façon très inégale à la production totale à cet effet, Les ovins dominent la production avec, respectivement, 28 857,53 tonnes et 507,47 tonnes, soit plus de la moitié de la production individuelle suivent des bovins avec 12 714,39 Tonnes et 14 666,53 Tonnes. C'est l'unique espèce pour laquelle les abattages collectifs sont presque à égalité, voire légèrement supérieurs à ceux individuels. Les caprins représentent 8 492,65 Tonnes et 427,60 Tonnes, une contribution notable mais inférieure aux deux premières espèces. Les camelins, porcins et autres espèces restent très minoritaires, avec par exemple seulement 743,26 Tonnes de viande cameline à l'échelle nationale.

Cette analyse met en évidence l'importance des abattages individuels, qui dominent largement la production nationale de viande, à l'exception des bovins où les abattages collectifs restent significatifs. Les ovins et bovins constituent les principales sources de viande, avec des contributions variables selon les régions. Certaines zones comme Ségou, Koulikoro et Sikasso concentrent l'essentiel de la production, alors que d'autres. Enfin, la production de viande cameline et porcine reste marginale mais présente des spécificités régionales intéressantes, notamment à Ménaka et San. Ce tableau souligne les inégalités d'accès aux infrastructures d'abattage et la diversité des pratiques d'élevage à travers le pays.

Tableau 4-4: Répartition de la quantité totale de viande issue des abattages individuels et Collectifs (tonne)

Région	Bovin		Ovin		Caprin		Camelin		Porcin		Total	
	Individuel	Collectif	Individuel	Collectif	Individuel	Collectif	Individuel	Collectif	Individuel	Collectif	Individuel	Collectif
Kayes	1 074	1 260	3 239	77	378	15	0	0	0	[-]	4 692	1 353
Kita	244	791	763	[-]	16	0	0	0	0	[-]	1 022	791
Nioro	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]
Koulikoro	1 377	2 003	2 768	15	1 204	7	232	124	174	[-]	5 755	2 149
Dioila	197	826	1 206	91	674	128	0	0	64	5	2 141	1 050
Nara	0	224	608	[-]	46	[-]	0	0	309	[-]	963	224
Sikasso	1 116	1 920	1 739	17	729	2	97	170	0	[-]	3 682	2 110
Bougouni	693	1 424	1 877	1	527	0	0	0	18	[-]	3 114	1 425
Koutiala	0	235	518	[-]	58	5	0	0	27	[-]	602	240
Ségou	2 930	3 406	4 935	102	1 750	49	0	319	62	0	9 676	3 876
San	218	448	424	64	319	42	0	0	235	97	1 196	651
Mopti	1 387	862	2 191	14	445	5	0	0	0	[-]	4 022	880
Bandiagara	276	389	1 702	65	305	156	0	0	79	[-]	2 361	611
Douentza	367	140	524	8	294	[-]	0	0	0	0	1 186	148
Tombouctou	1 062	116	1 727	35	433	18	208	0	10	[-]	3 439	169
Gao	974	622	2 450	18	567		0	0	47	[-]	4 038	640
Taoudenni	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]
Menaka	800	[-]	1 186	[-]	749	[-]	206	0	0	[-]	2 942	0
Total	12 714	14 667	27 858	507	8 493	428	743	613	1 024	102	50 832	16 316

Source : CPS/SDR, EAC 2023

4.5. Productions avicoles

Disparités régionales marquées dans la production d'œufs au Mali : Koulikoro, Ségou et Sikasso en tête, zones sahéliennes en difficulté.

Le tableau sur la ponte des volailles révèle d'importantes disparités régionales en matière de production avicole. À l'échelle nationale, 6 101 900 volailles ont pondu au cours des 12 derniers mois, avec une moyenne de 5 périodes de ponte par volaille et 30 œufs pondus par période. La région de Koulikoro se distingue nettement, cumulant le plus grand nombre de volailles pondeuses (plus de 1,5 million), un nombre élevé de cycles de ponte (9) et une productivité individuelle élevée (54 œufs). Ségou et Sikasso suivent également avec des effectifs importants. Kita, bien que comptant un effectif moyen, enregistre la meilleure performance individuelle avec 64 œufs pondus par période. À l'inverse, des régions comme Nara, Ménaka, à Gao ou Tombouctou affichent des effectifs faibles et une productivité réduite, parfois très en dessous

de la moyenne nationale, reflétant sans doute des contraintes d'ordre climatique, sanitaire ou technique. Ainsi, le tableau met en évidence à la fois les zones de forte dynamique avicole et celles nécessitant un appui technique pour améliorer leur rendement.

Tableau 4-5: répartition des exploitations selon la ponte des volailles par région

Région	Effectif ayant pondu au cours des 12 derniers mois		Nombre de période de ponte/couvée	Nombre d'œufs pondu en moyenne pendant la dernière période de ponte/couvée
	Total	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Kayes	208 575	4	3	19
Kita	128 241	6	4	64
Nioro	[n]	[n]	[n]	[n]
Koulikoro	1 505 257	10	9	54
Dioila	517 851	7	4	9
Nara	22 716	1	8	6
Sikasso	723 839	7	4	23
Bougouni	333 472	4	7	54
Koutiala	349 293	10	3	10
Ségou	1 187 380	5	4	29
San	229 278	5	3	35
Mopti	307 406	4	5	30
Bandiagara	342 670	4	4	14
Douentza	87 183	3	8	22
Tombouctou	78 877	2	2	10
Gao	21 992	2	3	16
Taoudenni	[n]	[n]	[n]	[n]
Ménaka	57 872	9	1	1
Total	6 101 900	6	5	30

Source : CPS/SDR, EAC 2023

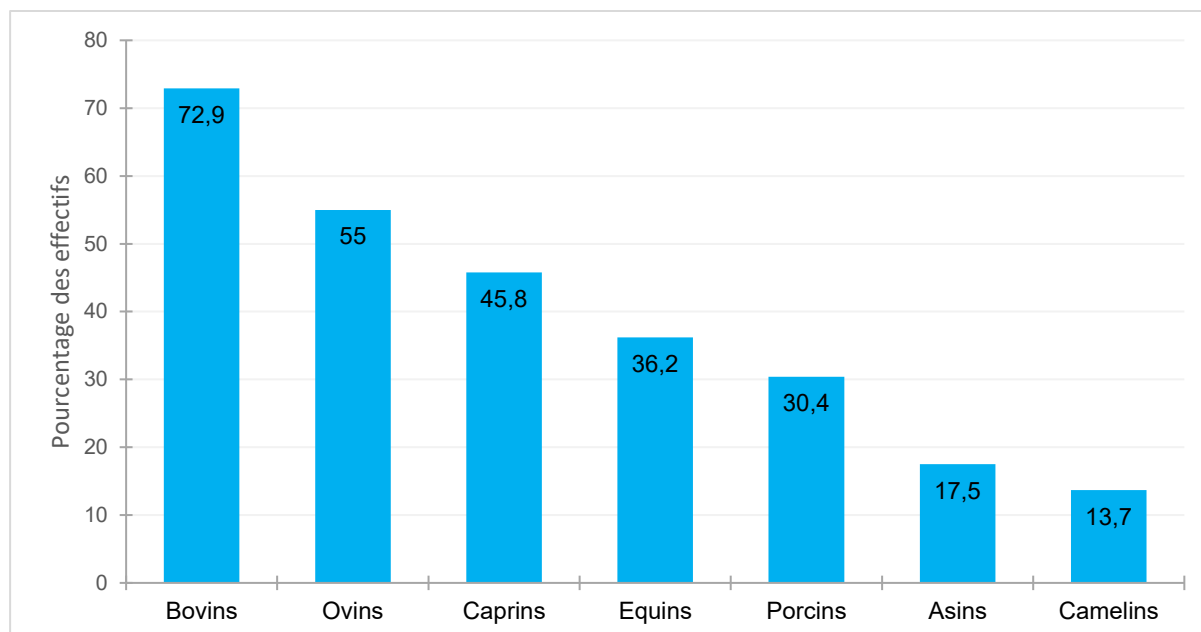
Santé animale (vaccination du cheptel)

Vaccination animale au Mali : priorité aux bovins mais disparités régionales et sectorielles persistantes

Globalement, les bovins sont les animaux les plus vaccinés, avec 72,9 % des exploitations déclarant avoir vacciné cette espèce. Ils sont suivis des ovins (55,0 %) et des caprins (45,8 %). Les asins (ânes) affichent un taux plus faible (17,5 %), tandis que les camelins (13,7 %), les équins (36,2 %) et les porcins (30,4 %) sont faiblement ou très faiblement vaccinés à l'échelle nationale. Cette hiérarchisation montre que les efforts de vaccination sont principalement concentrés sur les ruminants majeurs, en particulier les bovins.

Cependant, la couverture vaccinale reste inégale selon les régions et les espèces, mettant en lumière des déficiences régionales et des lacunes sectorielles (camelins, équins, porcins). Pour améliorer la santé animale de façon équitable et réduire les risques de propagation des maladies, une meilleure planification régionale et inter-espèces des campagnes vaccinales s'avère nécessaire.

Figure 4-1: Proportion des exploitations ayant vaccinées le bétail par espèce



Source : CPS/SDR, EAC 2023

Tableau 4-6: Répartition des exploitations, selon la vaccination par espèces et par région (%)

Région	Bovins	Ovins	Caprins	Asins	Camelins	Equins	Porcins
Kayes	78,5	68,4	44,4	95,3	0	0	0
Kita	36,4	6,5	0	0	0	0	0
Nioro	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]
Koulikoro	73,8	26,2	23,1	1,6	0	79,2	56,8
Dioïla	93	66,6	64,8	5,5	0	0	0
Nara	100	93,5	100	64,9	0	100	0
Sikasso	76,1	58,9	24,5	25,1	0	0	0
Bougouni	81,4	73,2	37,8	11,9	0	0	0
Koutiala	96,6	64	37,8	0	0	0	0
Ségou	76,3	68,2	71,4	14,1	0	22	0
San	38,4	40,9	50,6	29,4	0	33,8	69,1
Mopti	95,3	49,1	62,1	0	0	0	0
Bandiagara	34,9	45,1	19,8	3,5	26,8	3,9	0
Douentza	77,8	68,3	75	61,9	0	0	0
Tombouctou	37,2	16,9	14,5	0	0	0	0
Gao	93,3	93,4	79,4	0	0	0	0
Taoudenni	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]	[n]
Ménaka	80,9	45,6	35,4	0	0	0	0
Total	72,9	55	45,8	17,5	13,7	36,2	30,4

Source : CPS/SDR, EAC 2023

Production halieutique



5. Productions halieutiques des exploitations agricoles

5.1. Pratique de la pêche par les exploitations agricoles familiales

Pratique de la pêche dans les exploitations agricoles familiales au Mali : concentration régionale et faible présence dans certaines zones

Les exploitations agricoles familiales ayant pratiqué la pêche sont estimées au nombre de 81 700 ; soit 6% des exploitations agricoles familiales. Selon les régions, les exploitations familiales ayant pratiqué la pêche sont concentrées dans 9 régions : Ségou, Mopti, San, Kayes, Koulikoro, Tombouctou, Dioila, Sikasso, Douentza. Cependant, il n'y a pas suffisamment d'observations dans les régions de Kayes, Dioila, Sikasso, Douentza et Tombouctou pour établir des estimations au niveau régional.

La pratique de la pêche par l'exploitation agricole est presque inexistante dans les régions Kita, Nioro, Nara, Bougouni, Koutiala, Bandiagara, Gao, Taoudenni et Ménaka.

Figure 5-1: Pratique de Pêche par les exploitations agricoles familiales

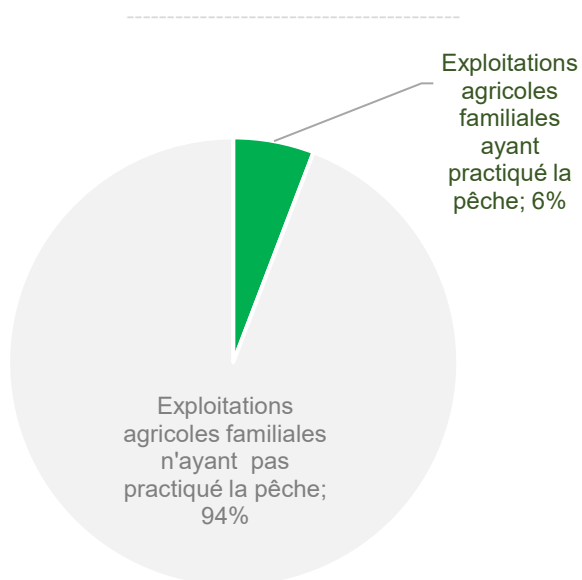
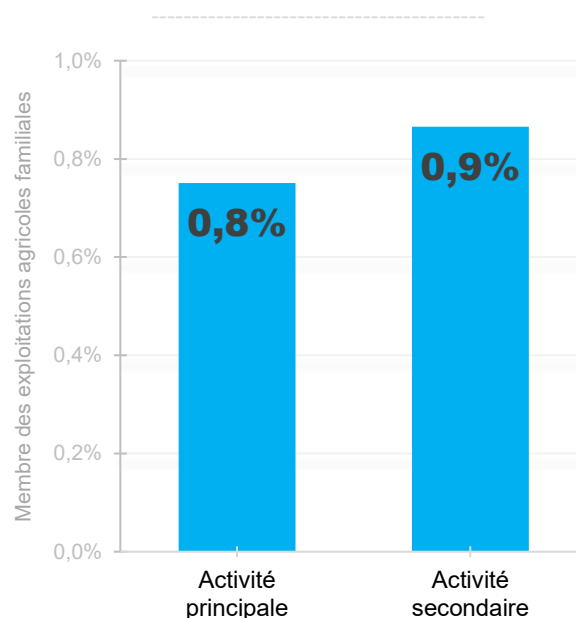


Figure 5-2: Proportion des membres des exploitations selon leur activité de pêche



Source : CPS/SDR, EAC 2023

Tableau 5-1: Répartition des exploitations agricoles familiales ayant pratiqué la Pêche selon les régions

Région	Nombre	Pourcentage
Kayes	[s]	[s]
Koulikoro	5339	6,5%
Dioila	[s]	[s]
Sikasso	[s]	[s]
Segou	42882	52,4%
San	9830	12,0%
Mopti	12338	15,1%
Douentza	[s]	[s]
Tombouctou	[s]	[s]
Autres régions	[-]	[-]
Total	81773	100,0%

Source : CPS/SDR, EAC 2023

5.2. Fréquence des captures, quantités capturées et destination des captures

La saison de pêche dans les exploitations agricoles familiales au Mali dure en moyenne 3 mois, avec des variations importantes selon les régions. La fréquence des captures varie également, allant de la pêche quotidienne à des pratiques annuelles selon les zones.

En moyenne, la saison de pêche des exploitations agricoles familiales dure environ 3 mois. Cette tendance globale cache bien des disparités selon les régions dans lesquelles les activités de pêche sont concentrées.

En effet, la saison de pêche peut durer jusqu'à presque 6 mois dans la région de Mopti et presque 5 mois dans la région de Koulikoro. La saison de pêche dure, en moyenne, moins d'un mois dans la région de San (22 jours).

La majorité des pêcheurs des exploitations agricoles familiales effectuent des pêches journalières (49 %) et une bonne partie de façon hebdomadaire (36,4%).

Les pêcheurs des exploitations agricoles des régions de Kayes, Douentza et Tombouctou s'écartent de cette tendance globale où les captures journalières et hebdomadaires prédominent.

Dans la région de Kayes, la majorité des pêcheurs des exploitations agricoles familiales effectuent des captures occasionnellement (45,5%) et une bonne partie de façon journalière (24,5%). Les pêcheurs de la région de Douentza font des captures annuelles (100 %). En revanche, Dans la région de Tombouctou, trois pêcheurs (03) sur cinq (05) effectuent des captures par quinzaine.

Tableau 5-2: Répartition des pêcheurs selon la fréquence des captures (%)

Région	Durée moyenne de la saison, jours	Répartition des pêcheurs des exploitations agricoles familiales selon la fréquence de la capture (%)										
		Jour	Semaine	Quinzaine	Mois	Chaque deux mois	Trimestre	Semestre	An	Occasionnelle	Total	
Kayes	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Koulikoro	145,74	84,0	8,2	4,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,8	0,0	100
Dioila	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Sikasso	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Segou	87,12	47,9	49,8	1,1	0,0	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
San	22,44	58,0	7,5	0,0	18,1	0,0	0,0	0,0	0,0	16,4	0,0	100
Mopti	174,63	59,1	40,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Douentza	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Tomboucto	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Autres	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]
Total	92,77	49,6	36,4	2,5	2,2	0,6	0,0	0,0	0,0	4,0	4,6	100

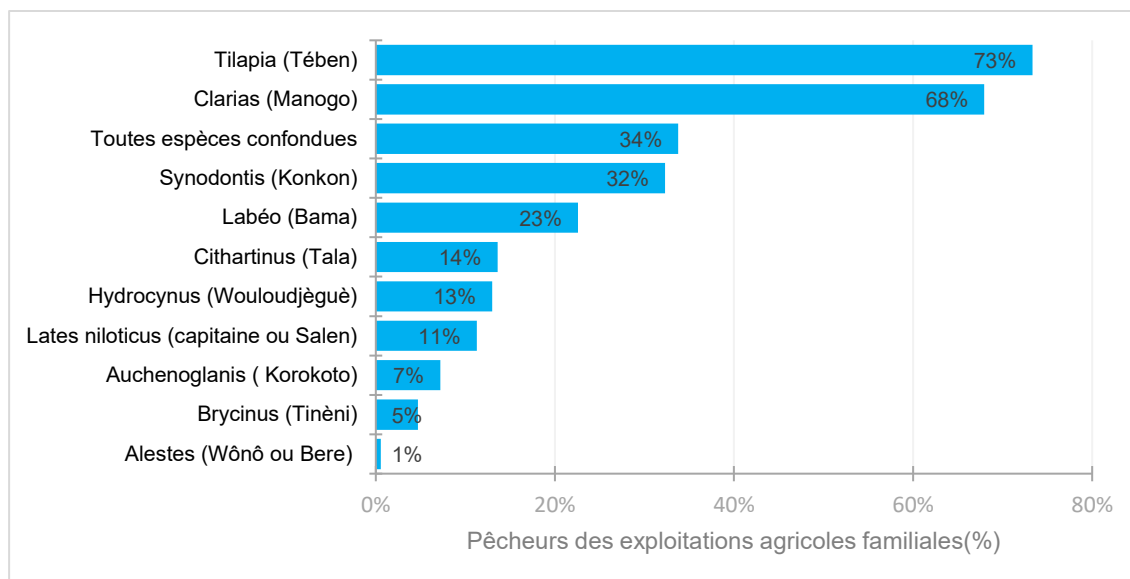
Source : CPS/SDR, EAC 2023

Le Tilapia et le Clarias dominent les captures des pêcheurs des exploitations agricoles familiales au Mali. Un tiers des pêcheurs capture toutes les espèces sans distinction.

Les espèces de poisson les plus fréquemment capturées par les pêcheurs des exploitations agricoles familiales sont le Tilapia (Tében) et le Clarias (Manogo), mentionnées respectivement

par 73 % et 68 % des pêcheurs. Par ailleurs, 34 % des pêcheurs déclarent capturer toutes les espèces confondues sans distinction. Les espèces *Synodontis* (konkon) et *Citharinus* (Tala) sont capturées par respectivement 32 % et 23 % des pêcheurs.

Figure 5-3: Proportion des pêcheurs des exploitations agricoles familiales par espèce capturée



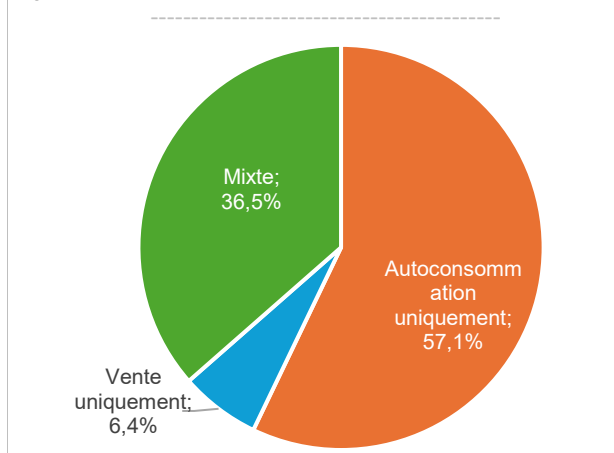
Source : CPS/SDR, EAC 2023

L'autoconsommation domine les captures des pêcheurs des exploitations agricoles familiales familiaux au Mali. Seule une minorité vend l'intégralité de leurs prises.

La majorité des pêcheurs issus des exploitations agricoles familiales (57,1 %) déclarent destiner leurs captures principalement à l'autoconsommation. Ces captures représentent 57 % du volume total des captures. Par ailleurs, 36,5 % des pêcheurs indiquent utiliser leurs captures à la fois pour la consommation domestique et pour la vente. Seule une minorité (6,4 %) déclare vendre l'intégralité de leurs captures.

Le poids de l'autoconsommation dans les régions San et Ségou atteint jusqu'à 86,7% et 62,9% du volume total des captures.

Figure 5-4: Répartition des pêcheurs des exploitations agricoles familiales selon la destination de la production



Source : CPS/SDR, EAC 2023

Figure 5: Répartition de la production halieutique selon la destination

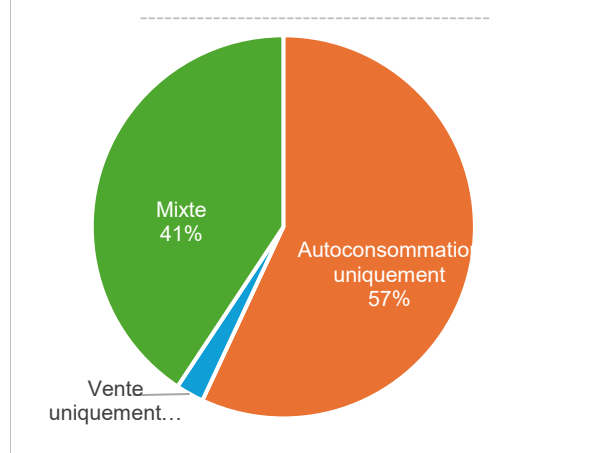


Tableau 5-3: Répartition de la quantité capturée selon la destination par région

Région	Quantité des captures		Destination de la production		
	Moyenne par	Total (Tonne)	Autoconsommatio	Vente	Mixte
Kayes	15	117	63,7%	6,8%	29,5%
Koulikoro	167	893	34,4%	3,0%	62,6%
Dioila	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Sikasso	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Ségou	7	29	62,9%	4,9%	32,2%
San	179	176	86,7%	[-]	13,3%
Mopti	14	178	23,4%	14,8%	61,8%
Douentza	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Tombouctou	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Autres régions	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]
Total	42	3 448	57,1%	6,4%	36,5%

Source : CPS/SDR, EAC 2023

5.3. Revenu issue de la vente et utilisations

La pêche familiale génère 2,5 milliards FCFA de chiffre d'affaires national. Les revenus des pêcheurs varient fortement selon les régions.

À l'échelle nationale, les ventes de produits de la pêche issues des exploitations agricoles familiales génèrent un chiffre d'affaires estimé à environ 2,5 milliards de FCFA. Cette valeur est répartie de manière inégale entre les régions pratiquant la pêche. En moyenne, un pêcheur d'exploitation agricole familiale tire un revenu de 71 409 FCFA provenant de la vente de ses captures. Ce montant varie significativement selon les zones, atteignant jusqu'à 240 435 FCFA dans la région de Koulikoro.

Tableau 5-4: Montant total et moyen des ventes issues de la pêche

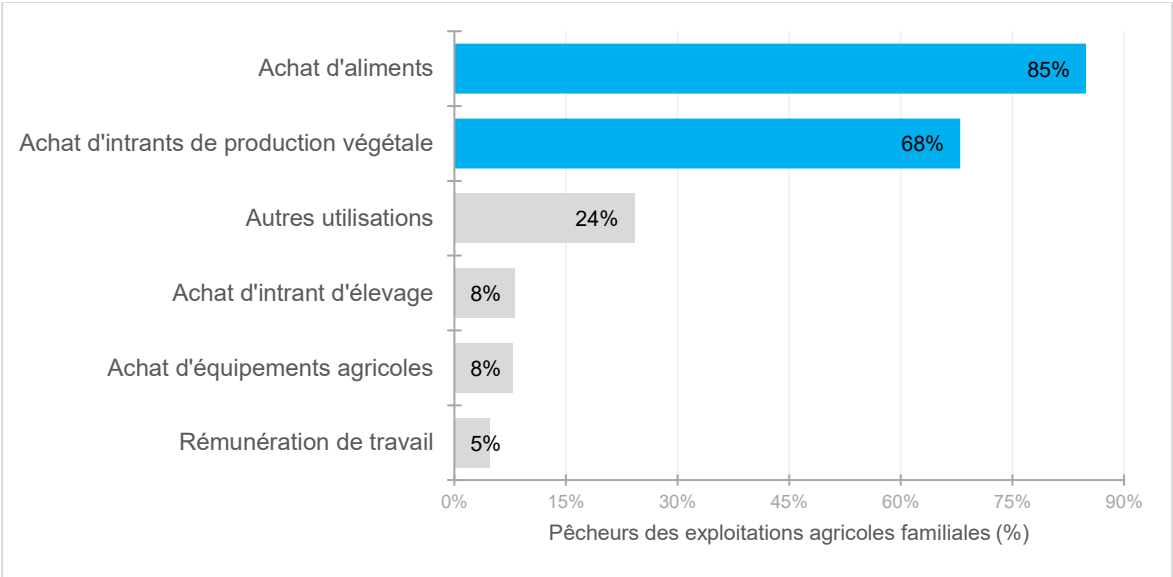
Région	Valeur de la vente	
	Moyenne par pêcheur (FCFA)	Total région (million FCFA)
Kayes	[s]	[s]
Koulikoro	240 435	842,63
Dioila	[s]	[s]
Sikasso	[s]	[s]
Segou	76 325	1 213,18
San	15 615	23,24
Mopti	12 916	122,11
Douentza	[s]	[s]
Tombouctou	[s]	[s]
Autres régions	[-]	[-]
Total	71 409	2 516,15

Source : CPS/SDR, EAC 2023

Les revenus de la pêche familiale servent principalement à l'alimentation et aux intrants agricoles. Une large majorité des pêcheurs investit dans la production végétale.

Les pêcheurs des exploitations agricoles familiales utilisent principalement les revenus pour l'achat d'aliments (85% des pêcheurs) et l'achat d'intrant de production pour la production végétale (68% des pêcheurs).

Figure 5-5: Proportion des pêcheurs par utilisation du revenu issue de la pêche



Source : CPS/SDR, EAC 2023

Aperçu sur les méthodes de production et l'environnement des exploitations agricoles familiales au Mali



6. Aperçu sur les méthodes de production et l'environnement des exploitations agricoles familiales au Mali

Le module de rotation Méthodes de Production et Environnement (PME) couvre les thématiques du questionnaire AGRIS relatives aux méthodes de production agricoles, à l'environnement, ainsi qu'aux questions nécessaires au calcul de l'indicateur ODD 2.4.1.

le questionnaire a abordé plusieurs aspects clés tels que l'utilisation des sous-produits agricoles, l'accès aux services de conseil et d'information, la gestion des déchets, le traitement du fumier, ainsi que les stratégies d'adaptation aux chocs climatiques.

Le questionnaire PME est intégré au module de base (CORE) de l'EAC et a été administré selon les mêmes modalités, à savoir lors du second passage post récolte, auprès des exploitations agricoles.

La partie consacrée à l'accès à l'information vise à recueillir des données sur les connaissances des producteurs concernant les techniques de production, l'environnement naturel et les conditions économiques. L'objectif est d'évaluer le niveau d'isolement des agriculteurs et d'identifier leurs besoins en accompagnement pour améliorer la durabilité de leurs pratiques.

La section relative à la gestion des déchets collecte des informations sur la manière dont les exploitations utilisent et traitent les eaux usées, ainsi que sur les types de déchets générés.

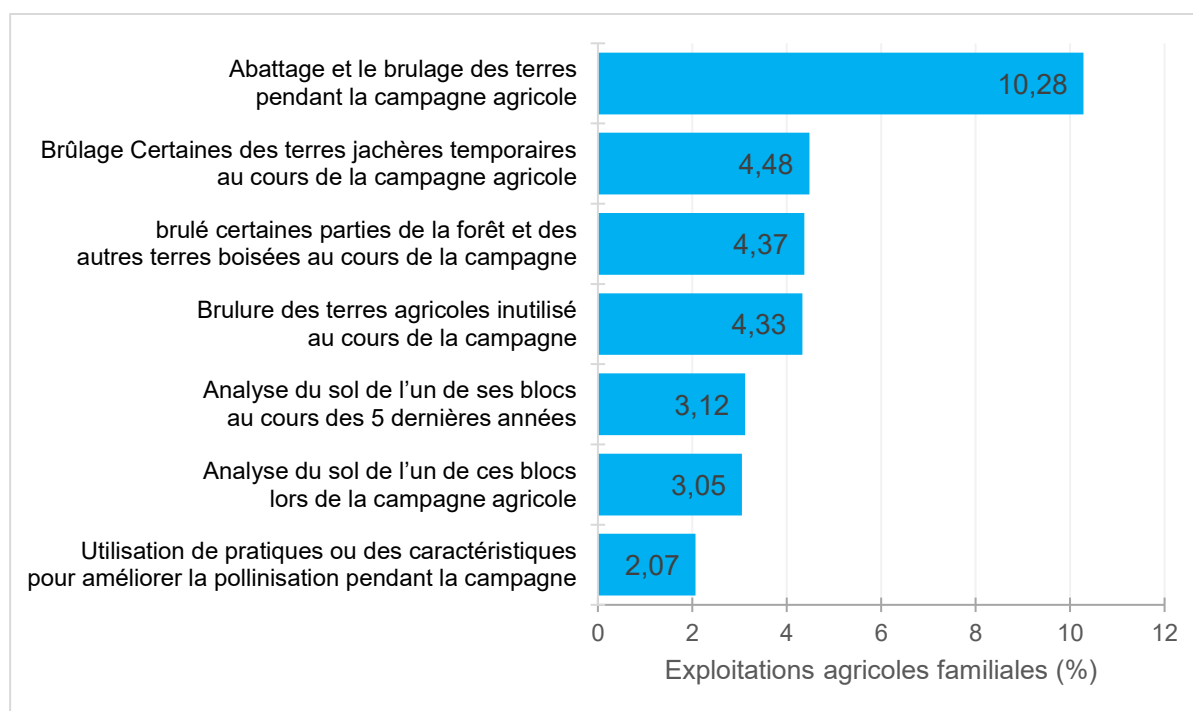
Enfin, la section sur les chocs climatiques et environnementaux, les stratégies d'adaptation et les mécanismes d'atténuation vise à documenter l'ampleur des chocs subis par les exploitations, les réponses mises en œuvre par les agriculteurs, et leur accès aux instruments de gestion des risques, notamment le crédit et l'assurance, en fonction des types de chocs rencontrés.

6.1. Pratique des exploitations

Pratiques agricoles maliennes : production rapide versus durabilité limitée. Brûlage répandu et faible adoption des analyses de sol et mesures favorisant la pollinisation.

Les pratiques agricoles observées dans les exploitations s'expliquent en grande partie par la recherche d'une amélioration rapide de la production, mais souvent au détriment de l'environnement. Les analyses mettent en évidence une adoption encore limitée des pratiques agricoles durables au niveau national. En effet, seulement environ 3 % des exploitations ont effectué une analyse de sol, que ce soit au cours de la campagne ou durant les cinq dernières années, avec une exception notable à Koutiala, qui enregistre des taux supérieurs à 15 %. Les pratiques de brûlage demeurent répandues, notamment l'abattage et le brûlage des terres (10,3 %), le brûlage des jachères (4,5 %), des terres boisées (4,4 %) et des terres agricoles non utilisées (4,3 %), avec des niveaux particulièrement élevés dans les régions de Dioïla, Kayes, Koutiala et Ségou. En revanche, les pratiques visant à améliorer la pollinisation sont très peu courantes (2 % des exploitations), malgré leur importance pour la productivité.

Figure 6-1: Proportion des exploitations agricoles familiales par type de pratique



Source : CPS/SDR, EAC 2023

Tableau 6-1: Proportion des exploitations agricoles familiales par type de pratique et par région

Région	Analyse du sol de l'un de ces blocs lors de la campagne agricole	Analyse du sol de l'un de ses blocs au cours des 5 dernières années	Abattage et le brulage des terres pendant la campagne agricole	Brulage Certaines des terres jachères temporaires au cours de la campagne agricole	Brûlage de certaines parties de la forêt et des autres terres boisées au cours de la campagne	Brulage des terres agricoles inutilisé au cours de la campagne	Utilisation de pratiques ou des caractéristiques pour améliorer la pollinisation pendant la campagne
Kayes	1,42	2,44	22	7,47	3,84	5,75	5,38
Kita	,26	0	14,22	1,82	0	,93	0
Nioro	,54	0	10,33	9,41	7,24	10,52	0
Koulikoro	,17	0	4,56	1,41	,46	1,55	,08
Dioila	2,25	5,24	27,7	5,25	2,97	3,68	0
Nara	0	0	5,11	0	5,11	1,72	0
Sikasso	0	0	15,6	2,12	3,47	1,91	0
Bougouni	,35	1,27	3,49	,99	1,64	1,64	1,19
Koutiala	15,01	15,21	20,6	3,69	16,43	14,45	4,7
Segou	,45	,22	11,18	9,06	8,58	7,83	5,6
San	,39	0	1,48	0	,26	,26	0
Mopti	0	0	,77	,65	0	0	0
Bandiagara	0	0	0	1,19	,28	0	5,89
Douentza	,93	0	0	0	0	0	0
Tombouctou	,9	3,47	1,08	,48	,61	,14	,52
Gao	8,92	5,24	11,14	3,62	1,84	4,76	0
Menaka	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Total	3,05	3,12	10,28	4,48	4,37	4,33	2,07

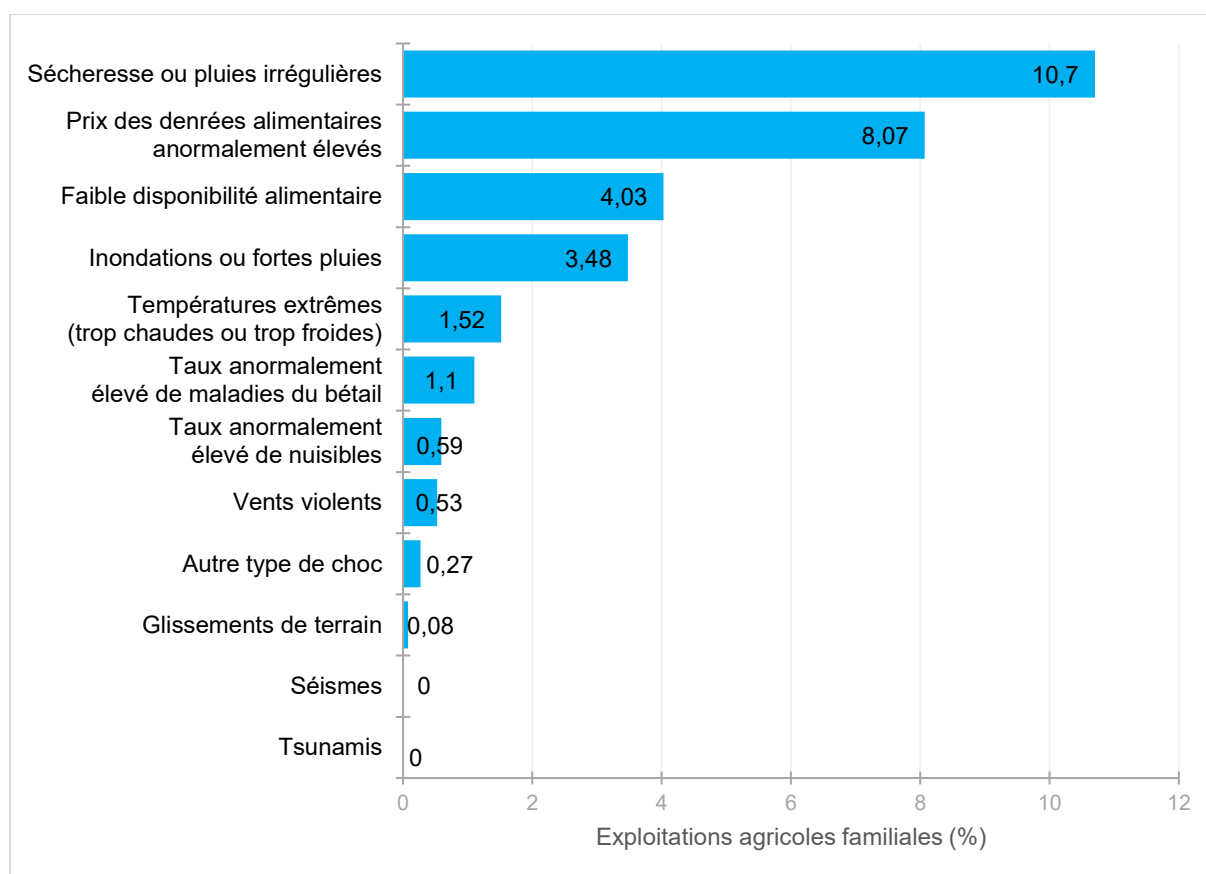
Source : CPS/SDR, EAC 2023

6.2. Chocs subis par les exploitations agricoles familiales

Sécheresse et hausse des prix alimentaires : principaux chocs pour les exploitations agricoles maliennes. Impact marqué dans les régions de Gao, Bandiagara et Sikasso.

Les résultats de l'EAC 2023 ont mis en exergue les principaux chocs subis par les exploitations agricoles. La sécheresse ou les pluies irrégulières apparaissent comme le choc climatique majeur, affectant en moyenne 10,7 % des exploitations, avec des pointes particulièrement élevées à Gao, Bandiagara et Sikasso. Vient ensuite la hausse anormale des prix alimentaires (8,1 %), phénomène d'autant plus critique dans ces mêmes régions marquées par la sécheresse, traduisant une double vulnérabilité aux aléas climatiques et aux fluctuations de marché. Les inondations et la faible disponibilité alimentaire concernent respectivement 3,5 % et 4,0 % des exploitations, là encore avec des écarts importants par région. Les autres risques, températures extrêmes, pullulations de nuisibles et maladies du bétail, restent minoritaires, mais ne peuvent être négligés localement.

Figure 6-2: Proportion des exploitations par type de chocs subis au cours des 12 derniers mois



Source : CPS/SDR, EAC 2023

Tableau 6-2: Proportion des exploitations par type de choc subi au cours des 12 derniers mois et par région (%)

Région	Sécheresse ou pluies irrégulières	Inondations ou fortes pluies	Glissements de terrain	Vents violents	Températures extrêmes (trop chaudes ou trop froides)	Tsunamis	Séismes	Taux anormalement élevé de nuisibles	Taux anormalement élevé de maladies du bétail	Prix des denrées alimentaires anormalement élevés	Faible disponibilité alimentaire	Autre type de choc
Kayes	13,13	1,21	0	0,49	6,24	0	0	0	0	8,72	5,04	0
Kita	6,89	8,02	0,38	0	0	0	0	0	0	0	0,38	0
Koulikoro	10,37	0,55	0	0,35	1,62	0	0	0	0,66	1,85	1,98	0
Dioila	0,92	0	0	0	0,7	0	0	0	0	0	0	0,31
Nara	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Sikasso	15,78	0,35	0	0,79	0	0	0	1,09	4,32	18,16	4,92	0,04
Bougouni	8,24	0	0	0	0,74	0	0	0,5	0	1,34	3,7	0,3
Koutiala	11,88	5,47	1,33	1,33	1,33	0	0	0,88	3,21	4,63	4,82	0,89
Segou	4,4	7,03	0	0,46	0,15	0	0	0,24	0,8	2,81	0,28	0,23
San	2,86	13,97	0	0,53	0	0	0	0,33	1,11	0,24	0,64	0
Mopti	8,09	0	0	0	0,52	0	0	0	0	10,33	3,69	1,5
Bandiagara	25,25	0,61	0	0	2,03	0	0	2,01	0,78	20,3	2,24	0
Douentza	15,49	0	0	0	0	0	0	0	1,32	5,07	26,11	2,24
Tombouctou	3,38	0,61	0	0,29	3,6	0	0	0,64	3,43	5,6	3,98	0
Gao	31,5	13,23	0	3,02	2,05	0	0	2,52	0	32,08	17,76	0
Menaka	2,71	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	10,7	3,48	0,08	0,53	1,52	0	0	0,59	1,1	8,07	4,03	0,27

Source : CPS/SDR, EAC 2023

- **conséquences humaines des chocs**

Épizooties et inondations provoquent les impacts humains les plus graves. Les chocs économiques restent moins meurtriers malgré leur fréquence.

Parmi les types de choc, les épizooties (maladies du bétail) et les températures extrêmes génèrent les impacts humains les plus sévères, avec respectivement jusqu'à 8,4 % de blessés et 5,5 % de sans-abri. Les inondations provoquent le taux de sans-abri le plus fort (9,7 %) et des évacuations fréquentes, alors que la sécheresse engendre des conséquences humaines modérées (autour de 4 à 5 %). En revanche, les chocs économiques liés aux prix ou à la disponibilité des denrées, bien que fréquents, entraînent des effets humains relativement limités moins de 3 %.

Tableau 6-3: Proportion des Exploitation ayant subi un choc par type de de choc et par type de conséquence humaines(%)

Choc subi au cours des 12 derniers mois	Effectif des exploitations ayant subi le choc	Fréquence moyenne (nombre de fois)	Proportion des Exploitation ayant subi un choc par type de de choc et par type de conséquence humaines			
			Membres morts	Membres blessés	Membres sans-abri	Membres évacués
Sécheresse ou pluies irrégulières	154 628	2,09	4,36	4,99	4,84	4,6
Inondations ou fortes pluies	50 295	2,17	2,21	4,43	9,68	5,07
Glissements de terrain	1 146	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Vents violents	7 612	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Températures extrêmes (trop chaudes ou trop froides)	21 942	3,4	4,27	8,54	7,79	6,58
Taux anormalement élevé de nuisibles	8 582	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Taux anormalement élevé de maladies du bétail	15 846	[u]	8,06	8,43	5,47	5,47
Prix des denrées alimentaires anormalement élevés	116 600	3,87	2,99	2,77	2,03	1,53
Faible disponibilité alimentaire	58 214	3,01	2,13	2,13	2,26	2,26
Autre type de choc	3 751	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]

Source : CPS/SDR, EAC 2023

- **Impacts physiques des chocs**

Récoltes et bétail durement touchés par sécheresse, inondations et maladies. Infrastructures et terres cultivables fragilisées principalement par les inondations.

La situation des exploitations en fonction du type de choc montre que les récoltes sont l'actif le plus vulnérable à tous les chocs, avec des pertes très élevées : 88,8 % en cas de sécheresse, 86,5 % lors d'inondations, 84,4 % pendant les épizooties, 74,6 % en situation de pénurie d'intrants et encore 44,2 % quand les prix flambent. Le bétail subit à son tour des pertes majeures, surtout face aux maladies (84,4 %), mais aussi sous l'effet de la sécheresse (20,1 %), des inondations (8,4 %) ou des chocs économiques (30,9 %–51,6 %). Les terres cultivables disparaissent pour plus de la moitié des fermes en cas d'inondation (52,0 %) ou à près d'un quart lors de sécheresse (21,9 %) et de rareté d'intrants (27,6 %). Les infrastructures agricoles (hangars, silos...) et les habitations sont principalement endommagées par l'eau : respectivement 8,2 % et 26,8 % en zones inondées, contre moins de 5 % sous sécheresse. La biomasse pâtit surtout des fortes pluies (26,9 %), tandis que les systèmes aquacoles sont largement affectés par les épizooties (22,7 %) et, dans une moindre mesure, par la sécheresse et les crises de marché.

Tableau 6-4: Proportion des exploitations ayant subi un choc par type de choc et par type d'impact physique(%)

	Proportion (%) des exploitations ayant subi un choc par type de choc et par type
--	--

Choc subi au cours des 12 derniers mois	Effectif des exploitations ayant subi le choc	pertes aquacoles	perte/dommage à la biomasse	perte/dommage à la maison	Perte / dommage de bâtiments ou installations	perte de terres	perte de récolte	perte de bétails
Sécheresse ou pluies irrégulières	154 628	2,49	2,94	1,81	4,4	21,93	88,78	20,14
Inondations ou fortes pluies	50 295	0	26,89	26,77	8,15	52,01	86,51	8,41
Glissements de terrain	1 146	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Vents violents	7 612	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Températures extrêmes (trop chaudes ou trop froides)	21 942	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Taux anormalement élevé de nuisibles	8 582	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Taux anormalement élevé de maladies du bétail	15 846	22,71	0	3,56	0	1,16	18,47	84,44
Prix des denrées alimentaires anormalement élevés	116 600	4,72	,32	10,87	,54	13,05	44,19	30,88
Faible disponibilité alimentaire	58 214	2,67	,64	4,49	1,29	27,55	74,61	51,6
Autre type de choc	3 751	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]

Source : CPS/SDR, EAC 2023

• Répercussion économique des chocs

Inondations et sécheresse provoquent des pertes majeures de revenus pour les exploitations. Les chocs économiques impactent davantage les revenus salariés, la sécheresse affectant aussi l'emploi rural.

L'analyse de la répercussion des chocs subi au niveau des exploitations agricoles montre que Les inondations infligent la plus forte perturbation de la production, entraînant une perte de revenus pour 88,5 % des exploitations, tandis que la sécheresse (76,0 %) et la rareté d'intrants (77,7 %) affectent près de trois quarts des exploitations. Les chocs de marché (prix anormalement élevés) provoquent une perte de revenus pour 60,1 % des exploitations, et les épizooties pour 41,1 %.

En matière de diminution des revenus des salariés du ménage, les pénuries d'intrants et les hausses de prix sont les plus néfastes (respectivement 26,2 % et 26,1 %), loin devant les aléas climatiques (sécheresse : 5,3 %, inondations : 8,0 %, épizooties : 1,2 %).

La perte d'emploi des salariés est relativement rare mais tangible : elle touche jusqu'à 2,0 % des exploitations en cas de sécheresse, 1,4 % lors de la rareté d'intrants, et 1,2 % en cas d'épizootie, contre moins de 1 % sous choc de prix et quasi nulle pour les inondations. En résumer les chocs hydrométéorologiques et les ruptures d'approvisionnement frappent avant tout la trésorerie des exploitations, tandis que les chocs économiques pèsent également sur les rémunérations salariales, et que la sécheresse est le seul facteur à générer un impact mesurable sur l'emploi rural.

Tableau 6-5: Proportion des exploitations ayant subi un choc par type de choc et par type de répercussion économique du choc (%)

Choc subi par les exploitations au cours des 12 derniers mois	Effectif des exploitations	Proportion par type de choc et par type de répercussion économique du choc (%)
---	----------------------------	--

	ayant subi le choc	Perte de revenus dû à une perturbation de la production	Diminution des revenus des membres salariés du ménage	Perte d'emploi du ou des membres salariés du ménage
Sécheresse ou pluies irrégulières	154 628	75,99	5,26	2
Inondations ou fortes pluies	50 295	88,45	7,99	0
Glissements de terrain	1 146	[s]	[s]	[s]
Vents violents	7 612	[s]	[s]	[s]
Températures extrêmes (trop chaudes ou trop froides)	21 942	[s]	[s]	[s]
Taux anormalement élevé de nuisibles	8 582	[s]	[s]	[s]
Taux anormalement élevé de maladies du bétail	15 846	41,13	1,16	1,16
Prix des denrées alimentaires anormalement élevés	116 600	60,1	26,13	,72
Faible disponibilité alimentaire	58 214	77,7	26,2	1,43
Autre type de choc	3 751	[s]	[s]	[s]

Source : CPS/SDR, EAC 2023

• Mécanisme de protection contre les chocs

Le crédit officiel domine comme bouclier contre les chocs économiques et sanitaires.
L'assurance et le financement pour les aléas climatiques restent très limités.

Les exploitations agricoles maliennes misent principalement sur le crédit surtout officiel pour se prémunir contre les chocs économiques (hausse des prix) et sanitaires (maladies du bétail), tandis que l'assurance demeure quasi confidentielle, à l'exception de la filière animale où elle atteint près de 14 %. Le crédit informel joue un rôle clé pour faire face aux épizooties et, à moindre degré, aux variations de prix et aux inondations. En revanche, pour les grands aléas climatiques (sécheresse, inondations, températures extrêmes) et la rareté des intrants, l'accès au financement, y compris officiel, reste limité à moins de 9 % des exploitations

Tableau 6-6: Proportions des exploitations ayant subi un choc par type choc et par type de mécanisme de protection contre le choc(%)

Choc subi au cours des 12 derniers mois	Effectif des exploitations ayant subi le choc	Proportions par type de mécanisme de protection contre le choc (%)		
		Accès/Secours à un crédit officiel	Accès/bénéficié à un crédit informel	Accès/recours à une assurance
Sécheresse ou pluies irrégulières	154 628	7,84	3,69	,14
Inondations ou fortes pluies	50 295	8,68	5,95	,42
Glissements de terrain	1 146	[s]	[s]	[s]
Vents violents	7 612	[s]	[s]	[s]
Températures extrêmes (trop chaudes ou trop froides)	21 942	8,04	3,52	0
Taux anormalement élevé de nuisibles	8 582	[s]	[s]	[s]
Taux anormalement élevé de maladies du bétail	15 846	10,39	19,74	13,94
Prix des denrées alimentaires anormalement élevés	116 600	12,8	9,95	1,46
Faible disponibilité alimentaire	58 214	7,82	3,14	,09
Autre type de choc	3 751	[s]	[s]	[s]

Source : CPS/SDR, EAC 2023

6.4. Production et gestion des déchets

Deux tiers des exploitations familiales (67%) produisent des déchets, avec de fortes disparités régionales dominées par Ménaka, Kita et Koutiala.

Au niveau national, 67 % des exploitations agricoles familiales ont produit des déchets, mais avec de fortes disparités régionales. Les proportions les plus élevées s'observent à Ménaka (100 %), Kita (98 %), Koutiala (98 %), ainsi qu'à Bandiagara et Douentza (96 %), témoignant d'une forte intensité des activités agricoles génératrices de résidus.

À l'inverse, certaines régions enregistrent des niveaux nettement plus faibles, notamment Bougouni (34 %), Gao (43 %) et Koulikoro (47 %), ce qui peut refléter des systèmes de production moins diversifiés ou produisant moins de sous-produits. Des proportions intermédiaires sont relevées dans des zones comme Tombouctou (54 %) et Ségou (67 %).

Globalement, la production de déchets agricoles est largement répandue dans le pays, mais varie fortement en fonction des pratiques agricoles, des cultures dominantes et des contextes régionaux.

Tableau 6-7: Effectif et proportion des exploitations ayant produits des déchets, par région

Région	Exploitations ayant produits des déchets	
	Effectif	Proportion (%)
Kayes	88 001	78
Kita	54 461	98
Koulikoro	78 983	47
Dioila	46 490	69
Nara	[s]	[-]
Sikasso	53 884	65
Bougouni	29 591	34
Koutiala	69 449	98
Segou	161 410	67
San	37 243	68
Mopti	87 516	78
Bandiagara	108 358	96
Douentza	26 730	96
Tombouctou	109 450	54
Gao	48 236	43
Menaka	43 486	100
MALI	1 056 153	67

Source : CPS/SDR, EAC 2023, Passage 2

Les emballages agricoles dominent les déchets produits par les exploitations familiales. Une gestion souvent insuffisante expose l'environnement à divers risques.

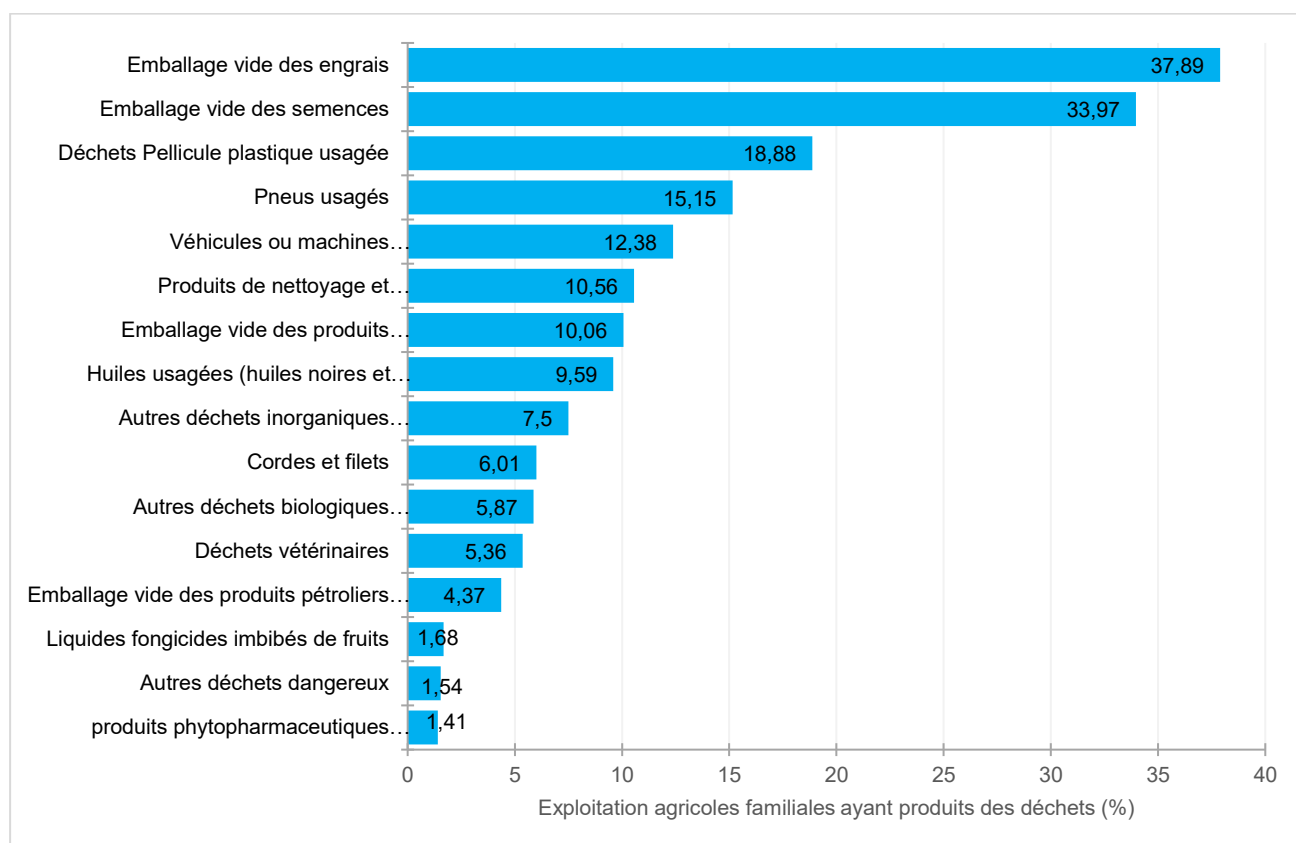
La production agricole engendre une grande variété de déchets : résidus de récolte (fanés, pailles), effluents d'élevage (lisiers, fumiers), eaux usées issues du nettoyage des installations, ainsi que emballages de produits phytosanitaires et autres intrants. Lorsqu'ils ne sont pas pris en charge de manière appropriée, ces déchets peuvent polluer les sols, les eaux et l'air, favoriser la prolifération de ravageurs et de maladies, et accroître les émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce contexte, l'Enquête Agricole de Conjoncture (EAC) a consacré, au sein du module « Méthodes de Production et Environnement », un volet spécifique à la production et à la gestion des déchets dans les exploitations maliennes. L'objectif de cette étude est de caractériser la nature et l'importance de ces flux de déchets, d'identifier les pratiques de valorisation ou

d'élimination mises en œuvre, et d'évaluer leurs conséquences sur la durabilité des systèmes de production et sur l'environnement.

L'analyse des déchets produits par les exploitations agricoles familiales montre que Les emballages agricoles constituent la part la plus importante des déchets produits : près de 38 % des exploitations ayant produits des déchets jettent des emballages d'engrais vides, 34 % des sacs de semences et 19 % de films plastiques usagés. Viennent ensuite les déchets pétroliers et mécaniques : 15 % de fermes accumulent des pneus hors d'usage, 10 % des bidons de produits phytosanitaires vides et 9,6 % des huiles usagées. Les véhicules ou machines non fonctionnels représentent 12,4 % des exploitations, tandis que les cordes et filets sont abandonnés dans 6 % des cas. Les déchets organiques non dangereux (lisiers, fumiers, autres résidus biologiques) concernent entre 5 et 7 % des fermes, et les déchets dangereux (emballages contaminés, liquides fongicides) restent marginaux moins de 2 %.

Figure 6-3: Proportion des exploitations ayant produit des déchets par type de déchets produits au cours des 12 derniers mois



Source : CPS/SDR, EAC 2023

Tableau 6-8: Proportion des exploitations par type de déchets produits au cours des 12 derniers mois et par région

Région	Effectif des exploitations ayant produit des déchets	Véhicules ou machines non fonctionnels	Cordes et filets	produits phytopharmaceutiques ne sont plus utilisables	Déchets vétérinaires	Liquides fongicides imbibés de fruits	Autres déchets biologiques non dangereux	Autres déchets inorganiques non dangereux	Autres déchets dangereux	Pneus usagés	Huiles usagées (huiles noires et huiles hydrauliques)	Emballage vide des produits phytopharmaceutiques	Emballage vide des engrais	Emballage vide des produits pétroliers (par exemple diesel, essence)	Produits de nettoyage et de désinfection	Emballage vide des semences	Déchets Pellicule plastique usagée
Kayes	88 001	35,38	10,19	2,75	1,1	1,74	9	1,72	0	5,52	3,93	1,74	28,2	2,17	20,93	36,59	4,44
Kita	54 461	[u]	1,5	0,5	0,88	0	0	0	0	0	0	3,14	[u]	1,5	2	10,97	1,08
Koulikoro	78 983	3,62	2,38	4,08	13,63	0,37	1,17	0,22	0,38	11,67	11,53	23,13	48,83	8,73	33,9	45,09	47,79
Dioila	46 490	21,95	1,35	0,36	4,45	0	8,51	12,12	7,7	8,11	2,78	1,21	29,83	0,34	1,54	8,33	0
Nara	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Sikasso	53 884	2,69	2,76	1,73	3,1	2,57	12,86	1,41	0	24,05	17,05	13,19	57,55	19,06	16,99	61,03	37,09
Bougouni	29 591	22,25	1,62	0	4,55	30,05	12,27	0	0	14,61	11,87	2,05	21,13	11,57	7,36	12,94	17,02
Koutiala	69 449	10,93	1,84	1,84	0	0	0	0	0	30,8	0	17,47	72,92	0,78	3,52	62,56	4,45
Segou	161 410	19,13	13,3	0,84	6,85	0,97	11,63	5,03	0,18	28,83	23,36	13,23	32,15	3,33	13,15	35,05	38,64
San	37 243	4,25	2,16	0,84	3,58	0	2,44	0,65	0	49,13	4,74	9,7	65,12	5,66	11,78	48,7	21,64
Mopti	87 516	2,13	2,13	3,84	16,04	2,45	1,36	3,05	1,58	11,16	24,65	15,62	39,71	2,53	14,52	14,81	13,6
Bandiagara	108 358	2,85	2,85	0,54	0	0,48	0	0	6,89	24,26	12,08	15,12	55,71	10,67	6,55	15,07	40,19
Douentza	26 730	1,15	1,15	0	3,85	0	0	[u]	0,71	7,69	0	0	0	0	0	26,51	0
Tombouctou	109 450	7,95	1,28	0,89	10,87	0,24	16,24	29,61	2,78	0,54	0,49	2,42	28,89	0,79	0,89	14,39	0,78
Gao	48 236	2,03	[u]	0	0	0	0	22,37	0	0	0	8,95	4,47	0	8,95	[u]	0
Menaka	43 486	0	0	0	0	2,71	0	0	0	0	0	5,43	2,71	0	0	83,71	5,43
Total	1 056 153	12,38	6,01	1,41	5,36	1,68	5,87	7,5	1,54	15,15	9,59	10,06	37,89	4,37	10,56	33,97	18,88

Source : CPS/SDR, EAC 2023

- **Méthodes de gestion des déchets produits**

La majorité des exploitations agricoles ayant produit des déchets négligent le traitement des déchets. Le brûlage domine malgré ses impacts environnementaux, avec des pratiques très régionales.

Plus de la moitié des exploitations agricoles familiales ayant produit des déchets (50,6 %) n'apportent aucun traitement à leurs déchets agricoles, tandis que 35 % pratiquent le brûlage, 11,5 % l'enterrement et seulement 7,8 % font appel à un professionnel pour leur évacuation (autres traitements 2,2 %). On observe de fortes divergences par région : le brûlage domine dans le Nord et le Centre (Ménaka : 70 %, San : 68 %), l'enterrement est plus fréquent à Sikasso (38,3 %) et Dioïla (20,8 %), et Kayes (27,0 %) ainsi que Mopti (19,4 %) se distinguent par un recours plus élevé aux prestataires. À l'inverse, Kita (95,5 %), Bougouni (60,6 %) et Bandiagara (66,9 %) enregistrent les taux de non-traitement les plus élevés, soulignant l'urgence de développer des filières de collecte et de valorisation adaptées.

Tableau 6-9: Proportion des exploitations ayant produits des déchets par type de gestion des déchets et par région

Région	Effectif des exploitations ayant produit des déchets	Proportion par type de gestion des déchets				
		Déchets retirés de l'exploitation par un professionnel	Déchets brûlés dans l'exploitation	Déchets enterrés dans l'exploitation	Autres traitements dans l'exploitation	Aucun traitement
Kayes	88 001	26,97	17,78	3,99	1,76	51,49
Kita	54 461	0	2,06	1,03	1,41	95,5
Koulikoro	78 983	1,1	41,62	16,46	1,58	44,66
Dioïla	46 490	6,96	21,3	20,83	0,36	47,32
Nara	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Sikasso	53 884	10,25	41,46	38,29	7,35	38,96
Bougouni	29 591	0	29,49	21,08	0	60,56
Koutiala	69 449	6,68	46,85	23,16	0	45,06
Segou	161 410	6,84	48,51	12,62	0	43,17
San	37 243	2,87	68,36	7,3	0	21,7
Mopti	87 516	19,37	20,25	3,42	1,22	58,61
Bandiagara	108 358	1,32	32,54	3,08	0,52	66,86
Douentza	26 730	0	[u]	0	0	[u]
Tombouctou	109 450	12,62	20,79	8,29	8,51	49,62
Gao	48 236	0	34,39	17,89	8,95	[u]
Menaka	43 486	0	70,02	10,97	0	19
Total	1 056 153	7,79	35,01	11,51	2,17	50,58

Source : CPS/SDR, EAC 2023

Gestion, traitement et évacuation des eaux usées

La gestion des eaux usées agricoles reste majoritairement basique, avec un fort recours au drainage naturel. Des infrastructures adaptées et durables sont indispensables pour limiter la pollution.

L'enquête révèle que près de la moitié des exploitations ayant produits des déchets (43,9 %) éliminent leurs eaux usées par simple drainage naturel, tandis qu'un tiers (32,3 % des exploitations ayant produit des déchets) les épandent directement sur les terres agricoles. Seules

12,2 % disposent d'un bassin ou d'un étang de rétention construit et 7,3 % sont reliées à un système septique ou d'égout. Les filtres végétaux ou zones humides ne concernent que 2,5 % des fermes, et l'intégration des eaux usées au système de fumier liquide à 1,5 %. Des écarts régionaux persistent : Ménaka valorise exclusivement ses eaux usées sur les parcelles (100 %), tout comme Kita (80,8 %), alors que des zones comme Bandiagara (83,1 %) et Koulikoro (80,8 %) misent majoritairement sur le drainage naturel. À l'inverse, San et Sikasso font appel aux systèmes d'assainissement collectif ou individuel (respectivement 27,8 % et 17,8 %), et Bougouni et Tombouctou se distinguent par un recours élevé aux bassins de rétention (42,3 % et 24,6 %). Ce résultat illustre la nécessité d'investir dans des infrastructures adaptées et de promouvoir des dispositifs de traitement plus durables pour réduire les risques de pollution.

Tableau 6-10: Proportion des exploitations ayant produits des déchets par méthode de gestion des eaux usées et par région

Région	Effectif des exploitations ayant produit des déchets	Vers un bassin ou un étang de rétention construit	Dans un système septique ou d'égout	Dans une bande filtrante végétale ou une zone humide construite	Appliqué aux terres Agricoles	Inclus les eaux usées dans le système de fumier liquide	Non géré, supprimé par drainage naturel
Kayes	88 001	24,13	19,74	4,1	47,4	1,33	24,89
Kita	54 461	2,98	0	0	80,83	0	15,81
Koulikoro	78 983	5,55	0,64	0,59	10,28	0,56	80,84
Dioïla	46 490	18,58	3,34	2,93	45,97	0,75	20,73
Nara	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Sikasso	53 884	7,81	0,96	17,8	68,21	13,33	11,19
Bougouni	29 591	42,28	0,49	1,23	28,65	2,4	21,92
Koutiala	69 449	22,32	3,56	0	4,14	1,38	65,95
Segou	161 410	13,45	9,94	2,75	43,92	1,14	32,44
San	37 243	2,69	27,75	1,68	63,21	3,09	14,67
Mopti	87 516	1,2	7,67	0	3	0	64,23
Bandiagara	108 358	7,96	1,32	3,96	5,45	0,88	83,13
Douentza	26 730	0	[u]	0	7,69	0	[u]
Tombouctou	109 450	24,57	0,24	1,13	21,17	0,77	37,94
Gao	48 236	3,83	0	0	12,02	0	79,67
Menaka	43 486	0	0	0	100	0	0
Total	1 056 153	12,24	7,33	2,46	32,27	1,48	43,92

Source : CPS/SDR, EAC 2023

Ce tableau ci-dessous met en évidence les pratiques de déversement des eaux usées agricoles au Mali, en distinguant celles qui sont traitées avant déversement et celles qui ne le sont pas du tout.

- **Part des eaux usées déversé dans l'environnement**

Le traitement des eaux usées progresse, mais près d'un tiers des exploitations ayant produits des déchets rejettent encore une part importante sans traitement. Mopti, San et Dioïla figurent parmi les zones les plus exposées aux risques de pollution.

Traitement après déversement

Au niveau national, 45,1 % des exploitations ayant produits des déchets déversent une partie de leurs eaux usées après traitement, tandis que 36,6 % n'en rejettent qu'une petite partie, et 18,3 % une partie importante. Les meilleures pratiques sont observées à Kita (86,3 % des eaux traitées et déversées) et Bandiagara (74,0 %), tandis que des régions comme San, Mopti ou Tombouctou rejettent une plus grande proportion sans traitement préalable.

Déversement sans traitement

Le rejet des eaux usées sans aucun traitement reste répandu, avec 37,1 % des exploitations ayant produits des déchets ne rejetant qu'une petite partie de ces eaux, mais 29,2 % en déversent une partie importante, ce qui est préoccupant. Des régions comme Mopti (67,5 %), San (43,7 %), Koutiala (31,3 %) ou Dioïla (36,8 %) présentent des taux élevés de déversements non traités, parfois majoritaires.

Tableau 6-11: Proportion des exploitations selon la part des eaux usées déversées dans l'environnement par région

Région	Effectif des exploitations ayant produit des déchets	Répartition selon la part des eaux usées déversées dans l'environnement							
		Après traitement				Sans traitement			
		Aucune partie	Une petite partie	Une partie importante	Total	Aucune partie	Une petite partie	Une partie importante	Total
Kayes	88 001	42,39	55,13	2,48	100	29,96	57,73	12,31	100
Kita	54 461	86,3	10,34	3,36	100	86,69	9,95	3,36	100
Koulikoro	78 983	51,68	21,69	26,64	100	47,5	19,82	32,68	100
Dioïla	46 490	30,65	66,66	2,69	100	11,92	51,27	36,8	100
Nara	[s]	[s]	[s]	[s]	[-]	[s]	[s]	[s]	[-]
Sikasso	53 884	48,28	32,75	18,97	100	39,85	32,39	27,76	100
Bougouni	29 591	30,04	53,33	16,64	100	23,56	59,28	17,16	100
Koutiala	69 449	56,1	22,82	21,08	100	56,1	12,64	31,26	100
Segou	161 410	45,26	43,17	11,57	100	28,22	40,15	31,64	100
San	37 243	27,24	44,65	28,11	100	24,83	31,43	43,73	100
Mopti	87 516	31,09	8,13	60,79	100	25,87	6,63	67,5	100
Bandiagara	108 358	74,02	12,23	13,76	100	52,38	7,62	40	100
Douentza	26 730	[u]	[u]	0	100	24,19	75,81	0	100
Tombouctou	109 450	33,29	29,81	36,9	100	34,25	29,1	36,65	100
Gao	48 236	36,63	63,37	0	100	39,07	60,93	0	100
Menaka	43 486	0	100	0	100	0	100	0	100
MALI	1 056 153	45,08	36,57	18,34	100	37,05	33,74	29,21	100

Source : CPS/SDR, EAC 2023

6.5. Production et gestion du fumier

Seul 29% des exploitations agricoles familiales produisent du fumier. Le fumier est principalement utilisé comme engrais, notamment dans les régions à forte intensité agricole. Sa faible valorisation commerciale révèle un potentiel encore sous-exploité.

Le module « Méthodes de Production et Environnement » (PME) de l'EAC a permis de documenter la gestion du fumier dans les exploitations agricoles. Le fumier, ressource clé pour la fertilisation organique, est majoritairement épandu directement sur les parcelles, mais les pratiques varient fortement selon les régions. Certaines exploitations utilisent le compostage,

tandis qu'une part importante ne valorise pas le fumier, entraînant des pertes agricoles et des risques environnementaux.

Tableau 6-12: Exploitations ayant produit du fumier, par région

Région	Exploitations ayant produit du fumier	
	Proportion (%)	Effectif
Kayes	1,82	1 947
Kita	1,96	1 067
Koulikoro	17,33	26 240
Dioïla	23,87	13 608
Nara	[s]	[s]
Sikasso	45,06	37 501
Bougouni	13,33	9 190
Koutiala	84,99	60 016
Segou	44,4	98 313
San	52,53	31 922
Mopti	32,12	35 967
Bandiagara	73,78	85 001
Douentza	17,1	4 570
Tombouctou	1,96	3 023
Gao	7,07	7 452
Menaka	8,26	3 592
Total	29,02	419 410

Au niveau national, environ 29 % des exploitations agricoles déclarent produire du fumier. Parmi elles, près de 70 % utilisent ce fumier comme engrais, ce qui confirme l'importance du fumier comme intrant organique dans les systèmes agricoles maliens. Cette pratique est particulièrement répandue dans les régions de Sikasso (93,1 %), Koulikoro (85,3 %) et Dioïla (83,6 %), qui combinent une forte production animale et des pratiques culturales intensives.

La vente de fumier concerne seulement 1,9 % des exploitations, tandis que 5,4 % le donnent gratuitement, et 1 % l'échangent contre d'autres biens ou services. Cela révèle une faible monétisation du fumier, malgré sa valeur agronomique potentielle.

Figure 6-4: Proportion des exploitations ayant produit du fumier

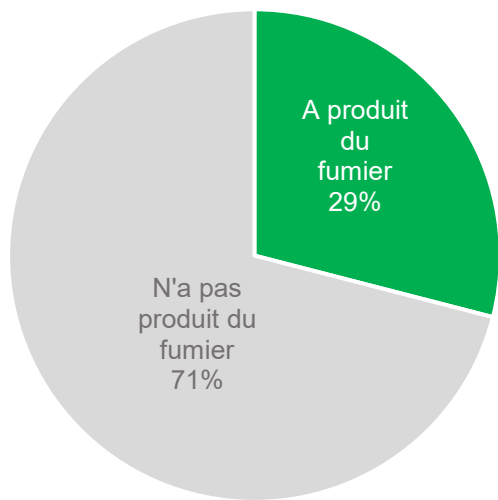
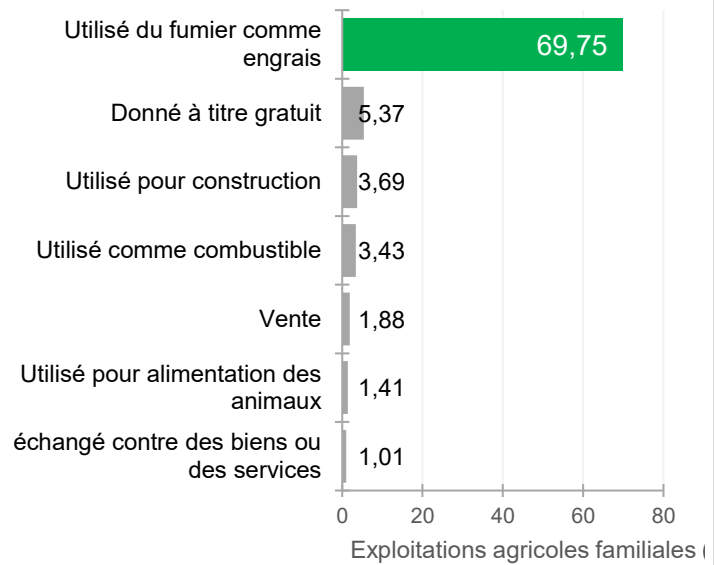


Figure 6-5: Proportion des exploitations ayant produit du fumier par type d'utilisation (%)



Source : CPS/SDR, EAC 2023

Tableau 6-13: Proportion des exploitations par type d'utilisation du fumier produit (%)

Région	Exploitations ayant produit du fumier	Utilisation du fumier produit						
		Utilisé du fumier comme combustible	Utilisé du fumier pour construction	Utilisé du fumier pour alimentation des animaux	Utilisé du fumier comme engrais	Vente	Donné du fumier à titre gratuit	Echangé du fumier contre des biens ou des services
Kayes	1 947	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Kita	1 067	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Koulikoro	26 240	1,15	,62	,82	85,27	0	4,89	1,15
Dioila	13 608	0	,99	1,3	83,61	2,51	0	,82
Nara	[s]	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]
Sikasso	37 501	,76	0	,96	93,06	,7	,32	0
Bougouni	9 190	13,14	6,17	3,97	84,18	5,51	0	3,29
Koutiala	60 016	3,59	2,18	1,29	83,49	1,56	8,38	2,65
Segou	98 313	2,93	3,94	1,96	80,04	1,25	4,57	1,52
San	31 922	2,08	6,64	,63	25,74	1,86	0	0
Mopti	35 967	13,41	2,51	1,63	75,02	7,77	17,5	0
Bandiagara	85 001	,62	,61	1,23	47,05	0	0	,52
Douentza	4 570	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Tombouctou	3 023	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Gao	7 452	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Menaka	3 592	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Total	419 410	3,43	3,69	1,41	69,75	1,88	5,37	1,01

Source : CPS/SDR, EAC 2023

- **Méthode de gestion du fumier**

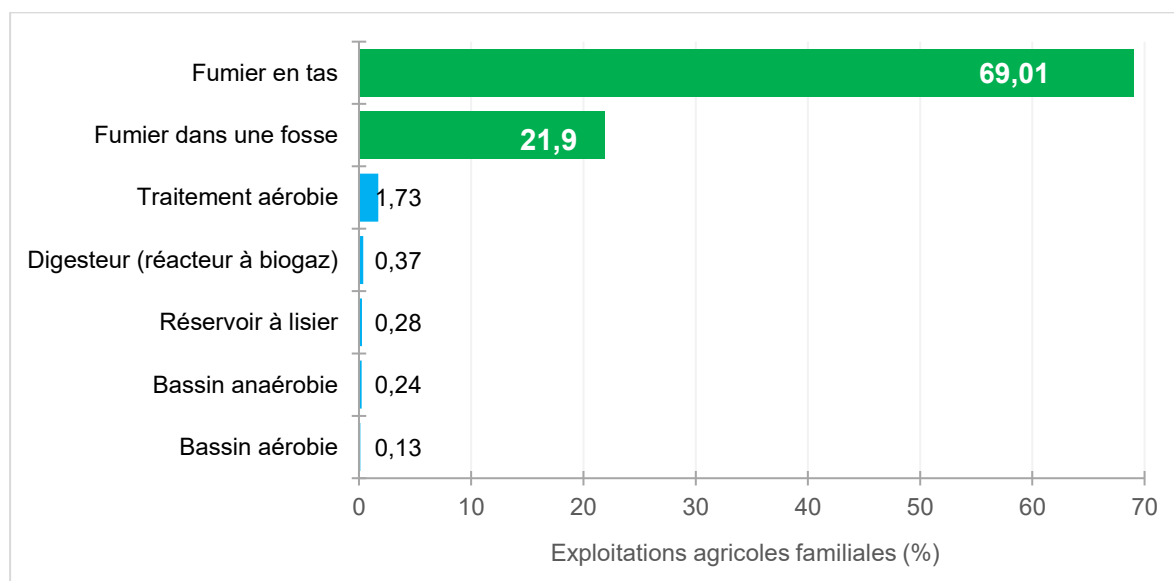
Le stockage en tas domine largement la gestion du fumier, loin devant les pratiques durables. Les techniques écologiques restent quasi inexistantes, sauf rares exceptions à Sikasso.

L'analyse des systèmes de gestion du fumier dans les exploitations agricoles montre que le stockage en tas est de loin la méthode la plus courante, adoptée par 69 % des exploitations productrices de fumier au niveau national. Cette pratique simple et peu coûteuse est particulièrement dominante dans des régions comme Mopti (90,9 %), Bandiagara (79,4 %), San (78,1 %) et Sikasso (67,3 %).

La fosse à fumier arrive en deuxième position (21,9 %), surtout utilisée à Sikasso (38,9 %), Koutiala (35,9 %), Bougouni (27,2 %) et Ségou (33,1 %), suggérant une meilleure gestion organique dans ces zones. En revanche, les systèmes plus techniques et écologiquement durables, comme les digesteurs à biogaz (0,4 %), les réservoirs à lisier (0,3 %) ou les bassins anaérobies/aérobies, sont très peu utilisés, avec des taux inférieurs à 1 %.

L'aérobie (traitement biologique du fumier) reste rare (1,7 %), bien qu'un peu plus présent à Sikasso (15,3 %), indiquant un potentiel de développement pour des pratiques de gestion écologique du fumier. Dans de nombreuses régions comme Kayes, Kita, Tombouctou ou Gao, les données sont manquantes ou négligeables, ce qui reflète soit une faible production de fumier, soit un déficit en techniques de gestion.

Figure 6-6: Proportion des exploitations ayant produit du fumier par méthode de gestion du fumier (%)



Source : CPS/SDR, EAC 2023

Tableau 6-14: Proportion des exploitations ayant produit du fumier par système de gestion du fumier et par région (%)

Région	Exploitations ayant produit du fumier	Proportion (%) par système de gestion du fumier						
		Fumier en tas	Fumier dans une fosse	Digesteur (réacteur à biogaz)	Réservoir à lisier	Bassin anaérobie	Bassin aérobie	Traitement aérobie
Kayes	1 947	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Kita	1 067	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Koulikoro	26 240	64,62	13,26	0	0,73	0	0	0
Dioila	13 608	68,32	16,03	0	0	0	0	0
Sikasso	37 501	67,32	38,94	0	0	,36	1,49	15,34
Bougouni	9 190	49,77	27,18	0	0	0	0	0
Koutiala	60 016	66,08	35,94	1,04	1,66	0	0	0
Segou	98 313	62,33	33,1	,95	0	,41	0	0
San	31 922	78,13	11,65	0	0	0	0	0
Mopti	35 967	90,94	4,03	0	0	0	0	0
Bandiagara	85 001	79,36	3,37	0	0	,56	0	1,78
Douentza	4 570	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Tombouctou	3 023	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Gao	7 452	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Menaka	3 592	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Total	419 410	69,01	21,9	0,37	0,28	0,24	0,13	1,73

Source : CPS/SDR, EAC 2023

6.6. Production et utilisation des sous-produits

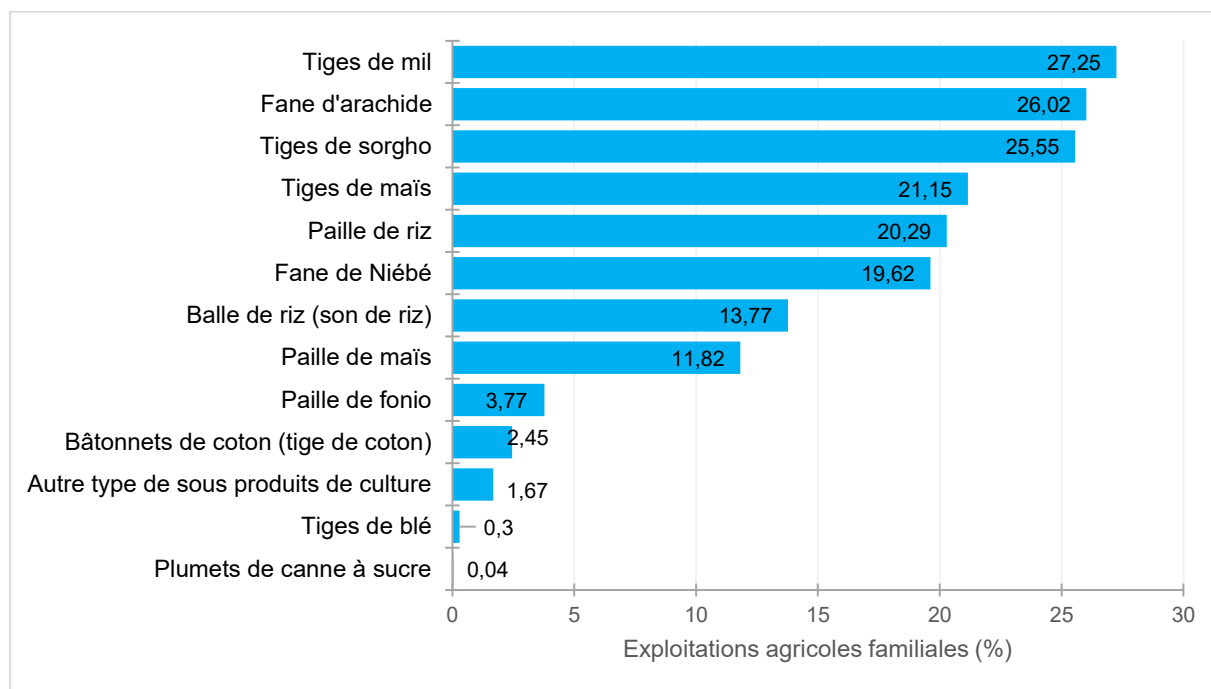
Les tiges de mil, sorgho et la paille de riz dominent les sous-produits agricoles obtenus par les exploitations agricoles familiales au Mali. Chaque région présente une spécialisation marquée selon les cultures locales.

La production de sous-produits agricoles au Mali varie fortement selon les zones agroécologiques et les cultures dominantes. Leur valorisation, souvent sous-exploitée, représente une opportunité pour renforcer la durabilité des systèmes agricoles, en particulier dans les domaines de l'alimentation animale, du compost et de l'énergie rurale.

Au Mali, la production de sous-produits agricoles varie fortement selon les régions et les cultures dominantes. Les plus courants à l'échelle nationale sont les tiges de mil (27 %), tiges de sorgho (26 %), paille de riz (20 %), fanes d'arachide (26 %) et fanes de niébé (20 %). Certaines régions se distinguent particulièrement :

Bandiagara se démarque par une très forte production de tiges de mil (97 %) ; la région de Koutiala affiche des taux élevés pour les tiges de maïs, fanes de niébé et résidus de coton ; à San, Ségou et Dioila présentent aussi une diversité importante de sous-produits ; tandis que Mopti et Gao sont plus spécialisées dans la paille et la balle de riz.

Figure 6-7: Proportion des exploitations par type de sous-produits obtenus au cours de la campagne 2023/2024 (%)



Source : CPS/SDR, EAC 2023

Tableau 6-15: Proportion des exploitations par type de sous-produits obtenus au cours de la campagne 2023/2024, par région (%)

Région	Sous-Produits de cultures												
	Tiges de mil	Tiges de sorgho	Paille de riz	Balle de riz (son de riz)	Tiges de maïs	Paille de maïs	Tiges de blé	Paille de fonio	Fane de Niébé	Fane d'arachide	Plumets de canne à sucre	Bâtonnets de coton (tige de coton)	Autre type de sous produits de culture
Kayes	3,87	30,49	4,55	3,29	54,96	35,35	0	5,45	15,79	68,78	0	0	0
Kita	5,18	9,58	0	0	17,89	12,61	0	0	0,43	14,5	0	9,53	0
Koulikoro	18,15	46,18	12,45	8,03	28,06	14,48	0	0,15	19,97	41,47	0	0,22	0,35
Dioila	39,69	67,77	15,87	4,96	57,36	41,34	0	0,6	26,95	42,4	0	5,78	0
Nara	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Sikasso	19,26	15,19	21,7	16,68	60,99	33,14	0	0,16	6,35	16,37	0,13	3,99	5,84
Bougouni	6,81	11,49	12,03	9,62	29,38	14,15	0	0	13,15	15,21	0	5,59	0
Koutiala	30,55	58,31	5,97	0,44	73,07	27,69	0,44	0,44	32,06	31,5	0,44	22,08	4,1
Segou	40,76	35,28	21,58	25,8	12,63	5,8	0,3	6,84	28,07	30,31	0,09	1,44	4,81
San	64,41	56,57	15,33	11,68	16,58	13,05	0	40,9	53,72	54,37	0	1,18	3,27
Mopti	13,62	4,65	44,31	61,61	0	0	0,32	0	5,73	3,65	0	0	0
Bandiagara	97,35	5,81	1,12	0,39	0,4	0	0	6,84	27,94	36,88	0	0	2,09
Douentza	[u]	[u]	0	2,29	0	0	0	0	[u]	17,22	0	0	0
Tombouctou	5,22	5,37	38,37	5,56	0	0	1,97	0	4,7	1,54	0	0	0,54
Gao	0	0	57,51	15,94	1,97	3,4	0	0	1,97	0	0	0	0
Menaka	6,31	9,47	0	0	0	0	0	0	46,22	0	0	0	0
Total	27,25	25,55	20,29	13,77	21,15	11,82	0,3	3,77	19,62	26,02	0,04	2,45	1,67

Source : CPS/SDR, EAC 2023

- **Utilisation des sous-produits de cultures**

Les sous-produits agricoles servent avant tout à nourrir le bétail, avec plus de 90 % de réutilisation pour certaines fanes et pailles. Leurs autres usages, notamment énergétiques ou commerciaux, restent très limités.

La majorité des sous-produits de culture sont réutilisés dans les exploitations, en particulier comme alimentation pour le bétail, ce qui constitue l'usage principal dans presque tous les cas. Par exemple :

Plus de 90 % des exploitants utilisent les fanes de niébé (90,7 %), fanes d'arachide (90,4 %) et paille de fonio (91,6 %) pour nourrir le bétail.

Les tiges de mil, de sorgho, de maïs, et la paille de riz sont également fortement utilisées à cet effet (entre 86 % et 89 %).

Les matériaux de construction représentent le deuxième usage le plus courant :

Les tiges de mil (35,3 %), la paille de riz (30,8 %) et la paille de fonio (40,7 %) sont fréquemment utilisées pour bâtir ou couvrir les bâtiments agricoles.

Les litières pour élevage sont aussi notables, surtout pour les tiges de coton (29,5 %), les tiges de sorgho (26,9 %), et celles de maïs (23,5 %).

L'usage pour production d'énergie reste minoritaire, sauf pour les tiges de coton (52,2 %) et dans une moindre mesure les tiges de mil (19,1 %) et les autres types de sous-produits (13,9 %).

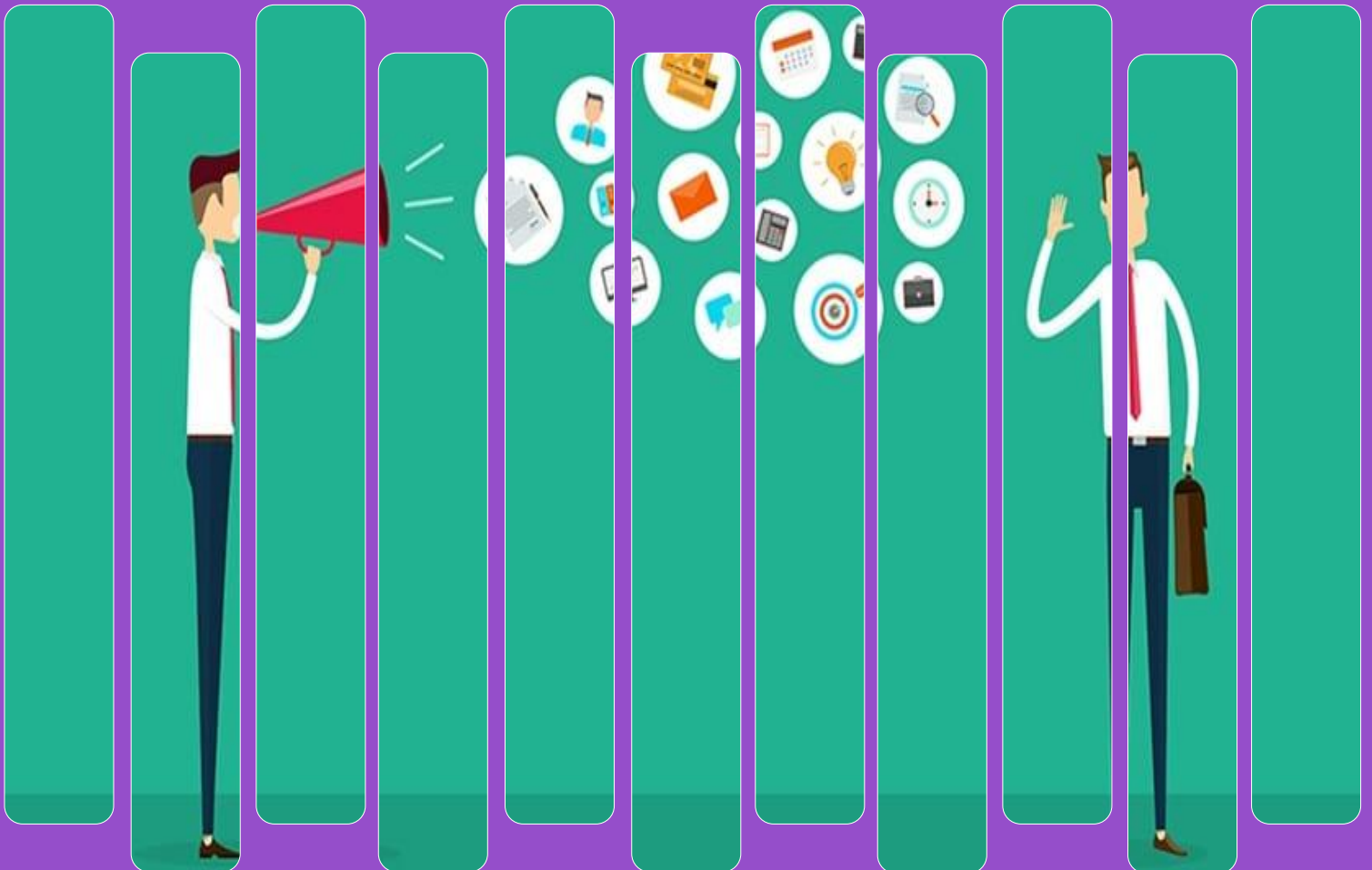
Enfin, la vente directe des sous-produits est peu pratiquée (moins de 10 % en général), sauf pour la balle de riz (15,3 %), les fanes (niébé, arachide) et certains cas de tiges de maïs (6,3 %).

La valorisation des sous-produits est principalement orientée vers l'autoconsommation, en lien direct avec les systèmes d'élevage. Cependant, les usages secondaires comme l'énergie ou la vente restent peu exploités, révélant un potentiel sous-utilisé dans une logique d'économie circulaire.

Tableau 6-16: Proportion des exploitations par type d'utilisation des sous-produit (%)

Sous-produit de culture obtenu au cours de la campagne 2023/24	Vente	Utilisé comme matériel de construction	Utilisé comme litières dans l'élevage	Utilisé comme alimentation du bétail	Utilisé pour production d'énergie
Tiges de mil	2,64	35,3	22,58	88,56	19,13
Tiges de sorgho	2,91	22,85	26,86	86,83	4,7
Paille de riz	4,14	30,84	13,83	89,7	4,4
Balle de riz (son de riz)	15,28	15,77	6,53	84,48	,89
Tiges de maïs	6,3	17,46	23,51	86,01	5,5
Paille de maïs	1,78	11,23	16,18	87,51	5,88
Tiges de blé	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Paille de fonio	2,13	40,74	13,37	91,57	4,07
Fane de Niébé	11,18	0,71	6,86	90,73	,09
Fane d'arachide	10,48	0,66	7,24	90,39	,41
Plumets de canne à sucre	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Bâtonnets de coton (tige de coton)	,38	8,02	29,45	32,46	52,22
Autre type de sous-produits de culture	1,82	5,03	9,32	88,09	13,87

Conclusion et recommandations



Recommandations

Cette section présente une synthèse des recommandations issues des principaux problèmes rencontrés par les producteurs agricoles au Mali tels que mis en exergue par les résultats de l'EAC 2023. Ces recommandations couvrent aussi les problèmes méthodologiques identifiés dans la mise en œuvre de l'enquête.

Recommandations pour la CPS/SDR

Thématique	Problèmes Identifiés	Recommandations
Couverture géographique et champ de l'enquête	<p>Insécurité limitant l'accès à certaines zones</p> <p>Absence de données pour Kidal et partiellement Taoudenni</p> <p>Taux de couverture insuffisant : 79,4% au 1er passage, 58,3% au 2nd passage</p> <p>Retard de 3 mois dans le démarrage (octobre au lieu de juillet)</p> <p>Couverture limitée aux exploitations familiales et collectives</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer des protocoles de collecte adaptés pour zones d'insécurité ▪ Explorer l'utilisation des images satellitaires pour des estimations de superficie dans les zones d'insécurité <p>Faire un plaidoyer pour un accès à temps aux financements pour l'EAC</p> <p>Prévoir une enquête séparée avec un questionnaire simplifié sur les exploitations agricoles appartenant aux personnes morales (e.g. entreprises et autres institutions)</p>
Diffusion et valorisation	Rapport unique au niveau national	Produire des rapports régionaux et locaux détaillés.
	Pas de restitution au niveau local	Organiser des ateliers de restitution décentralisés
	Données peu accessibles aux producteurs	Créer des supports de vulgarisation pour producteurs

Recommandations aux décideurs politiques

Thématique	Problèmes identifiés	Recommandations
Accès au foncier	91,2% des exploitations sans titre formel	Faciliter la délivrance de titres fonciers, particulièrement pour les femmes et petits exploitants Créer des guichets fonciers décentralisés
	Seulement 11,6% des responsables de parcelles sont des femmes	Promouvoir l'équité foncière et les droits des femmes Établir quotas fonciers pour femmes et jeunes
	Conflits fonciers récurrents	Renforcer les commissions foncières villageoises
Crédit agricole	Seulement 4,4% ont accès au crédit formel	Renforcer les institutions financières formelles et simplifier l'accès Promouvoir le warrantage et le crédit-stockage Renforcer les institutions de microfinance rurales
	Exigence de titre foncier comme garantie	Créer un fonds de garantie national
	Taux d'intérêt élevés	Subventionner les taux d'intérêt pour petits producteurs
	Inégalités d'accès au crédit pour les femmes	Promouvoir des lignes de crédit spécifiques femmes (30% minimum)
		Mettre en place des programmes spécifiques d'inclusion financière féminine
Irrigation	Seulement 8,8% des parcelles irriguées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Investir massivement dans les petits périmètres irrigués ▪ Promouvoir l'irrigation goutte-à-goutte ▪ Réhabiliter les aménagements existants ▪ Former les producteurs aux techniques d'économie d'eau ▪ Développer des retenues d'eau collinaires ▪ Étendre les infrastructures d'irrigation (petite et grande échelle) ▪ Introduire des techniques économes en eau et de gestion efficace des ressources hydriques
	Forte disparité régionale (81% à Tombouctou vs 0% dans plusieurs régions)	
	Dépendance excessive à la pluviométrie	
	Infrastructure d'irrigation vétuste	
Fertilisation et intrants agricoles	Prédominance de l'utilisation d'engrais organiques : 44% utilisent engrais organiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer les systèmes d'approvisionnement et de distribution des intrants ▪ Créer des unités production engrais organiques ▪ Former aux bonnes pratiques fertilisation
	33% utilisent engrais minéraux.	
	Seulement 1,6% utilisent engrais industriels	
	Coût élevé des intrants	Promouvoir la production locale de compost

Thématique	Problèmes identifiés	Recommandations
	Faible analyse des sols (3%)	Développer laboratoires d'analyse sols régionaux
Vulgarisation et information	Faible accès à l'encadrement agricole : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Moins de 15% accèdent aux services publics ▪ Services vétérinaires quasi-absents (5,5%) ▪ 7,9% formés sur utilisation engrais 	Augmenter le recrutement des agents de vulgarisation
		Augmenter le recrutement des auxiliaires vétérinaires villageois
		Renforcer les champs-écoles paysans
	Faible accès à l'information agricole : seulement 9,9% accèdent aux infos météo	Créer des centres de ressources agricoles communaux
		Utiliser des outils TIC pour la diffusion météo (SMS, radio, apps)
		Développer partenariat avec les radios rurales
Genre et inclusion	Femmes sont marginalisées dans l'accès aux ressources productives 95,8% des chefs d'exploitation sont des hommes	Quotas de 30% minimum pour les femmes dans les programmes agricoles
		Créer fonds spécial femmes agricultrices
		Programme d'installation de femmes agricultrices
		Créer des incubateurs d'entreprises agricoles pour les femmes
		Renforcer le leadership féminin dans organisations paysannes
Production végétale	Rendements généralement faibles	Diffuser variétés améliorées adaptées
	Dominance cultures vivrières traditionnelles	Renforcer filières porteuses (maïs, riz, coton)
	Faible diversification des cultures	Développer la transformation locale
	Pertes post-récolte importantes	Amélioration de l'accès aux marchés
		Améliorer infrastructures de stockage
		Former les producteurs aux techniques de conservation
Elevage	Seulement 18,4% vaccinent leur bétail	Campagnes de vaccination gratuite obligatoire
	Faible productivité avicole dans plusieurs régions	Formation et renforcement des capacités en élevage avicole dans les régions concernées
	Conflits agriculteurs-éleveurs	Aménager couloirs de transhumance
	Alimentation animale insuffisante	Promouvoir les cultures fourragères
		Promouvoir les banques d'aliments bétail
Gestion environnementale	67% des exploitations produisent des déchets et 50,6% de celles qui produisent ne traitent pas leurs déchets	Former à la gestion durable déchets
		Créer des unités de compostage communautaires
	Faible valorisation des sous-produits agricoles	Promouvoir l'économie circulaire agricole

Thématique	Problèmes identifiés	Recommandations
		Développer filières valorisation sous-produits
	35% pratiquent le brûlage	Renforcer la sensibilisation contre la pratique brûlage
	10,3% pratiquent abattage et brûlis	Promouvoir l'agroforesterie
	Pollution des eaux (43,9% drainage naturel)	Installer des systèmes traitement des eaux usées
Résilience aux chocs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 10,7% touchés par sécheresse/pluies irrégulières ▪ Pertes récoltes jusqu'à 88,8% en cas de sécheresse ▪ Quasi-absence assurance agricole ▪ 8,1% affectés par la hausse prix alimentaires 	Promouvoir les variétés résistantes sécheresse
		Renforcer les systèmes d'alerte précoce
		Développer l'assurance agricole indicelle
		Diversifier les sources revenus ruraux
	Faible accès au crédit post-catastrophe	Créer un fonds national calamités agricoles
Commercialisation	Faible accès à l'information sur des prix (8,8 %)	Renforcer le système d'information sur les marchés (SIM)
	Infrastructures de commercialisation insuffisantes	Construire des marchés ruraux modernes
		Développer les bourses de céréales
	Faible pouvoir de négociation des producteurs	Renforcer les organisations de producteurs
		Promouvoir contractualisation
Faciliter accès aux marchés urbains et internationaux		

Synthèse des principaux résultats et points à surveiller

Récapitulation des principaux résultats

L'Enquête Agricole de Conjoncture (EAC) 2023 a permis de dresser un état des lieux actualisé des exploitations agricoles familiales au Mali. Les résultats mettent en évidence une population agricole jeune et majoritairement masculine, avec une forte concentration des terres dans les grandes exploitations (≥ 7 ha) qui détiennent plus de 64 % de la superficie agricole utilisée. Les cultures pluviales restent prédominantes, avec un faible taux d'irrigation (8,8 % des parcelles), malgré une concentration régionale de l'irrigation à Gao, Tombouctou et Mopti. La fertilisation des sols est modérément pratiquée, avec un usage plus important d'engrais organiques que minéraux ou industriels. En matière de production végétale, les cultures principales sont le maïs, le sorgho, l'arachide et le mil. La majorité des exploitations n'ont pas accès à un titre foncier, au crédit agricole ni à l'information technique suffisante, surtout chez les femmes. Enfin, l'élevage constitue une activité secondaire dominante, tandis que la pêche reste marginale mais économiquement significative pour certaines zones.

Points à surveiller à l'avenir

- Renforcer l'accès sécurisé à la terre, notamment pour les femmes ;
- Améliorer l'accès aux services financiers agricoles formels et aux intrants de qualité ;
- Intensifier la vulgarisation et l'accès à l'information technique agricole, surtout dans les zones faiblement couvertes ;
- Réduire les déséquilibres régionaux dans le crédit et les services ;
- Intégrer progressivement les exploitations modernes et commerciales dans le dispositif pour une meilleure couverture sectorielle ;
- Surmonter les retards logistiques et les contraintes sécuritaires affectant la couverture complète de l'échantillon.

Conclusion générale

L'Enquête Agricole de Conjoncture 2023 dresse un portrait détaillé et nuancé de l'agriculture familiale malienne, révélant à la fois les défis structurels persistants et les opportunités de transformation du secteur. Cette photographie du monde rural malien met en évidence les paradoxes d'une agriculture qui nourrit la nation mais peine à sortir de la précarité.

Un secteur vital mais vulnérable

L'agriculture familiale demeure le socle de l'économie malienne, mobilisant près de 1,4 million d'exploitations et une population agricole estimée à plus de 10 millions de personnes. Cependant, cette vitalité démographique contraste avec une fragilité structurelle marquée : insécurité foncière généralisée (91,2% sans titre), accès limité au crédit (4,4%), faible mécanisation et dépendance excessive à la pluviométrie (91,2% des parcelles non irriguées). Ces contraintes maintiennent la majorité des exploitations dans une agriculture de subsistance, limitant leur capacité à générer des surplus commercialisables et à investir dans l'amélioration de leur productivité.

Des inégalités persistantes

L'enquête révèle des disparités préoccupantes, tant géographiques que sociales. La concentration foncière est manifeste, avec 27,8% des exploitations (≥ 7 hectares) contrôlant 64,1% des terres agricoles. Les inégalités de genre sont criantes : les femmes ne représentent que 11,6% des responsables de parcelles et 4,2% des chefs d'exploitation. Les jeunes, bien que constituant 60% de la population agricole, manquent cruellement d'opportunités et de soutien spécifique. Ces déséquilibres compromettent l'inclusion sociale et limitent le potentiel productif du secteur.

Des pratiques en mutation lente

Si certains signes d'évolution sont perceptibles - utilisation croissante d'engrais organiques (44% des superficies), diversification des activités avec l'élevage comme activité secondaire dominante (67,9%) - la modernisation reste timide. Les services de vulgarisation touchent moins de 15% des exploitations, et seulement 3% ont réalisé une analyse de sol. La gestion environnementale demeure problématique avec plus de la moitié des exploitations ne traitant pas leurs déchets et des pratiques de brûlage encore répandues. Cette lente transition vers des pratiques durables interroge sur la capacité du secteur à répondre aux défis climatiques croissants.

Une résilience mise à l'épreuve

Face aux chocs multiples - sécheresse, hausse des prix, maladies du bétail - les exploitations familiales démontrent une remarquable capacité d'adaptation, mais au prix d'une précarisation accrue. L'absence quasi-totale d'assurance agricole et le faible recours au crédit post-catastrophe laissent les producteurs démunis face aux aléas. Les pertes de récoltes pouvant atteindre 88,8% en cas de sécheresse sévère illustrent dramatiquement cette vulnérabilité.

Vers une transformation nécessaire

Les résultats de l'EAC 2023 appellent à une transformation profonde du secteur agricole malien, articulée autour de plusieurs axes prioritaires :

1. **Sécurisation et modernisation** : La formalisation foncière, l'amélioration de l'accès au crédit et le développement de l'irrigation constituent des prérequis indispensables à toute stratégie de développement agricole durable.
2. **Inclusion et équité** : L'intégration effective des femmes et des jeunes dans les dynamiques productives et décisionnelles est non seulement une question de justice sociale mais aussi un impératif économique pour valoriser tout le potentiel humain disponible.
3. **Intensification durable** : L'amélioration de la productivité doit s'accompagner d'une gestion responsable des ressources naturelles, combinant innovations techniques et savoirs traditionnels.
4. **Renforcement de la résilience** : Le développement de mécanismes de protection (assurance, stocks stratégiques, systèmes d'alerte) et la diversification des sources de revenus sont essentiels face à l'incertitude climatique et économique croissante.

Un appel à l'action coordonnée

Cette enquête constitue bien plus qu'un simple exercice statistique. Elle représente un outil précieux de pilotage des politiques publiques et un plaidoyer documenté pour une action coordonnée en faveur de l'agriculture familiale. Les données collectées interpellent l'ensemble des acteurs - État, partenaires techniques et financiers, organisations paysannes, secteur privé - sur l'urgence d'investissements massifs et ciblés dans le secteur agricole.

L'amélioration continue du dispositif d'enquête lui-même, notamment par l'intégration des exploitations modernes et le renforcement de la couverture géographique, permettra de mieux appréhender les dynamiques de transformation en cours et d'ajuster les interventions en conséquence.

En définitive, l'EAC 2023 nous rappelle que l'agriculture familiale malienne se trouve à la croisée des chemins. Entre tradition et modernité, entre survie et développement, entre vulnérabilité et résilience, elle porte en elle les germes de la sécurité alimentaire nationale et du développement rural durable. Les défis mis en lumière par cette enquête sont considérables, mais ils ne sont pas insurmontables. Ils appellent une mobilisation collective, des investissements soutenus et des politiques courageuses pour accompagner la transformation d'un secteur dont dépend l'avenir de millions de Maliens.

Le chemin vers une agriculture productive, inclusive et durable est tracé. Il appartient désormais à tous les acteurs de s'y engager résolument, en plaçant les exploitations familiales au cœur des stratégies de développement. Car c'est bien de leur capacité à prospérer que dépendra la prospérité du Mali rural de demain.

Liens connexes

Tableaux multidimensionnels interactifs de l'EAC : <https://mali.opendataforafrica.org/nohzdub/tableau-de-bord-de-l-enqu%C3%AAt-agricole-de-conjoncture-eac>

Documentation et microdonnées de l'EAC 2022-2023 :
<https://microdata.instat.ml/index.php/catalog/123>

Citation requise

CPS/SDR. 2025. Rapport synthétique de l'Enquête Agricole de Conjoncture (EAC) 2023-2024. Bamako, Mali: CPS/SDR